LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXXI — No 101 | Nuageux avec quelques averses. Maximum 13. | Montréal, mardi 6 mai 1980 | 25 CENTS

La police donne l'assaut et libère les otages de Londres

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — L'occupation de l'ambassade d'Iran à Londres s'est terminée hier dans la violence. La police et des forces d'intervention spéciales ont pris d'assaut la mission iranienne: dix-neuf des captifs sont indemnes deux ont trouvé la mort. Trois des cinq membres du commando qui les détenaient ont été tués, un autre a été blessé et un cinquième a été arrêté.

Le drame s'est noué lorsque les autorités britanniques ont refusé hier après-midi de prendre en considération de «nouvelles exigences» des auteurs de la prise d'otages, qui ont alors menacé et entrepris de tuer un otage toutes les demi-heures si ces demandes n'étaient pas satisfaites.

On ignorait encore hier soir la nature de ces exigences mais ce nouveau développement a incité Scotland Yard, en accord avec le ministère de l'Intérieur, à ordonner l'assaut. La police a toutefois précisé qu'il y avait déjà deux morts à l'intérieur de l'ambassade avant que le Special Air Service (SAS) ne donne l'assaut.

Commencée mercredi dernier à 11 heures 30 GMT, la prise d'otages a pris un tour dramatique en début d'après-midi hier, lorsque deux à trois coups de feu ont été entendus provenant de l'interieur de l'immeuble de la mission iranienne. Quelques minutes plus tard, deux policiers ont pris, sur une civière devant l'ambassade, le corps d'un homme dont on a constaté peu après le décès.

Alors que les témoins s'interrogeaient encore sur la portée de l'événement, deux violentes explosions ont retenti, suivies d nombreux coups de feu crépitant autour de l'ambassade d'où s'échappaient des flammes et une fumée épaisse.

Des hommes armés, policiers et membres du SAS se trouvaient alors en position sur les balcons avoisinant, tandis que les témoins se mettaient à l'abri.

Quelques minutes plus tard une demi-douzaine de membres des services de l'ordre ont pénétré dans l'ambassade par le portail principal. Au même moment, les pompiers ont mis en batterie de puissantes pompes pour arroser la façade du bâtiment. Dans une grande confusion, les otages ont commencé alors à sortir un à un. Scotland Yard a confirmé dans la nuit que le bilan des victimes après l'intervention du Special Air Service à l'ambassade d'Iran était de cinq morts: trois terroristes et deux otages (ces deux derniers ont

Voir page 10: Police

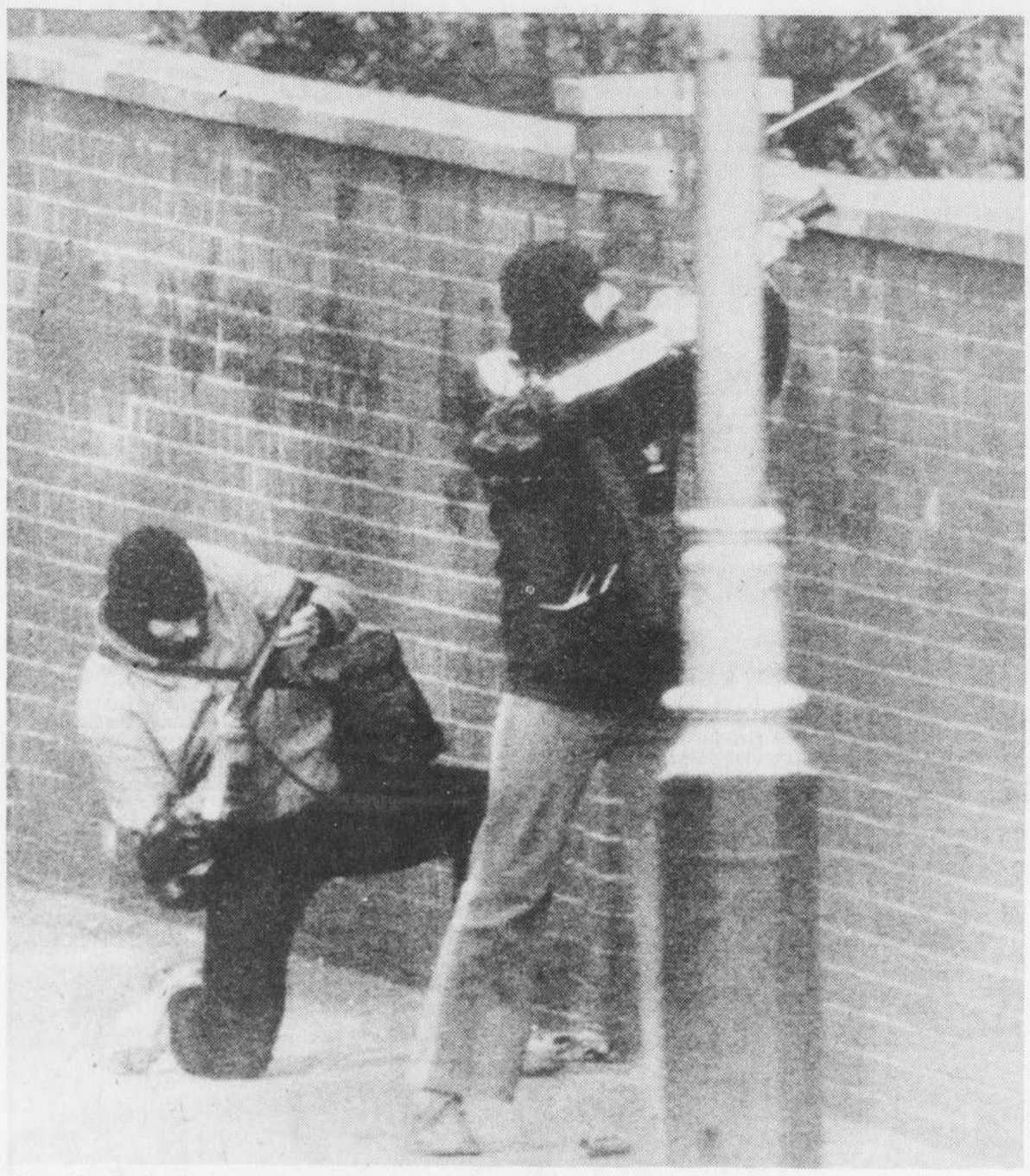
AU SOMMAIRE

■ McDermott invite le CTC à éviter la question référendaire — page 2

■ Queen's Park rejette et le statu quo et la négociation de la souveraineté-association — page 3

■ Un procès injuste: un éditorial de Lise Bissonnette — page 8

■ Le «prime rate» tombe à 17.5% — page 15



Dissimulés derrière leur cagoule pour éviter d'être identifiés, deux membres de l'unité de choc du SAS tirent des grenades lacrymogènes en direction de l'ambassade d'Iran à Londres. L'assaut de l'immeuble a permis la libération des otages et la capture du commando. (Photolaser AP)

pour un OUI, pour un NON

Un NON dans un repaire de OUI

par Guy Deshaies

Les tenants du OUI, c'est couru, s'affichent davantage que les tenants du NON. Pour diverses raisons, sans doute, qui vont de la fierté nationale à l'impérieux besoin de convaincre les autres en passant par la nature de leurs milieux de travail, leur âge ou autres considérations.

Aussi, à part les affiches du OUI sur beaucoup plus de murs, de balcons, de fenêtres et d'autos que les affiches du NON, surtout à Montréal, est-il normal de voir sur les boutonnières plus de macarons positifs que de macarons négatifs.

Mais l'écusson du OUI est discret. Il s'agit d'une toute petite carte du Québec, en métal doré, sur laquelle est gravé un petit OUI de la même couleur. De loin, ça pourrait être l'écusson des Chevaliers du Saint-Sépulcre, des Vétérans ou des Jeux du Commonwealth. L'erreur stratégique des organisateurs des comités pour le NON est d'avoir conçu, au contraire, pour leurs timides parusans, un énorme macaron avec un gros NON en bleu et un petit merci en rouge. C'est du macaron agressif pour des éventuels porteurs discrets; un macaron qui aurait pu davantage seoir aux OUI; un macaron dangereux aussi comme le démontre l'expérience que j'ai vécue volontairement dans une petite brasserie montréalaise récemment que je savais être fréquentée par des tenants du OUI.

Un Noir lépreux, saoul et nu, se serait pointé après le couvre-feu dans un bingo de dames patronnesses de Cape Town, en Afrique du Sud, pour faire tirer un voyage pour deux personnes au Nigeria qu'il n'aurait pas été accueilli avec plus de chaleur et d'empressement que moi avec mon macaron du NON dans le lieu susmentionné.

Oh là, là! C'est ici qu'on voit que les négatifs et les positifs non seulement ne s'attirent plus mais se repoussent; Faraday et Ampère déclassés; l'anion

Voir page 10: NON

Lévesque accuse le NON de créer un climat de désordre

CHICOUTIMI — Après avoir mené une campagne d'intimidation psychologique auprès des citoyens les plus démunis, le Comité des Québécois pour le NON tente maintenant de créer et d'entretenir un climat de désordre et de confrontation, d'exacerber les tensions et d'ameuter la population.

C'est ce qu'a déclaré hier le président du Regroupement national pour le OUI, M. René Lévesque, qui, en tournée au Saguenay, a même laissé entendre que de récents affrontements entre partisans du OUI et du NON auraient pu être organisés par ses adversaires.

Le premier ministre Lévesque n'avait pas encore commenté les attaques du chef du NON, M. Claude Ryan, qui, faisant état d'actes de vandalisme et d'assemblées du NON perturbées, avait qualifié ces événements «d'actes de fascisme». En réplique, M. Lévesque a fait état hier d'une soixantaine d'actes de vandalisme dont le OUI aurait été victime, ceci pour que M. Ryan puisse cesser de jouer au martyr et aussi pour souligner le climat que le NON veut créer selon lui.

Le Comité des Québécois pour le NON n'a fait que jeter de l'huile sur le feu en rendant publics ces actes de vandalisme, a affirmé M. Lévesque. Selon lui, M. Ryan a ainsi cherché à «se faire du capital politique avec des affaires qui relèvent de la compétence de la police».

Une telle attitude ne surprend guère toutefois le chef du OUI qui souligne que depuis le début de la campagne référendaire, le NON a tout fait pour faire porter le débat sur autre chose que la question.

Ce fut d'abord la campagne d'intimidation psychologique où on a agité tous les éventails, ceux du racisme, des libertés et des droits brimés, du danger de dictature, du dollar à 30 cents, des pertes de pensions, de la baisse du niveau de vie. Ça se poursuit encore, a dit M. Lévesque, qui a cité un dépliant distribué récemment à l'assemblée du NON à Lennoxville près de Sherbrooke, où l'on évoque la guerre, la séparation, faisant même un parallèle avec Cuba. Ce qui est grave, selon M. Lévesque c'est que cela débouche sur de la provocation et conduit à l'autre phase de la campagne où en sont rendus les tenants du NON.

L'objectif semble être maintenant de créer et d'entretenir un climat de désordre et de confrontation, prétend le premier ministre. M. Lévesque s'est demandé si les affrontements survenus à deux reprises dans des centres commerciaux entre partisans du OUI et du NON sur le passage de M. Ryan ces derniers jours, n'ont pas été organisés pour que les caméras soient là justement au bon moment.

Plus encore, le chef du OUI en voit un exemple probant dans les actes de vandalisme dont le OUI fut victime depuis le début de la campagne. Il avait donné pour sa part la consigne de laisser ces choses entre les mains de la police pour éviter justement de jeter de l'huile sur le feu, mais hier il avait décidé d'en faire état publiquement. «Il y a toujours un sacré bout de se faire calomnier sans arrêt par un espèce de pseudo-martyr», a-t-il dit, soulignant qu'il ne fallait pas que se crée une image fausse de la réalité.

Parmi les nombreux cas cités, il y a ceux d'enfants de huit ans payés pour détruire des affiches du OUI, des menaces de mort envers un organisateur du OUI et de viol envers la fille de ce dernier, les dommages et effractions causés à dix locaux du Regroupement national pour le OUI dans les comtés, de peinture lancée sur des véhicules ou sur des maisons, des placards publicitaires brisés, de drapeaux du Québec souillés par des insignes SS, etc.

Les enquêtes policières se poursuivent

Voir page 10: Lévesque

En Colombie-Britannique

Ohira tentera d'activer les négociations sur le charbon

par Michel Vastel

OTTAWA — Tapis rouge, fanfares et revue militaire, salves de canon: Ottawa n'aura constitué qu'une étape protocolaire de la visite de trois jours que le premier ministre du Japon effectue au Canada.

Arrivé dimanche soir du Mexique où il a négocié un accord d'approvisionnement en pétrole, M. Masayochi Ohira s'est envolé ce matin pour la Colombie-Britannique où son principal souci sera d'activer les négociations pour l'achat d'importantes quantités de charbon.

L'étape ontarienne de la visite de M. Ohira a été l'occasion d'échanges sur la situation internationale — notamment sur les crises iranienne et de l'Afghanistan — et d'une réception à la chambre des communes. C'était la première fois qu'un chef de gouvernement japonais s'adressait ainsi aux Communes et au Sénat réunis.

Quant à la question iranienne, les deux premiers ministres, MM. Pierre Trudeau et Ohira, sont d'accord pour que toute action fasse au préalable l'objet de consultations entre tous les alliés occidentaux et les deux gouvernements condamnent à l'avance toute intervention militaire des États-Unis.

Quant à l'invasion soviétique en Afghanistan, les deux gouvernements ne sont pas absolument sur la même longueur d'onde puisque le gouvernement de M. Ohira n'a pas formellement annoncé sa décision de boycotter les Jeux olympiques de Moscou. «Je ne peux interdire à nos athlètes de se rendre à Moscou», aurait confié M. Ohira à M. Trudeau.

Mais le premier ministre japonais n'a pas caché que sa principale préoccupation était d'ordre économique. Les industriels japonais négocient actuellement avec des mines de Colombie-Britannique un contrat d'achat de 5 à 6 millions de tonnes de charbon par année, pour alimenter les aciéries japonaises. Ce contrat pourrait inclure la construction, en Colombie-Britannique, d'une aciérie de $400 millions.

Le gouvernement fédéral devrait donner son appui au projet puisqu'il implique la construction de nouvelles installations portuaires à Prince Rupert. Le contrat pourrait représenter des exportations de l'ordre de $5 milliards au cours des 10 ou 15 prochaines années mais, le charbon se trouvant dans une région non encore développée de la Colombie-Britannique, M. Trudeau a fait savoir à son homologue japonais que le Canada était intéressé à connaître d'abord l'importance des besoins du Japon avant de se lancer dans les investissements nécessaires.

Aujourd'hui à Vancouver, les deux premiers ministres discuteront plus précisément de ce sujet, et les représentants du gouvernement provincial seront associés aux discussions.

Le Canada a exporté pour $570 millions de charbon au Japon l'année dernière, ce minerai constituant d'ailleurs l'élément le plus important du volume des échanges entre les deux pays.

Dans son discours aux Communes, M. Ohira a d'ailleurs souligné les efforts faits

Voir page 10: Ohira

Ryan philosophe sur les différences

M. Claude Ryan s'est départi hier de son ton partisan pour se lancer dans une analyse philosophique des deux options en présence dans le débat référendaire et des différences qui les séparent.

A deux semaines du scrutin du 20 mai, le chef du Comité des Québécois pour le NON se sent assuré de la victoire, ayant pu constater durant sa tournée à travers le Québec une montée des forces du fédéralisme.

Aussi s'est-il permis de proposer devant les membres de la Société canadienne des relations publiques, réunis à leur déjeuner mensuel, et plus tard devant 1,100 juristes pour le NON, une réflexion digne de celle à laquelle il avait habitué les lecteurs du DEVOIR lorsqu'il était éditorialiste à ce journal. Il s'est employé à départager les «différences» dans les conceptions qui opposent les tenants du OUI et du NON pour prévoir notre avenir.

Tout en reconnaissant que le référendum fournit l'occasion à tous les citoyens d'approfondir une réflexion sur les rapports qui doivent exister entre l'Etat et la nation, M. Ryan a dégagé dans un exposé intitulé «Ce qui nous sépare» et à l'aide de notes inscrites sur un calepin, les lignes de force du fédéralisme. Un régime, a-t-il dit en substance, qui depuis 1867 défend les libertés individuelles d'abord. Il a alors reproché aux protagonistes de la souveraineté-association, «qui mène tout droit à l'indépendance», d'avoir une approche qui s'apparente à celle du syndicalisme en voulant subordonner les intérêts individuels aux intérêts collectifs.

«La thèse de la souveraineté-association, qui mène tout droit à la séparation du Québec du reste du Canada, considère l'Etat et la nation comme des concepts synonymes, similaires et interchangeables», a-t-il dit.

Or, a-t-il poursuivi, tel n'est pas le cas et «je ne peux souscrire à cette philosophie». La forme de régime fédéral qui est le nôtre depuis plus de cent ans respecte d'abord les libertés individuelles alors que le souverainisme plaide d'abord pour la collectivité. Cette philosophie, selon lui, va à l'encontre de toute notre histoire, de nos traditions, du sens de nos valeurs et de la démocratie.

Pour M. Ryan, qui tout au long de son allocution a mis en exergue les différences des deux options défendues pendant la campagne référendaire, le fédéralisme maintient son attachement pour le cadre canadien tant législatif qu'institutionnel. Aussi rejette-t-il les «affirmations erronées», les «injures» qu'on lance du côté adverse aux tenants du NON, affirmant que le PQ est composé d'individus qui cultivent «un vieux rêve unanisme» et qui vont même jusqu'à «excommunier» ceux qui ne pensent pas comme eux ou ne partagent pas leurs vues.

Défendre le fédéralisme, a indiqué M. Ryan, loin d'être une «trahison» comme on veut le laisser croire, correspond plutôt à une attitude empreinte de logique, de rationalité et d'une grande ouverture d'esprit.

Soulignant devant les relationnistes et les juristes que le débat référendaire a pris une tangente «passionnelle» qu'il réprouve, il a confié que lorsqu'il rentre chez lui le soir «après une journée harassante», et qu'il songe à ses adversaires pourtant considérés comme des «communicateurs hors pair», il se demande comment cette opposition des deux thèses en présence peut soulever à ce point de «passion». Dans cette introspection, il se dit que les tenants du OUI et ceux du NON se détestent beaucoup moins que ne le laissent entendre les paroles qu'ils prononcent de part et d'autre et il regrette certains écarts de langage où lui-même s'est parfois laissé emporter.

«Personne ne veut le mal pour le mal», constate aussi M. Ryan en rappelant les causes communes qu'il a déjà défendues aux côtés de M. René Lévesque. À titre d'exemple, il a mentionne devant les juristes la Crise d'octobre. Devant M. Jérôme Choquette qui était alors ministre de la Justice et qui était présent sur la tribune des personnalités du NON — de même que M. Robert Bourassa, alors premier ministre — M. Ryan a dit qu'il avait parcouru un long chemin depuis et

Voir page 10:Ryan

«Que Dieu bénisse le Congo»

Le pape évoque les rapports entre l'Église et l'État

BRAZZAVILLE (AFP) — Le pape Jean-Paul II a été accueilli chaleureusement hier en République populaire du Congo, deuxième étape de son voyage, où il a rappelé la mission d'évangélisation de l'Église et évoqué les rapports entre l'Église et l'État dans un pays prônant une idéologie révolutionnaire et matérialiste.

«Que Dieu bénisse le Congo»: telles furent les premières paroles du souverain pontife à Brazzaville à sa descente du traversier congolais venant de Kinshasa. Le président congolais Sassou Ngouesso, venu pour l'accueillir, lui a rendu hommage pour «sa sensibilité face aux injustices aiguës qui sévissent dans nombre de pays», avant de souligner l'importance du «dialogue constructif et bénéfique» entre l'Église et l'État congolais.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes s'étaient massées tout au long du parcours entre l'embarcadère et la cathédrale Émile-Blayenda, dans un ordre et une discipline qui contrastaient singulièrement avec la bousculade zaïroise, qui avait fait dimanche neuf morts et plusieurs blessés.

Les femmes, toutes vêtues de pagnes à l'effigie du pape, agitaient crucifix, drapeaux rouges frappés du marteau et de la pioche ainsi que des fanions jaunes et blancs du Saint-Siège. Une nuée de cyclistes et de motocyclistes ont suivi, dans un bruit assourdissant d'avertisseurs, le cortège pontifical.

À la cathédrale, le pape, après d'être recueilli sur la tombe du cardinal Émile Blayenda, assassiné il y a trois ans, a adressé aux prêtres, religieux et séminaristes congolais, et à ceux venus d'autres pays africains, un message de soutien pour leur «labeur quotidien si méritoire».

Puis Jean-Paul II s'est adressé au clergé tchadien: «Que Dieu vous aide à panser les plaies et à guérir les coeurs, qu'il vous donne la paix».

Le pape a ensuite rendu une visite de courtoisie au président Denis Sassou Nguesso à qui il a assuré que l'État pouvait compter sur la collaboration loyale de l'Église «dès lors qu'il s'agit de servir

Voir page 10:Pape

James & Jongeward

Naître gagnant

L'analyse transactionnelle dans la vie quotidienne $16.65

EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES DUSSAULT ET DANS LES LIBRAIRIES GARNEAU

McDermott invite le congrès du CTC à éviter la question référendaire

Le président du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Dennis McDermott, a invité hier les 2,000 délégués de cette centrale, réunis depuis hier en congrès à Winnipeg, à s'abstenir de discuter du choix politique que les Québécois sont appelés à faire le 20 mai en vue de décider de leur avenir constitutionnel.

Le président du CTC a justifié sa demande en rappelant que la principale centrale syndicale canadienne, qui représente plus de deux millions de travailleurs, s'est prononcée il y a deux ans en faveur du droit des Québécois à déterminer eux-mêmes leur sort. Discuter cette question à Winnipeg ou faire des recommandations aux Québécois à 15 jours du scrutin irait à l'encontre du vote du dernier congrès du CTC en faveur du droit à l'autodétermination, a-t-il dit en substance.

M. McDermott a précisé qu'il s'agissait là d'un souhait formulé au nom de l'exécutif du CTC.

D'autre part, a poursuivi le président du CTC, certains ennemis du mouvement syndical se frotteraient les mains devant la perspective de déchirements internes si le CTC s'aventurait à prendre position sur la question québécoise. Lançant un vibrant appel à l'unité du mouvement syndical canadien, M. McDermott a espéré que la solidarité syndicale sera sauvegardée, quelle que soit la décision que prendront les Québécois.

Certains délégués du Québec ont pour leur part fait savoir que le CTC devrait réaffirmer le droit de cette province de voter en faveur de la souveraineté-association mais telle n'était pas la position officielle de la FTQ, fortement représentée à ce congrès.

Le porte-parole de cette centrale a déclaré hier que le caucus de la FTQ avait «accueilli avec plaisir» les remarques de M. McDermott sur le droit à l'autodétermination du Québec et qu'il n'était pas nécessaire, par exemple, d'entamer maintenant un débat sur la volonté des Canadiens des autres provinces de négocier avec le Québec, advenant un OUI majoritaire au référendum.

Évoquant d'autre part les querelles qui ont engendré l'an dernier de fortes tensions au sein du CTC, M. McDermott a demandé aux délégués de montrer que, malgré les divergences, «nous sommes en mesure de serrer les rangs».

Parmi les sujets de querelles, citons les accusations portées contre certains dirigeants du CTC qui n'avaient pas soutenu la grève des 23,000 postiers; les accusations portées contre la direction canadienne du CTC pour sa tolérance envers la FTQ pour l'appui accordé par celle-ci aux syndicats de la construction en rupture avec les internationales; pour l'appui du CTC au «tripartisme» en dépit des résolutions des derniers congrès, etc.

D'autre part, M. McDermott a indiqué au congrès qu'il faudra innover de plus en plus dans la recherche de nouveaux moyens de pression de lutte en vue de soutenir concrètement des grèves ou des objectifs politiques. C'est d'ailleurs dans cette veine que le CTC a mis sur pied, au cours de la dernières année, une collecte qui a rapporté plus d'un million de dollars aux téléphonistes de Bell Canada. Il avait de même menacé la Banque Canadienne Impériale de Commerce d'un retrait des quelque $8 millions déposés dans ses coffres à travers le pays par différents affiliés. Cette pression inusitée avait finalement contribué à ramener la banque à la table de négociation.

M. McDermott a fait amende honorable devant les postiers en dénonçant la condamnation à la prison de Jean-Claude Parrot, le président de ce syndicat, qui avait refusé d'obtempérer à l'ordre de retour au travail du Parlement. M. McDermott a comparé les nombreuses semaines de prison infligées au président des postiers à la peine d'un jour rendue contre l'ex-président de la Ligue nationale de hockey, M. Clarence Campbell, dans l'affaire Skyshop. M. McDermott y a vu un cas de justice de classe.

La position du président du CTC en rapport avec le droit du Québec à l'autodétermination, la recherche de nouveaux moyens de pression susceptibles de réunir plusieurs unions canadiennes autour d'objectifs syndicaux communs ainsi que le jugement porté par M. McDermott sur la condamnation de Jean-Claude Parrot ont reçu un accueil favorable de la FTQ, qui favorise une certaine radicalisation du CTC.

La FTQ toutefois n'écarte pas la possibilité d'avoir à relever ses manches sur le problème de la construction mais, là aussi, la bataille pourrait ne pas avoir lieu.

La direction canadienne des Building Trades a en effet été blâmée par ses propres affiliés à l'occasion d'un caucus dimanche, pour avoir suspendu les cotisations au CTC. Le directeur national des Building Trades, M. J. McKambly, a même été obligé de mettre fin au caucus pour ne pas être condamné par sa propre organisation. Ses affiliés ont évoqué la possibilité de payer dorénavant leur cotisation directement au CTC.

En suspendant leurs cotisations, les Building Trades voulaient infléchir l'appui accordé par le CTC à la FTQ, qui est décidée à secouer le joug américain dans la construction. Au cours des dernières semaines, deux vice-présidents du CTC ont démissionné de leurs fonctions en guise de désapprobation contre la caution apportée par cette centrale à la FTQ.

Pas d'agrégation après six ans d'enseignement

L'UdeM congédie le professeur Michel Desjardins

L'Université de Montréal a décidé de congédier le professeur Michel Desjardins en lui refusant l'agrégation, après six ans d'enseignement à la faculté des sciences de l'éducation.

C'est le Conseil de l'Université, haute instance de l'institution formée de représentants des diverses facultés et aussi de personnes de l'extérieur, qui a finalement tranché la question en reprenant à son compte les conclusions d'un comité d'évaluation qui a jugé que «les activités universitaires du candidat, notamment ses travaux de recherche et ses publications, ne justifient pas la promotion à l'agrégation».

À l'agrégation d'un professeur est lié l'octroi de la permanence; si elle est refusée, le candidat doit quitter l'institution. L'année dernière, l'Université avait une première fois refusé d'accorder l'agrégation au professeur Desjardins cette fois en lui accordant un délai d'un an.

Puis diverses instances se sont, au cours des derniers mois, prononcées sur le cas Desjardins. En novembre, le Conseil de la faculté des sciences de l'éducation battait, par cinq voix contre trois, une résolution appuyant l'agrégation de M. Desjardins. Pour leur part, les collègues immédiats du professeur, à la section préscolaire et élémentaire de la faculté, se prononçaient en faveur de la promotion de leur collègue par un vote de neuf contre deux.

M. Desjardins est un adepte de la «pédagogie progressiste» et il a participé à la mise sur pied d'un groupe d'étude «La Maîtresse d'école» qui dénonce certaines pratiques d'enseignement et milite en faveur de modèles d'éducation qui seraient moins élitistes.

N'acceptant pas, pour sa part, le sort qu'on lui fait, M. Desjardins a demandé à la Commission des droits de la personne de faire enquête sur la discrimination dont il s'estime victime et qui serait reliée, selon lui, à sa conception de l'éducation.

Les groupes qui ont, ces derniers mois, publiquement appuyé la promotion du professeur Desjardins, et demandé à l'université de renverser la décision du conseil de faculté incluent la ligue des droits et libertés, l'Institut canadien d'éducation des adultes, la Centrale de l'enseignement du Québec, la Confédération des syndicats nationaux. M. Desjardins a d'ailleurs travaillé avec la CEQ à la publication d'ouvrages destinés aux enseignants.

Quant au conseil de faculté qui ne voulait plus de M. Desjardins, il concluait en novembre dernier à l'existence d'éléments positifs dont sa grande implication et la mise sur pied grâce à sa contribution d'une école de pensée «mi-pédagogique, mi-idéologique».

Mais le conseil soulignait aussi certains aspects plus difficiles à évaluer tels le caractère universitaire des travaux publiés depuis 1975, parus dans des organes syndicaux ou à mission sociale.

Il concluait aussi qu'il était difficile de savoir si l'évaluation positive des étudiants à l'endroit de M. Desjardins portait sur la valeur pédagogique ou idéologique des cours qu'il dispense depuis six ans.

M. Desjardins a pris soin d'indiquer hier que son renvoi a pour effet de démembrer une équipe de travail bien en place à l'université et aussi de remettre en question une partie des enseignements de près de la moitié des étudiants qui seront en troisième année en septembre et avaient déjà choisi le projet de Pédagogie progressiste qu'il anime.

Les médecins résidents et internes poursuivent la grève

Les quelque 1,100 médecins internes et résidents francophones de Montréal, Québec et Sherbrooke ont réitéré hier, leur intention de poursuivre leur grève générale entreprise il y a une semaine, jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause.

Réunis en assemblées générales, les médecins ont de plus rejeté les dernières offres du gouvernement et de l'Association des hôpitaux du Québec touchant le versement d'une somme forfaitaire de $700 ou $800 à la signature de la convention.

«Cette offre a été conçue afin d'acheter la paix», a affirmé hier le porte-parole de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec, Mme Danielle Bombardier. Selon elle, cette offre qui représente environ $1.4 million par année, devrait plutôt servir à payer les médecins qui doivent effectuer des gardes de nuit supplémentaires.

La convention collective des médecins, échue depuis juin 1979, précise déjà que ces derniers ne doivent pas faire plus d'une garde de nuit aux trois jours. La Fédération estime que cette norme n'est pas respectée partout et elle réclame le versement de temps supplémentaire dans ce cas.

Par ailleurs, les quelque 700 autres médecins internes et résidents affiliés à l'Université McGill devaient hier soir réaffirmer leur intention de poursuivre les moyens de pression adoptés lundi dernier. Ces derniers font des grèves perlées dans les 11 institutions anglophones de la métropole.

Hier, c'était au tour de l'hôpital pour enfants de Montréal et de l'hôpital Queen Elizabeth d'être touchés par ces débrayages sélectifs. Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, avait laissé entendre la semaine dernière que le conflit serait réglé dès hier, mais ni la Fédération des médecins ni l'Association des hôpitaux du Québec n'osent prédire la date du dénouement, puisqu'aucune autre réunion de négociations n'est prévue.

Tito: livre ouvert à Ottawa

À l'occasion du décès du président de la République socialiste fédérative de la Yougoslavie, Josif Tito, un livre de condoléances sera ouvert à l'ambassade de la R.S.F. de Yougoslavie à Ottawa, 17, avenue Blackburn, les 6, 7 et 8 mai, de 10 h à 18 h.

Les Cris et le mercure

«Il ne faut pas partir en peur»

Même si beaucoup d'Indiens Cris du Québec ont le cerveau légèrement endommagé par le mercure qui a contaminé les poissons dont ils se nourrissent, il ne faudrait pas pour autant «partir en peur» et adopter des «remèdes» plus néfastes que le mercure lui-même, a déclaré hier au DEVOIR M. Alan Penn, conseiller technique auprès du Grand Conseil des Cris du Québec.

«Nous prenons très au sérieux l'étude qui vient d'être publiée par une équipe de chercheurs reliée à l'Université McGill et nous avons déjà entrepris de pousser la recherche beaucoup plus loin, a-t-il poursuivi, mais nous retenons aussi que les symptômes découverts semblent assez bénins. D'autres problèmes de santé publique ont des conséquences plus graves.

Selon M. Penn qui coordonne les suites à donner aux études sur les effets toxiques du mercure, rien ne permet de penser que ces effets soient suffisants pour obliger les trappeurs et chasseurs Cris à abandonner leur style de vie traditionnel et à devenir sédentaires comme les Blancs.

Au contraire, dit-il, toutes les études montrent que les Indiens qui ont conservé le mode de vie traditionnel sont en bien meilleure santé physique et mentale que ceux qui se sont sédentarisés dans des villages.

Ce n'est peut-être pas un hasard, dit-il, si l'interdiction de la pêche commerciale qui a frappé les communautés indiennes du Nord-Ouest du Québec en 1975 a été suivie pendant l'été d'un nombre exceptionnel de décès accidentels et d'actes de violence.

Le seul fait de regrouper dans des villages une importante population inactive crée de fortes tensions sociales et entraîne des problèmes d'alcoolisme et d'hygiène publique, dit-il.

C'est donc pour tenir compte de tous ces facteurs humains très complexes et pour éviter que le problème du mercure ne tienne compte trop exclusivement des aspects neurologiques que les Cris ont exigé de participer au même titre que les hommes de science à la suite des recherches sur le mercure.

Ce comité conjoint, placé sous la coordination de M. Penn, a donc reçu une subvention de $25,000 du ministère des Affaires sociales du Québec pour établir un programme de «suivi médical» qui devrait prolonger le projet de $400,000, effectué par des chercheurs de l'Université McGill pour le compte des gouvernements du Québec et du Canada avec l'aide de la Donner Foundation.

«Notre examen préliminaire nous a amenés à définir sept priorités et la première de toute consiste évidemment à faire le point sur le problème tel qu'on le connaît en ce moment et à informer la population Cris des règles à suivre à l'égard de la consommation du poisson», a-t-il indiqué.

Il faudra en outre administrer des examens médicaux beaucoup plus poussés à la plupart des individus chez qui ont été détectés des symptômes neurologiques anormaux tout en mettant au point un programme de dépistage un peu similaire auprès de tous les individus particulièrement exposés au mercure dans les autres villages.

Il faudra aussi, dit-il, pousser beaucoup plus à fond l'étude des anomalies neurologiques détectées chez les jeunes enfants qui ont été exposés au mercure dans le sein de leur mère. Les données rassemblées à ce sujet sont encore ambiguës mais elles indiquent que les dommages au foetus pourraient survenir à des taux de contamination bien plus faibles qu'on le croyait précédemment.

Enfin, M. Penn s'occupera lui-même d'évaluer avec plus de précision le degré d'exposition au mercure des personnes examinées jusqu'à maintenant en étudiant leur style de vie et leur consommation de poisson au cours des années. «Pour l'instant, dit-il, les mesures du degré d'exposition demeurent assez grossières et fragmentaires, ce qui enlève de la valeur probante à l'étude récemment publiée».

On prévoit enfin étudier minutieusement l'exposition au sélénium, un autre élément toxique.

Le test de la Coop des consommateurs

Comment choisir un bon couteau?

Choisir un bon couteau de cuisine est beaucoup moins facile que ça en a l'air. La preuve, c'est que rarement satisfait, vous continuez à en acheter pour souvent les mettre de côté après quelques jours d'usage seulement. Et les fabricants ne sont pas là pour vous aider puisqu'il y a plus de mauvais couteaux que de bons.

Sur les 64 testés pour le compte de la Coop des consommateurs de Montréal, seulement 26 sont recommandés. Et ce ne sont pas forcément les plus coûteux qui sont les meilleurs. Par contre, les couteaux les moins chers n'offrent jamais le minimum de qualité requis pour un bon «outil».

On a choisi pour les fins de ce test dont les résultats apparaissent dans le dossier du mois du bulletin *Cooprix-Information* (mai 1980) les deux formats les plus populaires parce que les plus utiles dans la cuisine quotidienne: le couteau du chef à lame de huit pouces et le petit couteau à légume à lame de trois ou quatre pouces.

Les experts en couteaux ont déterminé, selon des critères établis, que le meilleur achat dans la catégorie couteaux du chef est le Chef Touch 8808 à $19.99 (la gamme des prix dans cette catégorie s'étalait entre $3.95 et $54) tandis que le Victorinox à $4 remporte la palme pour les couteaux à légumes (le plus cher des couteaux à légumes coûtait $29.59 et le meilleur marché 70 cents).

Tous les couteaux ont subi cinq lavages au lave-vaisselle, passé 24 heures dans une solution corrosive, été mesurés, balancés et essayés.

— La dureté de l'acier de la lame a été contrôlée.

Cette mesure, la plus difficile à évaluer pour un consommateur ordinaire, est pourtant la plus importante. Un acier trop mou perd rapidement sa coupe et on l'use rapidement en l'affilant. Un acier trop dur peut se casser ou s'ébrécher facilement. Idéalement, les meilleures lames ont une dureté de 55 à 58 sur l'échelle Rockwell qui sert à cette mesure.

Sans rechercher la perfection, note l'adjointe aux communications, Mme Luce Poulin, on a retenu les couteaux les plus durables, faciles, agréables à utiliser et d'un prix raisonnable. Il ne serait pas justifiable, par exemple, de payer une vingtaine de dollars pour un couteau à légumes quand on sait qu'il n'est pas rare de le perdre en le jetant avec les pelures des pommes de terre.

Ont été éliminés tous les couteaux qui présentaient un ou plusieurs des défauts suivants: acier trop doux, acier sujet à la corrosion, lame mal dessinée, manche ne permettant pas de couper à plat sans s'écraser les doigts entre le manche et la planche à découper, protection inadéquate des doigts et détérioration au lave-vaisselle.

À propos du lave-vaisselle, mentionnons que plusieurs fabricants négligent d'indiquer si le couteau peut ou non être lavé de cette façon.

Quelques points à retenir lorsque l'on achète un couteau: les couteaux se vendant dans un ensemble de différentes grandeurs sont rarement bons; ce qui arrive fréquemment, c'est qu'un seul sur trois est bon et utilisé couramment. Même si les couteaux vendus dans un ensemble apparaissent meilleur marché au premier abord, leur coût réel devient élevé si on n'en utilise qu'un;

■ une marque reconnue n'est pas une garantie absolue d'obtenir un produit satisfaisant. Ainsi, par exemple, tous les Sabatier ne sont pas recommandés;

■ si on ne paie pas meilleur marché en allant dans une boutique spécialisée, on ne paie pas non plus beaucoup plus cher et on a plus de chances d'être mieux renseigné par un vendeur généralement compétent. Bien souvent, dans un grand magasin, le vendeur n'en sait pas plus long que vous;

■ un bon couteau durera la vie entière s'il est bien traité. Il suffit simplement de l'essuyer après chaque lavage et de ne jamais le laisser tremper à l'eau ou passer par le lave-vaisselle. La meilleure façon de le ranger est dans un support en bois qui protège la lame. Pour conserver au couteau son tranchant, la meilleure façon est d'utiliser le fusil à aiguiser.

L'autre test de la Coop, ce mois-ci, a porté sur les beurres d'arachides. La principale conclusion de *Cooprix Information* est qu'on peut continuer à en manger sans s'inquiéter. Ce qu'il faut surveiller, c'est le prix.

Quelques réserves s'imposent. Seulement deux des douzes échantillons analysés ne contiennent aucun additif (Plural et Désy). Les autres marques plus connues, Cooprix, Dominion, Steinberg, Kraft et autres, contiennent du sel, des mono et des diglycérides pour modifier la consistance et/ou de l'huile végétale souvent hydrogénée.

Quant au sucre, qui constitue déjà de 4 à 5% de l'arachide, on double en moyenne cette quantité lorsqu'on en ajoute, ce qui est le cas pour presque tous les produits. Ce sucre ne sert d'ailleurs qu'à camoufler le goût de l'arachide et est inutile.

La présence d'aflatoxine — substance cancérigène très puissante — a été contrôlée et on n'a trouvé aucune trace détectable de cette toxine produite par une moisissure qu'on risque de trouver dans les légumes, mais particulièrement dans les arachides qui ont été entreposées dans de mauvaises conditions.

relations

mai 1980

RÉFÉRENDUM

8100, St-Laurent, Montréal H2P 2L9 - (387-2541)

ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT
FOURRURES USAGÉES

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.

Demande spéciale:
Vison, renard, raton laveur

Ribnick Furs
224 N. 1st St.,
Minneapolis, MN U.S.A.

Apportez-les avec vous au:
HOLIDAY INN
420 ouest, Sherbrooke
jeudi 8 mai
ven. 9 mai
sam. 10 mai
10 A.M. à 7 P.M.
Demander à la réception le numéro de la chambre

EATON



Idée-cadeau
en cette heureuse
fête des mères!

Doux et délicat, léger et soyeux, à l'allure mode incontestée, voilà le présent qui couvre d'éloges celle qui le reçoit. De belle mise, de grande qualité et d'entretien facile, cet ensemble deux pièces convient aussi bien aux heures de travail qu'à celles des sorties.

Ensemble en pongé de polyester au fin tissage à imprimé floral. Blouse classique à col chemisier et empiècement, agrémentée, comme la jupe droite d'ailleurs, d'un mince ruban à nouer. Tailles: 4 à 16. **115.00** l'ensemble

Eaton Centre-ville (3e étage) et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval et Ottawa (646).
Achat en personne seulement



À en juger par sa pancarte, il semble que ce Montréalais de 22 ans, M. Robert Cohen, ne sait pas très bien où il veut aller. Renseignements pris, cependant, il appert qu'il se dirige vers Revelstoke en Colombie-Britannique, via Toronto, où l'attend un emploi pour la période estivale. (Photolaser CP)

Les députés ontariens refusent et le statu quo et la négociation de la souveraineté-association

par Patricia Dumas

TORONTO — Il a suffi de quelques mots dès les premières interventions dans le débat sur la confédération qui s'est ouvert hier à la Législature ontarienne pour comprendre que le but de l'exercice est de transmettre un message aux Québécois. Cependant, bien que les trois partis représentés à l'Assemblée législative aient exprimé leur unanimité et leur solidarité par une résolution déposée en Chambre, il est clair que le parti néo-démocrate n'entend pas adopter la ligne dure de gouvernement de M. Davis qui consiste à refuser de négocier dans l'éventualité d'une victoire du OUI.

La résolution, présentée par le premier ministre et appuyée par les deux chefs de l'opposition, engage la Législature «à appuyer la négociation d'une nouvelle constitution pouvant satisfaire les aspirations de tous les Canadiens et remplacer le statu quo qui est clairement inacceptable», et à affirmer son «opposition à la négociation de la souveraineté-association». Elle enjoint aux Québécois de participer à l'élaboration de cette nouvelle constitution et annonce la création d'un comité spécial de la Législature sur la réforme constitutionnelle.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Thomas Wells a réitéré les déclarations faites par lui et le premier ministre, M. Davis, depuis déjà longtemps pour souligner jusqu'à quel point toute négociation de souveraineté-association était inacceptable pour lui, M. Wells a déclaré qu'il remettrait sa démission au Cabinet et même au gouvernement plutôt que se retrouver assis à une table de négociation où il serait question de souveraineté-association. Il a énuméré une longue liste d'événements historiques qui, depuis le début de la confédération, prouvent que l'Ontario et le Québec ont travaillé étroitement pour former le pays.

M. Wells a voulu démontrer que les deux provinces voisines étaient unies par des liens d'amitié, surtout sous M. Mercier, M. Lesage et M. Johnson. Il a évité de mentionner le règne de M. Duplessis. Il a également énuméré une série d'événements plus récents indiquant que l'Ontario est à l'origine de projets de changements, avec entre autre la conférence sur la confédération de demain en 1967, et toute une autre série d'initiatives où l'Ontario a appuyé le Québec dans ses revendications auprès du gouvernement fédéral.

Le critique des Affaires intergouvernementales de l'opposition officielle, le libéral Albert Roy, a appuyé tout ce que son homologue conservateur avait déclaré. Franco-Ontarien, M. Roy est député d'Ottawa-Est, la seule circonscription à majorité francophone de l'Ontario. Il a fait l'éloge des services en français offerts dans la province. Il a souligné qu'il ne comprenait pas pourquoi les Québécois voudraient se détacher d'un pays si riche et a rappelé que la France avait abandonné le Québec de 1760 à 1967, des plaines d'Abraham à Charles de Gaulle.

C'est le porte-parole des néo-démocrates, M. Donald Macdonald, qui a vraiment lancé le débat en déclarant que «le principal problème à résoudre pour obtenir une réforme constitutionnelle réside en Ontario» et que le temps est venu pour cette province de «descendre de son piedestal et de faire face aux dures réalités provenant des changements récents à travers tout le pays». Il a expliqué que les changements étaient tellement récents que la population canadienne ne savait pas encore «si ce n'était que de la rhétorique ou si c'était de la substance». Il a fait un appel à l'Ontario pour qu'elle reprenne son ancien rôle de leader du Canada anglais dans la défense de l'unité canadienne, et a rappelé, en français, que l'Ontario et le Québec ont été forgés par la même histoire.

Le gros lot appartient à madame

Les biens acquis par une épouse, à même le produit d'un billet gagnant de $500,000 à la loterie nationale, devraient être considérés comme des biens réservés, son mari ne pouvant réclamer la propriété de tels biens.

C'est le principe qui ressort d'un jugement que vient de rendre le juge Edouard Martel, de la Cour supérieure, dans la cause opposant Isabelle Giguère à son mari, Claude Guénette.

Par la même occasion, le magistrat a annulé la saisie-arrêt avant jugement, prononcée à l'avantage de l'époux. Le tribunal se trouvait en fait devant deux poursuites, le mari poursuivant son épouse et vice versa.

Quant à Mme Guénette, elle s'était adressée à la Cour pour obtenir un jugement déclaratoire, en vertu des articles 453 et suivants du Code de procédures civiles.

Elle avait déclaré avoir épousé Claude Guénette, à Montréal, le 27 juin 1953, sans que le mariage ait été précédé d'un contrat, ce qui fait que les parties étaient liées par le régime de la communauté de biens.

Après plusieurs années de vie commune, l'époux a poursuivi Mme Isabelle Giguère-Guénette pour une séparation de corps et de biens, tout en faisant saisir avant jugement une partie des biens, au motif que, dans la communauté, il s'agissait de sa part.

Finalement, tout en confiant au mari la garde de l'enfant mineur né dans ce mariage, ainsi que la maison située à Laval, le juge Martel déclare que l'épouse est propriétaire de tout l'argent se trouvant dans des comptes bancaires ou prêté à certaines personnes.

L'épouse est également reconnue propriétaire de tous les meubles se trouvant dans le domicile de Laval, d'un autre immeuble se trouvant encore à Laval, d'une maison de campagne à Saint-Théodore de Chertsey et de deux automobiles de l'année 1978.

Par contre, elle n'a pas droit à la somme de $22,000 qu'elle prétendait avoir remise à son mari pour payer l'hypothèque du domicile conjugal à Laval, la Cour estimant que, lorsque les deux époux d'un commun accord adoptent un train de vie bien supérieur aux gains du mari, les montants que réclame l'épouse par la suite de son conjoint constituent la contribution de cette dernière aux fins du ménage.

Un seul obstacle: les horaires de travail sur les petits chantiers

Une entente de principe imminente dans la construction

Une entente de principe paraît imminente dans la construction après plus d'un an de négociation alors que seul le problème des horaires de travail sur les chantiers de petite taille faisait encore obstacle à un règlement.

Même si le rapport des conciliateurs n'a encore été officiellement accepté ni par les entrepreneurs ni par les syndicats encore en négociation, les pourparlers se sont poursuivis en fin de semaine afin de «polir» un certain nombre de textes et le tout pourrait être soumis aux syndiqués au cours des prochains jours si les deux parties parviennent à s'entendre sur le seul point qui reste en suspens.

Devant une telle perspective, la CSN-Construction a décidé hier de suspendre sa grève en cours depuis cinq jours dans certaines régions et de «subir» un règlement qui comporte à son avis trop de «reculs» pour être acceptable et un rapport de médiation qu'elle trouve par trop favorable à la position des entrepreneurs.

Le problème des horaires de travail touche surtout les menuisiers et les journaliers, en particulier ceux du secteur résidentiel. L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) veut en effet mettre fin au régime uniforme de huit heures de travail qui prévalait jusqu'ici pour y introduire la possibilité d'une journée de 10 heures. Au tout début, l'AECQ voulait que l'horaire de 10 heures puisse être introduit sur les chantiers de 50 logements et moins, mais elle a modifiée cette demande pour que l'horaire s'applique aussi aux chantiers de 20 logements et moins en janvier. Par la suite, devant le tollé, elle a fait machine arrière pour s'en tenir à l'introduction de la journée de 10 heures sur les chantiers de huit logements et moins.

Ce «recul» par rapport au régime de travail en vigueur jusqu'ici touche aussi les électriciens et les plombiers du secteur résidentiel. À la machinerie lourde, où l'on est peu touché par ce problème, on se déclare néanmoins prêt à appuyer ceux qui voudront continuer la bataille sur cette question même si les autres questions négociées semblent «acceptables».

Les menuisiers et les électriciens, ainsi que les plombiers, doivent décider ce matin s'ils réclament le retrait définitif de cette demande patronale ou s'ils vont soumettre aux membres le rapport de médiation «comme un tout», ce qui a de fortes chances d'être accepté.

La CSN-Construction ne négocie pas à la table. Mais elle n'en blâme pas moins les conciliateurs de n'avoir rien retenu de ses propres demandes sur l'ancienneté, l'indexation des salaires, la priorité de mises à pied suivant le rang d'embauche, et les honoraires réguliers, mais elle leur reproche d'avoir fidèlement servi les intérêts patronaux en s'écartant peu de leurs dernières propositions. Par contre, la CSN-Construction, qui représente 30,000 travailleurs, se dit satisfaite des résultats obtenus à la suite de ses propres grèves, qui ont incité les entrepreneurs à négocier plus rapidement au cours des dernières semaines.

Mais elle considère finalement que la division qui a régné au sein du Conseil provincial des métiers de la construction et le manque d'unité syndicale sur des objectifs communs ont empêché cette négociation de porter sur les vrais problèmes des travailleurs, à savoir leur sécurité d'emploi, l'ancienneté, les conditions de vie à la Baie-James, le travail effectué par les artisans et l'écart croissant entre les salaires des différents métiers.

Démolition de 4,000 hangars à Montréal

L'opération Tournesol est lancée

La ville de Montréal compte démolir plus de 4,000 hangars dans le cadre de son opération «Tournesol».

L'opération, lancée hier par le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, et le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, consiste à inciter les propriétaires à réaménager la cour arrière de leur immeuble en démolissant les hangars et d'autres bâtiments accessoires dangereux, incompatibles avec leur environnement ou impropres à leur destination.

Avec le concours du ministère des Affaires municipales, l'administration municipale offre des subventions pouvant atteindre $2,000 pour un bâtiment à démolir et plus s'il y a plusieurs bâtiments à démolir. La subvention couvre les frais de démolition et les frais de réaménagement des lieux. La ville a reçu $2 millions du gouvernement québécois pour ce programme et elle y versera une somme équivalente.

Depuis 1966, l'administration municipale a fait la promotion de la démolition des hangars jugés par le Service des incendies comme de véritables foyers d'incendie. Elle a pu contribuer financièrement à la démolition d'au moins 7,300 hangars.

Dans le cadre de l'opération «Tournesol», le Service de la restauration et de la conservation du patrimoine résidentiel enverra par la poste tous les renseignements sur le programme de démolition-déblaiement à tous les propriétaires situés dans une zone cible comprenant plus de 80,000 logements.

En plus d'éliminer un risque d'incendie, la démolition des hangars permet de récupérer un espace, d'accroître l'ensoleillement des logements et d'améliorer l'environnement. Les subventions n'ont aucun caractère rétroactif et les propriétaires devront donc attendre d'obtenir une autorisation avant de mettre à exécution leur projet.

«La disparition des hangars et des bâtiments accessoires, considérés comme étant de véritables nids à feu, assurera un meilleur coup d'oeil et un plus grand éclairage naturel des logements, ce dont profiteront à la fois propriétaires et locataires», peut-on lire dans les documents de la ville de Montréal.

Toutefois, dans l'exécution du programme, la ville de Montréal s'est heurtée à un obstacle inattendu. En effet, la Régie des loyers, dans certaines de ces décisions, a considéré la disparition d'un hangar comme une diminution de services et a autorisé des réduction de loyers. L'administration municipale se propose d'intervenir auprès de la Régie afin de bien préciser les objectifs de son programme et ses avantages sur le plan de l'environnement urbain.

L'opération «Tournesol» a été nommée ainsi à cause d'une fleur que l'on a découverte à l'endroit même où un hangar avait été démoli. «Le nom de tournesol est d'autant approprié qu'il s'agit d'une plante dont la fleur se tourne vers le soleil et que le programme de la Ville vise à ensoleiller les quartiers montréalais.»

Le vérificateur louange les fonctionnaires

OTTAWA (PC) — Le vérificateur général, M. James MacDonell, dans une interview présentée à la télévision, hier a déclaré qu'il n'avait jamais voulu critiquer les fonctionnaires eux-mêmes lorsqu'ils avait dénoncé la piètre productivité dans la Fonction publique fédérale.

Son rapport disait que la Fonction publique fonctionnait à 60% de son rendement. Il a déclaré que les fonctionnaires canadiens sont parmi les meilleurs au monde et que c'est le système administratif qui laisse à désirer.

Son rapport, publié le mois dernier, allait dans le sens des conclusions d'une commission royale d'enquête et d'un comité parlementaire.



ÉMISSION SPÉCIALE
CE SOIR
À 19 HEURES
À L'ANTENNE DE
RADIO-QUÉBEC

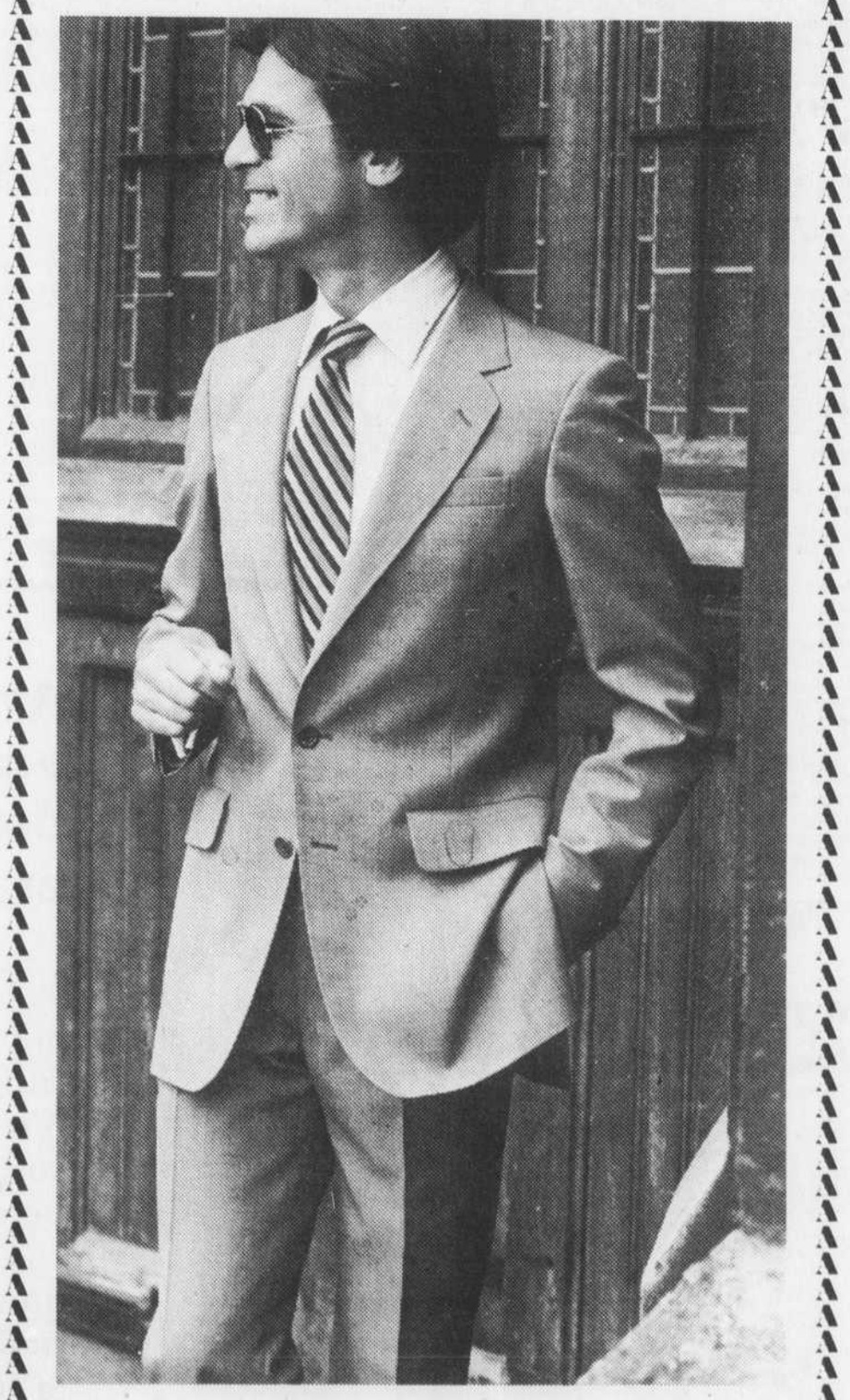
Soyez au rendez-vous alors que le président du Comité des Québécois pour le NON, Monsieur CLAUDE RYAN, et le Premier ministre du Canada, le Très Hon. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU parleront du RÉFÉRENDUM.

Autorisé par Jean-Pierre Roy, agent officiel du Comité Les Québécois pour le NON, 460 rue Gilford, Montréal.

Cours d'initiation
Cours de croisière
"Charters"



ECOLE DE VOILE 697-3267
Stefan Marshall Inc.
à 20 minutes du centre-ville
Baie Valois
90, Bord-du-Lac
Pointe-Claire



Aquascutum
OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Une véritable marée humaine défile devant le cercueil du maréchal Tito

BELGRADE (AFP) — Une marée humaine a commencé à converger hier soir vers le centre de Belgrade pour rendre hommage à Tito dont la dépouille repose au Parlement fédéral.

Ce déplacement exceptionnel de foules se déroule dans le calme et la discipline. Durant soixante heures, les Yougoslaves, par centaines de milliers, voire par millions venus des quatre coins du pays, iront s'incliner brièvement devant le cercueil du maréchal dont les funérailles se dérouleront jeudi après-midi.

Un coup de théâtre, la réapparition officielle de Jovanka, la veuve de Tito, a marqué hier l'hommage funèbre au maréchal.

Répudiée par le président il y a trois ans, Mme Jovanka Broz vivait depuis à l'écart de toute vie publique. Sa réapparition inattendue devant le cercueil de son mari au Parlement fédéral a provoqué l'émoi. La caméra de la télévision rétransmettant «en direct» la cérémonie s'est attardée sur le visage douloureux de celle qui fut pendant un quart de siècle la compagne inséparable de Tito.

Vêtue de noir et coiffée d'une toque d'astrakhan, elle s'est immobilisée devant la bière. Lentement, tandis que les larmes baignaient son visage, elle y a déposé des fleurs. Amaigrie, elle semblait respirer avec peine. Puis elle s'est placée aux côtés de Zarko et Misa, les deux fils de Tito issus de deux mariages précédents. Les plus hautes personnalités du gouvernement yougoslave se sont alors succédé auprès d'elle pour lui présenter leurs condoléances.

Mariée à Tito en 1952, l'ancienne infirmière des partisans, aujourd'hui âgée de 56 ans, a, selon diverses sources concordantes, intrigué pendant des années dans l'ombre de Tito pour favoriser ses amis serbes au détriment des autres nationalités.

Au début de 1977 cependant, des dirigeants ont révélé ces manoeuvres au président. Parmi les plus véhéments des dénonciateurs figurait, dit-on, celui qui était à l'époque le bras droit de Tito au sein du parti, M. Stane Dolanc. C'est ce même Stane Dolanc qui est venu hier soir serrer la main de Jovanka Broz ainsi «réhabilitée».

Plusieurs centaines de milliers de Yougoslaves, malgré une pluie incessante se trouvaient massés hier soir autour de la gare de Belgrade quand est arrivé le «train bleu» qui depuis Ljubljana jusqu'à la capitale, en passant par Zagreb transportait la dépouille mortelle du maréchal Tito.

Le cercueil de bois clair a été descendu par six officiers de la garde en tenue d'apparat, tandis que des détachements militaires rendaient les honneurs. Alors que retentissait un vieil air datant de la révolution russe de 1917, un fourgon transportant le cercueil prenait la direction de la place du Parlement où a été déposée la dépouille du président yougoslave.

Dès les premières heures de la matinée, Belgrade avait changé d'aspect: les portraits bordés de noir de Tito sont apparus dans toutes les vitrines, tous les lieux publics. D'énormes calicots rouges rendent hommage à la mémoire du disparu. «Tito, ton nom est liberté», proclame l'un d'eux.

De nombreux hommes d'Etat sont attendus jeudi dans la capitale yougoslave, à l'occasion des obsèques du maréchal. Le président Carter n'y assistera pas. Les Etats-Unis seront représentés par le vice-président Walter Mondale. De source est-européenne informée, on apprenait à Belgrade que la présence de M. Leonid Brejnev est tout à fait improbable.

On souligne de même source qu'en raison de son état de santé le numéro un soviétique ne devrait pas pouvoir faire le voyage. La délégation soviétique pourrait être dirigée par M. Andrei Kirilenko, membre du bureau politique du PCUS. En revanche, le troisième «grand», le président chinois Hua Guofeng sera jeudi à Belgrade.

Les cérémonies pourraient être mises à profit pour des rencontres entre différents chefs d'Etat et de gouvernements. C'est ce qu'a laissé entendre le porte-parole du gouvernement fédéral allemand. Cependant, la composition des différentes délégations n'était pas encore connue hier soir et il est donc trop tôt pour spéculer sur l'éventualité de telle ou telle rencontre. Selon les observateurs à Bonn, le chancelier de RFA Helmut Schmidt pourrait s'entretenir avec le numéro un est-allemand, M. Erich Honecker.

Mme Thatcher, premier ministre britannique représentera probablement le gouvernement de Londres. L'Italie sera représenté par le président Pertini, le Portugal par le général Eanes, président de la république, et la Grèce par l'actuel président, M. Constantin Tsatsos. La France sera représentée par le premier ministre M. Raymond Barre et par le ministre des Affaires étrangères, M. Jean François-Poncet.

La mort de Tito a cependant soulevé des inquiétudes à Washington comme à Pékin. Les Etats-Unis ne s'attendent pas à ce que l'URSS se lance à la conquête de la Yougoslavie, a déclaré M. Robert Barry, chargé des affaires européennes au département d'Etat. Il a toutefois souligné que dans le cas contraire le président Carter «a clairement indiqué depuis longtemps que le maintien de l'indépendance de la Yougoslavie est un élément clé de la politique étrangère américaine». «Je promets à nouveau, a déclaré M. Carter, selon un communiqué de la Maison-Blanche, que le gouvernement américain ne tolérera aucun acte terroriste dirigé contre la Yougoslavie ou ses représentants ici».

Pour sa part, la Chine n'a jamais caché qu'elle craignait une éventuelle intervention soviétique dans ce pays. L'annonce immédiate de la présence de M. Hua Guofeng aux obsèques marque l'intérêt avec lequel elle suit l'évolution de la situation dans cette partie du monde.

Moscou n'avait pas publié de commentaire après la mort de Tito. Pourtant le télégramme soviétique de condoléances est chaleureux. Les observateurs décèlent une certaine prudence de la part de Moscou qui, selon eux, se sent observé.



Mme Jovanka Broz, que le président Tito avait répudiée il y a trois ans, est réapparue officiellement hier à Belgrade: elle a déposé une couronne sur la dépouille mortelle de son mari exposée au Parlement. (Photolaser AP)

Une disparition qui suscite interrogations et inquiétudes

PARIS (AFP) — La disparition de Tito, le rassembleur qui cimenta par sa poigne et son charisme une extraordinaire mosaïque de races, d'ethnies et de religions, «l'hérétique» qui le premier au sein du communisme mondial osa dire «non» à Staline, pose à la Yougoslavie et au monde une série de points d'interrogation bien faits pour alimenter la sourde inquiétude qui les étreint.

Dans quelle mesure la Yougoslavie sans Tito saura-t-elle et pourra-t-elle sauvegarder ce double héritage: unité intérieure et indépendance extérieure? C'est en effet la question qui agite aujourd'hui toutes les chancelleries, déjà fortement traumatisées par l'affaire afghane.

Belgrade sera-t-elle «le prochain Kaboul»? Ou bien les héritiers de Tito seront-ils assez forts et unis pour imposer le maintien de leur souveraineté à un Kremlin qui, peut-être, hésitera de son côté à provoquer, dans un avenir proche, une nouvelle crise plus fracassante encore que celle ouverte par son intervention militaire en Afghanistan?

Réduit à cette froide équation, l'avenir de la Yougoslavie paraît aujourd'hui à de nombreux observateurs différent selon que l'on se place à court et à long terme.

Dans l'immédiat, la succession de Tito est assurée selon le schéma qu'il a lui-même imaginé, à savoir une présidence collégiale dont la direction est assumée, à tour de rôle, par les représentants des six républiques et des deux régions autonomes formant la fédération yougoslave. Mais s'il a une succession, Tito n'a pas de successeur: ses héritiers désignés n'ont bien évidemment ni sa popularité à l'intérieur, ni sa force d'intimidation à l'extérieur. Il leur faudra donc se faire connaître et respecter, au dedans comme au dehors.

Première épreuve, première et lourde tâche pour ces hommes qui alterneront au pouvoir: éviter que ne flambent à nouveau les inimitiés ancestrales — par exemple entre Serbes et Croates — et faire en sorte que s'estompent les disparités économiques flagrantes — comme celles qui séparent la riche Slovénie du Kossovo défavorisé. De leur succès ou de leur échec dépendra l'avenir à long terme de la Yougoslavie.

En effet certains observateurs estiment que l'URSS — qui n'a jamais pardonné à Tito sa fracassante rupture avec Moscou en 1948 et son rôle de précurseur dans la recherche de la «voie spécifique vers le socialisme» — pourrait, en cas de troubles intérieurs, s'estimer fondée, comme elle l'a fait à Budapest, à Prague et à Kaboul, à répondre à l'appel de quelques communistes inquiets. Il s'agirait alors, évidemment, de sauvegarder les conquêtes du socialisme en Yougoslavie.

Cette hypothèse, il est vrai, paraît peu vraisemblable à de nombreux observateurs: d'une part parce que la Yougoslavie, sans nul doute, opposerait à tout envahisseur une résistance farouche forgée à l'école des partisans de Tito, et d'autre part parce que l'Occident réagirait peut-être, dans une telle éventualité avec plus de vigueur qu'il ne l'a fait précédemment.

La position stratégique de la Yougoslavie, le rôle essentiel qu'elle a joué et souhaité évidemment continuera tant au sein du mouvement non aligné (qu'elle a contribué à fonder) que de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en font en effet un «morceau» de choix sur l'échiquier mondial. Le monde occidental, si l'on en croit les déclarations faites depuis trois mois par tous ses responsables, n'est guère disposé à laisser qui que ce soit dévorer ce «morceau».

Quant au mouvement communiste international, on peut compter sur ses «contestataires» pour tenter d'y maintenir l'héritage de Tito: mais auront-ils le poids nécessaire pour contrecarrer ceux qui sont, quoi qu'il arrive, du côté de Moscou? C'est encore un point d'interrogation.

Les trois visages de l'opposition en exil

PARIS (AFP) — Croate, serbe ou «kominformiste», violente ou modérée, l'opposition yougoslave à l'étranger a beaucoup fait parler d'elle ces dernières années, provoquant souvent des mini-crises diplomatiques entre le Yougoslavie et les pays qui, selon Belgrade, lui offrent un asile par trop complaisant.

Ce sont les extrémistes croates et leurs actes de terrorisme nombreux et sanglants qui ont pris la vedette dans cette chronique de l'émigration anti-titiste.

Près d'un demi-siècle après l'assassinat à Marseille du roi Alexandre de Yougoslavie et du ministre français des Affaires étrangères Louis Barthou (1934), les «oustachis» d'Ante Pavelitch, chef d'un éphémère «Etat croate indépendant» fondé sous l'égide d'Hitler, n'ont pas renoncé à revendiquer cette indépendance et ont simplement changé d'ennemis, en passant des royalistes aux communistes.

La liste des attentats perpétrés par les terroristes croates au cours des vingt dernières années, — en France, en RFA, aux États-Unis, en Suède, aux Nations unies, au Canada, au Paraguay, au Venezuela notamment — s'allonge constamment.

Ces actions vont de l'assassinat au détournement d'avion, en passant par les prises d'otages dans les missions diplomatiques et les tentatives de «déstabilisation» en Yougoslavie même, et ont parfois provoqué des représailles tout aussi sanglantes de la part de la police secrète yougoslave, tant en Yougoslavie qu'à l'étranger.

Les activités des Croates en exil ont à plusieurs reprises provoqué des «froids» entre Belgrade et les capitales concernées: ainsi en 1972, une affaire d'opposants croates infiltrés en Yougoslavie via l'Autriche avait provoqué une protestation officielle du gouvernement yougoslave. En 1978, Bonn refusa l'extradition de huit exilés croates résidant en RFA demandée par la Yougoslavie. En réponse, celle-ci remit en liberté quatre extrémistes ouest-allemands arrêtés à Zagreb et soupçonnés d'avoir participé à l'enlèvement du président du patronat de RFA Hans-Martin Schleyer.

En janvier, alors que Tito était déjà à l'hôpital, c'est Londres qui fut vivement critiquée pour avoir permis la tenue d'une réunion du «conseil du peuple croate».

Moins organisée, l'opposition serbe en exil a tenu plusieurs congrès pacifiques, et il lui est arrivé d'avoir également recours à la violence. Elle a utilisé des méthodes comme l'attentat au domicile de diplomates yougoslaves et le détournement d'avion pour réclamer (sans succès) la libération des auteurs de ces attentats.

Plus étranges ont été les affaires d'enlèvements d'opposants «kominformistes», telle le kidnapping à Bucarest en 1975 par la police secrète yougoslave de Vladimir Dapcevic, condamné par la suite à Belgrade à la peine de mort (commuée en vingt ans de réclusion) pour «subversion staliniste». Vingt mois plus tard, un autre «kominformiste», Mileta Perovic, était condamné lui aussi à vingt ans de réclusion. Il avait affirmé avoir été enlevé en Suisse.

Ils ont adopté — dix minutes avant que ne soit annoncée la mort de Tito — une déclaration demandant l'égalité des peuples de Yougoslavie, leur droit à l'autodétermination, mais aussi le respect de l'inviolabilité des frontières et de la souveraineté yougoslave. Ils ont lancé un appel aux démocraties occidentales, pour qu'elles «prennent l'initiative de garantir l'indépendance de la Yougoslavie», «alors qu'il en est encore temps».

Carter: les réfugiés cubains seront «reçus à bras ouverts»

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a affirmé hier après-midi que les États-Unis continueront d'accueillir les réfugiés cubains «à bras ouverts» et a accusé le gouvernement de M. Fidel Castro d'être responsable des incidents qui ont éclaté vendredi à la section des intérêts américains à La Havane.

Après les menaces gouvernementales lancées la semaine dernière aux propriétaires de bateaux qui effectuent la «navette sauvage» entre Cuba et la Floride et l'annonce d'une application stricte des réglements d'immigration, les États-Unis ont, semble-t-il, changé d'attitude. Devant le fait accompli, ils paraissent résolus à se charger du flot de réfugiés cubains fuyant le régime castriste. Au cours du week-end, 3,500 d'entre eux sont arrivés à Key West, ce qui porte leur nombre total estimé à 14,500 personnes.

Le président Carter a également déclaré que ce problème avait été «sérieusement aggravé par l'approche inhumaine de Fidel Castro». Il a rappelé à ce propos qu'actuellement 400 personnes, ayant obtenu l'asile politique aux États-Unis, sont réfugiées au siège de la section des intérêts américains à La Havane, pour «se protéger des violences des foules organisées par Castro».

À la suite de cet incident, rappelle-t-on, les États-Unis avaient décidé de fermer leur bureau des visas à La Havane.

Cette fermeture ne devrait affecter en rien la navette sauvage qui transporte, de Mariel (Cuba) à Key West (Floride), des immigrants théoriquement clandestins, pour l'accueil desquels un camp de transit a été organisé sur la base aérienne d'Eglin, dans le nord-ouest de la Floride.

Transportés par avion jusqu'à ce camp de toile, les réfugiés sont ensuite dirigés vers différentes villes américaines, de préférence dans d'autre États que la Floride, qui a déjà accueilli près de 800,000 réfugiés cubains depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro il y a 20 ans.

Pendant leur séjour dans ce camp, les réfugiés sont interrogés par les services d'immigration et le FBI, qui tentent d'identifier les repris de justice provenant des prisons cubaines que, selon les réfugiés, Fidel Castro a fait vider à la faveur de l'exode.

RÉCUPÉRATION D'ARGENT
Hôpitaux - Cliniques
Industries - Lithographies
Nous installons des appareils électrolytiques récupérant l'argent des solutions hypo/fixateur.
COMETAUX LIMITÉE
Tél.: 481-8191

Voyagez bien à prix raisonnable !

Paris: Charters à partir de **$499.**
Europe: Noliprix-Charter-CCF-"Vacances"-"Stand-by" (aussi aller simple à partir de **$265.** US).
Miami: Avion à partir de **$159.** Chevette **$69.00** par semaine.
Mexico: Avion-auto **$395.**
Croisière de luxe: SS Rotterdam-Holland American Line Mtl. N.Y. Nassau N.Y. Mtl. 8 jours **$450.** US (4 personnes pour le prix de deux dans la cabine).
Grèce: Hebdomadaire: Spécial 27 mai: **$650.**
Hong Kong: 14 jours: Avion, hôtel de luxe, transfert **$1,100** US.
Rome Athènes: Une semaine dans chaque ville. Hôtel, avion, transfert, **$1,000** US.

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.
Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.
Permis no. Q-14768840-0435

AU KLONDIKE
nos steaks valent leur pesant d'or.
Au Klondike, vous trouverez une atmosphère typique des années folles, au temps de la Ruée vers l'or. Venez prospecter notre menu digne du Far-West: vous y découvrirez une mine de steaks succulents, préparés et apprêtés à la façon de l'Ouest, et des fruits de mer qui sauront réjouir votre palais. Et chaque jour, notre chef prépare avec grand soin une table d'hôte qui réunit les spécialités de la maison. Pour un repas d'affaires ou une réunion d'amis, rendez-vous au Klondike et présentez la carte American Express®, la Carte qui vaut son pesant d'or.
Grilladerie Klondike,
5805 route Transcanadienne, sortie 65,
Ville St-Laurent.
Du lundi au vendredi, ouvert de 11h00 à minuit.
Samedi et dimanche, ouvert de 17h00 à minuit.
Réservations: (514) 744-5841
La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.℠
Sortez en grand

Avez-vous travaillé pour un ministère ou un organisme du Gouvernement du Québec entre le 1er juillet 1978 et le 31 janvier 1980?

Si oui, des montants d'argent doivent vous être payés par le gouvernement à titre de rétroactivité pour la durée de votre emploi. Afin d'obtenir le paiement des montants dus, vous devez effectuer votre réclamation dans les plus brefs délais à votre directeur du personnel du ministère pour lequel vous avez travaillé. Dans le cas où vous auriez occupé des emplois dans plusieurs ministères ou organismes, vous devez présenter une demande différente pour chacun des ministères ou organismes.
Si votre demande n'a pas encore été effectuée, adressez-la immédiatement sous pli certifié.

&

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC INC.

L'Iran remet au CICR les corps américains

TÉHÉRAN (d'après AFP) — Les corps des Américains morts au cours de l'opération aéroportée de Tabas ont été remis hier à l'ancien vicaire de Jérusalem, Mgr Hilarion Cappucci, et devraient quitter l'Iran ce matin pour être remis à Genève au Comité international de la Croix-Rouge.

Mgr Cappucci, qui a rencontré hier matin l'ayatollah Khomeiny et le président Banisadr, a souligné à sa sortie de chez le «guide de la révolution» le «caractère humanitaire» de la mission qu'il avait acceptée.

Il a aussi affirmé que sa mission serait terminée dès qu'il aurait remis aux représentant du CICR en Suisse les cadavres des Américains et que la Croix-Rouge déciderait à qui ils devaient être remis.

D'autre part, un certain nombre d'otages de l'ambassade américaine de Téhéran ont été transférés à Frman (800 km au sud-est de Téhéran), portant à douze le nombre des villes où ont été répartis les diplomates américains, ont annoncé hier les «étudiants islamiques» dans leur 123ème communiqué.

Selon le communiqué, outre Téhéran et Qom, les otages ont été transférés dans les villes d'Arak et de Mahalat (200 km au sud de Téhéran), Chiraz et Djahrom (600 km au sud de la capitale), Ispahan et Nadjafabd (350 km au sud), Tabriz (400 km au nord-ouest), Meched (900 km au nord-est) et Yazd (450 km au sud-est).

Par ailleurs, l'État-major interarme iranien a démenti hier soir que des hélicoptères américains aient violé une nouvelle fois l'espace aérien de l'Iran, a annoncé Radio Téhéran.

Le commandement en chef des forces armées avait annoncé, auparavant, que quatre hélicoptères non identifiés avaient violé dimanche l'espace aérien iranien et l'un d'eux avait été retrouvé dans le désert.

Selon le communiqué diffusé par la radio iranienne, l'appareil découvert à proximité de Jiroft, dans le sud de l'Iran, était le dernier des huit hélicoptères utilisés pour la tentative de libération des otages américains qui a échoué à Tabas, le 25 avril dernier. L'appareil a été envoyé à Téhéran après les réparations nécessaires, a précisé le communiqué soulignant qu'aucune nouvelle violation de l'espace aérien de l'Iran par des appareils américains n'avait eu lieu.

L'agitation continue en Cisjordanie

Weizman contre toute action punitive

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Trois jours après l'attentat palestinien d'Hébron, le général Ezer Weizman s'est prononcé hier contre toute action punitive.

S'adressant à la Knesset siégeant en séance extraordinaire, le ministre israélien de la Défense a déclaré: «Nous sommes toujours engagés sur la voie menant à un règlement difficile avec les Arabes de Judée et de Samarie (Cisjordanie occupée) et de la bande de Gaza. Malgré le chagrin que nous cause la mort des six victimes (d'Hébron), continuons notre chemin en n'entrant pas dans le jeu de ceux qui par l'assassinat, essaient de nous faire dévier de la voie tracée par cette Assemblée en 1979» (-allusion au vote de la Knesset en faveur de l'ouverture de négociations sur l'autonomie palestinienne.)

De son côté, M. Haim Bar-Lev, ancien ministre et secrétaire général du parti travailliste, a soulevé des clameurs d'indignation dans le camp gouvernemental en déclarant en substance que l'attentat de vendredi aurait pu être évité si le gouvernement n'avait pas favorisé l'installation de colons juifs au coeur de la ville arabe d'Hébron.

Néanmoins, — la main de fer, que réclamaient certaines couches israéliennes s'est abattue hier sur la population de Cisjordanie sans toutefois ramener le calme dans ce territoire.

Le gouverneur militaire israélien de Tulkarem a été légèrement blessé à la tête par des pierres que lui jetaient des habitants du camp de réfugiés de Nour-Shams, près de Naplouse. C'est dans une échauffourée entre le même gouverneur et son officier d'escorte d'une part, et des lycéens palestiniens du village d'Anabta, d'autre part, qu'un garçon de dix-huit ans avait été tué jeudi dernier. A la gare routière de Ramallah, une centaine de personnes, selon un porte-parole de l'armée israélienne, ont jeté des pierres et brûlé des pneus devant un détachement de soldats qui les ont dispersées en tirant des coups de feu.

Les écoles de Ramallah et de Jéricho ont été agitées par des lycéens qui manifestaient. À El-Bireh, l'armée a dû utiliser des gaz lacrymogènes pour ramener au calme une école de filles. Les trois universités cisjordaniennes (Bethléem, Bir Zeit et Naplouse) sont fermées pour une période indéterminée. Des heurts ont eu lieu entre habitants arabes de Nebi Saleh et colons israéliens de l'implantation voisine, portant le nom hébreu: Neve Tzouf. Une voiture arabe a été incendiée.

Les mesures de répression israéliennes se sont traduites par un grand nombre d'arrestations: six à Jérusalem, cinq à Ramallah, trois près de la colonie israélienne de Neve Yaacov, et un nombre indéterminé dans les camps de réfugiés de Nour Shams, Kalandia et Douheicheh.

Les grèves des commerçants dans de nombreuses localités ont été brisées par les soldats qui ont tantôt arraché les rideaux de fer et les cadenas de certaines boutiques, pour obliger leurs propriétaires à ouvrir, tantôt fermé jusqu'à nouvel ordre et de façon sélective les magasins des plus récalcitrants. Des écoles ont également été menacées de fermeture. Les ponts sur le Jourdain, qui permettent les échanges de marchandises entre la Cisjordanie et le monde arabe, ont été fermés. Les visites de parents établis à l'étranger sont interdites. La censure des trois quotidiens arabes de Jérusalem est plus systématique. Les déclaration des maires palestiniens et même des hommes politiques israéliens hostiles à cette répression ne peuvent figurer dans les colonnes des journaux. Le couvre-feu permanent sur la ville de Hébron (45,000 habitants) n'a pas été levé un seul instant depuis qu'il a été imposé dans la nuit de vendredi à samedi, après l'attentat qui a fait six morts et seize blessés dans un groupe de colons israéliens.

Par peur d'être surpris la nuit par l'armée et d'être expulsés sans possibilité d'un recours en justice, quatre militants communistes cisjordaniens se sont adressées à la Cour suprême israélienne. Ils ont obtenu un arrêt leur interdisant leur expulsion si aucune plainte n'a été déposée contre eux et légalement examinée. L'avocate israélienne Felicia Langer, qui a fait les démarches en leur nom, a déclaré à l'AFP que les autorités «ont intentionnellement coupé» son téléphone à domicile et au bureau depuis vendredi soir.

Autonomie: plan de sécurité rejeté

JÉRUSALEM (AFP) — Le chef de la délégation israélienne aux négociations sur l'autonomie a annoncé hier «que les négociations tripartites sur l'autonomie palestinienne avaient été suspendues jusqu'à nouvel ordre», a indiqué la radio israélienne.

La délégation égyptienne, qui en a fait la demande, précise la radio, voudrait avant de poursuivre les pourparlers que «des progrès soient faits sur le chapitre de la sécurité dans les territoires de Cisjordanie et Gaza».

Un plan de sécurité en Cisjordanie et à Gaza très «dur» présenté par la délégation égyptienne, a failli faire échouer les négociations sur l'autonomie, a révélé la radio israélienne.

Le plan, présenté par le premier ministre, M. Moustapha Khalil, déterminait, selon la radio, les positions que conserverait l'armée israélienne, ses effectifs, et son équipement composé uniquement d'armes légères. Il prévoyait aussi un contrôle permanent des mouvements des forces israéliennes et de leurs effectifs.

Caramanlis est élu président de la République au 3ème tour

ATHÈNES (AFP) — Le premier ministre grec Constantin Caramanlis a été élu hier président de la République hellénique par l'Assemblée nationale.

C'est par 183 voix, soit trois voix de plus que la majorité des trois cinquièmes requise aux trois tours de scrutin, que le Parlement a porté M. Caramanlis à la présidence.

La Chambre des députés compte 300 membres et les 93 députés socialistes, obéissant aux consignes de leur chef Andreas Papandreou, ont refusé de participer au vote, comme ils l'avaient fait lors des deux précédents scrutins, le 23 et le 29 avril. M. Caramanlis avait obtenu 179 suffrages au premier tour, et 181 au second, alors que la majorité des deux tiers, 200 voix, était alors nécessaire.

M. Caramanlis, dont le parti «La Nouvelle Démocratie» compte 174 députés, s'était abstenu lui-même de voter aux deux premiers tours. Il a déposé hier son bulletin dans l'urne. Sa victoire a été assurée par le concours de parlementaires indépendants.

Avec l'élection de M. Caramanlis à la présidence va prendre fin une période d'incertitude qui menaçait de paralyser la vie politique et économique de la Grèce, estime-t-on généralement à Athène.

M. Caramanlis, qui fait figure en Grèce de «sauveur de la démocratie», après le régime des colonels qui avait duré de 1967 à 1974, a accepté de passer sous les fourches caudines parlementaires pour se faire porter à la plus haute magistrature. On sait en effet, de sources très proches de lui, qu'il aurait souhaité être élu à une forte majorité pour confirmer sa conception d'un président au-dessus des partis. Cette majorité aurait dû avoisiner les 200 voix — soit les deux tiers des suffrages parlementaires requis pour les deux premiers tours de scrutin. L'Assemblée nationale ne lui a pas donné cette satisfaction, et c'est par 183 voix seulement qu'il a été porté sur le parvois présidentiel.

M. Caramanlis, qui s'est toujours défendu de vouloir jouer le rôle d'«homme de la providence», avait renoncé à faire dissoudre le parlement et à se lancer dans une campagne électorale sur le thème de «Caramanlis pour président» qui aurait subodoré le référendum.

Un des derniers actes du premier ministre Caramanlis a été de rendre hommage au maréchal Tito, dans lequel il voyait un des piliers de la politique d'indépendance et de bon voisinage que lui-même préconise pour les Balkans, dans l'intérêt de la paix en Europe. La Grèce a tourné depuis longtemps la page sur l'aide que Belgrade avait accordée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale aux forces communistes du Général Marcos Vafiadis, en rébellion dans les montagnes du Nord contre l'autorité centrale.

Le président élu, qui démissionnera de son poste de premier ministre, souhaiterait voir mener tambour battant son remplacement à la tête du gouvernement. Son ministre de la Défense, Evangelos Averoff, semble toujours le mieux placé. Le parti de la Nouvelle Démocratie pourrait l'élire demain ou jeudi, et son équipe ministérielle pourrait être en place dès avant la fin de la semaine. Avec M. Averoff, il ne faudrait pas s'attendre à des changements profonds dans les grandes orientations pro-européennes et pro-atlantiques du gouvernement que présidait M. Caramanlis.

Le patronat suédois proroge le lock-out

STOCKHOLM (AFP) — Le patronat suédois a durci le ton hier en prorogeant d'une semaine le lock-out décrété contre plus de 750,000 salariés du secteur industriel.

Cette mesure de rétorsion contre les grèves déclenchées par 100,000 employés syndiqués était entrée en vigueur le 2 mai et le restera ainsi jusqu'au 18 après avoir été prolongée une première fois.

La décision du patronat apparaît comme le signe d'un durcissement, mais il correspond en même temps à une certaine nécessité, note-t-on à Stockholm: si les grèves des syndicats ne sont en effet pas limitées dans le temps, le patronat est tenu de donner des préavis réguliers en cas de lock-out.

Inquiets devant la menace syndicale de bloquer la plus grande partie des transports d'essence en Suède à compter du 9 mai, les Suédois ont commencé samedi et dimanche à faire la queue dans les stations services, armés de récipients divers.

Le pain a aussi fait l'objet d'une véritable razzia, car de nombreuses boulangeries industrielles sont affectées par l'affrontement salarial entre le patronat et les syndicats, qui a conduit au débauchage temporaire de près d'un million de salariés, le quart de la population active suédoise, et paralysé l'ensemble de l'activité économique du pays.

Les négociations ont repris dans le secteur public, avec quelque chance de succès, mais dans le secteur privé, où la commission gouvernementale de médiation s'est remise au travail hier, aucune ouverture ne s'est encore fait jour.

Un certain mécontentement commence à se manifester dans la population et le grand quotidien du soir Expressen, qui publie une pleine page de lettres de lecteurs passablement irrités, titrait hier: «Arrêtez cette folie».

Quatre autres primaires pour Carter et Reagan?

WASHINGTON (AFP) — Les deux favoris de la course à la Maison-Blanche, le président Jimmy Carter, du côté démocrate, et l'ancien gouverneur conservateur de Californie, Ronald Reagan, du côté républicain, devraient sortir pratiquement invincibles des quatre élections primaires qui auront lieu aujourd'hui dans trois États, l'Indiana, la Caroline du Nord et le Tennessee, ainsi qu'à Washington, la capitale fédérale.

Après les consultations électorales de samedi et de dimanche, il ne manque plus au président Carter qu'un peu plus de 500 délégués (sur les 1.666 nécessaires) pour être sûr de décrocher l'investiture de son parti à la convention nationale du mois d'août à New-York.

Or, il est favori dans l'Indiana (80 délégués en jeu), en Caroline du Nord (69 délégués) et dans le Tennessee (55 délégués). Le seul endroit où Kennedy peut espérer faire un bon score est la ville de Washington, peuplée à soixante-dix pour cent de Noirs. Il n'y a cependant pas obtenu le soutien précieux de Marion Barry, le maire de la ville, qui a préféré se rallier au président Carter.

Par delà les primaires d'aujourd'hui l'adversaire du président sortant pense surtout aux grands Etats industriels à forte population, comme la Californie, l'Ohio et le New-Jersey, où les primaires auront lieu le 3 juin.

Edward Kennedy a déjà montré qu'il pouvait mettre le président en difficulté dans ce genre d'Etats: il espère y faire un bon score pour se présenter dans les meilleures conditions possibles à la convention nationale, mais Carter peut désormais compter sur presque deux fois plus de délégués que lui.

Du côté républicain, la confiance de Ronald Reagan a été quelque peu ébranlée samedi par le bon score de son rival, l'ancien diplomate et directeur de la C.I.A. George Bush, dans le Texas. Mais il compte bien effacer par une série de victoires cette mauvaise impression. Il ne manque à M. Reagan qu'un peu plus de 350 délégués sur les 998 nécessaires pour être certain de la victoire.

Muskie ira à Vienne le 15

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État désigné, M. Edmund Muskie, se rendra les 15 et 16 mai prochains à Vienne, mais aucune décision sur une éventuelle rencontre avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, n'a encore été prise, a indiqué hier le département d'État.

M. Muskie arrivera à Vienne le 15 mai pour assister aux cérémonies marquant le 25e anniversaire de la signature du traité d'état rétablissant la souveraineté de l'Autriche.

Le secrétaire d'État désigné doit en principe quitter la capitale autrichienne le 16 mai en début d'après-midi.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

Le mardi, 6 mai 1980



M. PIERRE SHOONER
Directeur - commissaire général, Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM)

Titre:
"L'originalité: un levier économique majeur pour Montréal"

Hôtel Windsor
12 h 30
Le public est admis
Billets à l'entrée $11.
Renseignements:
866-2861

ACHETONS 3 JOURS SEULEMENT
FOURRURES USAGÉES

Nous sommes heureux de pouvoir acheter et payer comptant pour tout genre de manteaux et jaquettes usagés, en fourrure. De préférence nous désirons de la bonne qualité.
Demande spéciale:
Vison, renard, raton laveur
Ribnick Furs
224 N. 1st St.,
Minneapolis, MN U.S.A.

Apportez-les avec vous au:
HOLIDAY INN
420 ouest, Sherbrooke
jeudi 8 mai
ven. 9 mai
sam. 10 mai
10 A.M. à 7 P.M.
Demander à la réception le numéro de la chambre

RENAULT
Radio AM-FM gratuit plus $100 de rabais sur la Renault 5 pendant tout le mois de mai!
MONTRÉAL DAUPHINE LTÉE
12050, boul. Laurentien
(Au nord de Canadair)
331-6130
financement sur place
RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT RENAULT

DEUX COMPTES VALENT MIEUX QU'UN.

La Banque Nationale offre aux gens d'aujourd'hui l'avantage de faire des chèques sans frais et de profiter de l'intérêt quotidien.

Il suffit d'avoir deux comptes:

Comptes chèques sans frais

N'y maintenez que l'argent nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:
- aucun solde minimum exigé
- tirage illimité de chèques sans frais
- chèques personnalisés et numérotés
- carnet de position
- relevé mensuel
- transfert sans frais au compte intérêt quotidien

Compte intérêt quotidien

Déposez-y l'argent non nécessaire pour couvrir vos chèques personnels.

Avantages:
- intérêt très élevé calculé quotidiennement et versé semestriellement
- deux retraits sans frais par mois
- transfert sans frais du compte chèques
- aucun solde minimum requis.

Économie et rendement.
À vous d'en profiter.

Renseignez-vous sans tarder à l'une de nos succursales.

BANQUE NATIONALE
La banque d'aujourd'hui

le débat référendaire

en bref...

■ Tournée des chefs

Le président du Regroupement national pour le OUI fera campagne aujourd'hui dans la région de Québec pendant que le président du Comité des Québécois pour le NON se rendra dans la région de la Baie-James.

Le premier ministre **René Lévesque** participera ce matin, au motel Le Carillon à Sainte-Foy, à une réunion du Regroupement des membres de l'Union nationale pour le OUI. M. Lévesque se rendra en début d'après-midi à une rencontre avec les membres de la Coopérative de produits maraîchers de Manseau. Il visitera à 17 heures les personnes âgées du foyer de Sainte-Croix, avant d'être accueilli à la résidence du chef démissionnaire de l'UN, M. Rodrigue Biron, par un groupe de maires de municipalités du comté de Lotbinière. M. Lévesque participera en soirée, à une assemblée publique qui se tiendra à l'école polyvalente de Saint-Agapit.

L'avion du chef du PLQ, **M. Ryan,** accompagné de l'ex-premier ministre Robert Bourassa, se posera vers les 16 heures à l'aéroport du chantier de construction du barrage LG-3. Il rencontrera les travailleurs puis visitera les installations. M. Ryan sera de retour à Montréal en soirée.

■ Yvette première

Au terme de la campagne référendaire, Mme Madeleine Ryan, que les Beaucerons ont baptisé «Yvette première», aura rencontré autant de femmes que son mari, le président du NON, aura vu de partisans. Dimanche soir à Saint-Georges de Beauce, Mme Ryan a déclaré devant une assemblée de 500 Yvettes que ses activités référendaires à travers le Québec lui ont permis, à ce jour, d'échanger avec 26,000 femmes.

■ Le vote des malades

Le Conseil du référendum avait refusé une première requête d'un groupe de personnalités animées par le Comité d'action positive voulant la mise sur pied de bureaux de scrutin spéciaux dans les hôpitaux du Québec. Une nouvelle requête a été adressée hier au premier ministre Lévesque demandant au gouvernement de défrayer le coût du transport par ambulance pour tous les patients désireux de voter mais dont c'est la seule façon de se rendre au bureau de scrutin.

■ L'école du théâtre

Les apprentis de l'art dramatique ont voulu eux aussi faire entendre leur voix dans le débat référendaire. Au terme d'une réunion conjointe, les étudiants de la section francophone de l'École nationale du théâtre du Canada et du Conservatoire d'art dramatique de Montréal ont adopté par une forte majorité une résolution d'appui aux tenants du OUI. Le résultat du vote: 104 en faveur du OUI, aucun NON et sept abstentions.

■ À la sauce mercantile

Un commerçant de la ville de Québec a imaginé une façon originale de souligner la fête des mères qui sera célébrée dimanche prochain, le 11 mai. Certaines des friandises qu'il offre à ses clients portent des messages de circonstance à l'occasion de la campagne référendaire. Sur les sucreries qui s'adressent aux partisans du OUI on peut lire «OUI, maman, je t'aime.» À l'intention des tenants de l'autre camp, l'inscription se lit: «NON, maman, je ne t'ai pas oubliée».

■ En vrac...

■ Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, affrontera le député fédéral de Charlevoix, Charles Lapointe, ce soir à compter de 19 heures à l'écran du poste de télévision de Radio-Canada à Rimouski.

■ Les pompiers de Montréal (1,067 sur 1,990) ont annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, leur décision d'opter pour le OUI dans la campagne référendaire.

■ La luxueuse automobile du ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, a été endommagée par des vandales, dans la nuit de samedi à dimanche. Il en tient responsables les tenants du NON.

■ Les employés des entrepôts de la compagnie Steinberg ont remis au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, une pétition de 900 noms à l'appui du projet de souveraineté-association du gouvernement Lévesque.

■ Le Conseil Attikamek-Montagnais a recommandé hier à ses membres, c'est-à-dire le tiers des Indiens du Québec, de s'abstenir de voter, le 20 mai, jour du référendum.

■ Le Comité national des Québécois pour le NON effectuera un blitz demain dans les comtés de l'Est de Montréal. L'opération, qui vise à rencontrer 50,000 électeurs dans une seule journée, est assurée de la participation de MM. Jean Chrétien, Jean-Claude Malépart, Robert Bourassa, André Ouellet, Larry Wilson, Daniel Johnson, Marcel Danis, André Raynauld et Maurice Sauvé.

Sauvé

Le OUI a le vent en poupe chez cette population jeune et nomade

DANS le comté montréalais de Sauvé, qui répond à la plus grande partie de la municipalité de Montréal-Nord, le OUI a le vent dans les voiles. C'est le OUI d'une population majoritairement jeune et nomade.

Plus de la moitié des électeurs de Sauvé n'ont pas 40 ans et 11% d'entre eux ont 55 ans et davantage. Et dans le grand triangle marqué par les boulevards Léger, Henri-Bourassa et Albert-Hudon, où dominent les immeubles locatifs de huit ou douze logements, tous semblables, résident pour un temps seulement des jeunes couples. Ils viennent du sud, de Verdun, de Rosemont, etc.; ils iront à Laval et, s'ils ont de la veine, dans le quartier Ahuntsic, plus à l'ouest, ou encore à Mascouche, plus au nord. La moitié est du comté de Sauvé est très majoritairement en faveur du OUI. Même les libéraux en conviennent.

Au fait, le Parti québécois est bien implanté dans tous les secteurs de Montréal-Nord..., sauf à l'hôtel de ville, où le maire, M. Yves Ryan, et son équipe de conseillers, élus pour la plupart sans adversaire depuis plusieurs années, font campagne pour le NON. Le PQ a une forte association de 2,600 membres (plus de 5% des électeurs). La nouvelle association libérale a recruté ses membres en première ligne dans le petit triangle de bungalows simples ou jumelés formé par les boulevards Lacordaire, Léger et Henri-Bourassa, puis à l'est du comté, en territoire péquiste. Mais dans la moitié ouest de Montréal-Nord (à l'intérieur du comté de Sauvé), les libéraux sont plutôt absents. Cela ne veut cependant pas dire qu'ils n'y recruteront pas des votes en faveur du NON.

La population de Sauvé est francophone à 74%, italophone à 10% et anglophone à un peu plus de 6%. Les premiers représentent cependant plus de 80% des électeurs. Dans ce qui était l'équivalent du comté de Sauvé à l'élection de 1970, le PQ obtenait autant de suffrages que le Parti libéral (déjà 46%), même si les libéraux l'emportaient dans l'ensemble du grand comté de Bourassa, aux dépens de M. Jacques-Yvan Morin. En 1973, le nouveau comté de Sauvé échappait à la vague libérale et M. Morin prenait le comté avec 51% des voix, une majorité qu'il accroissait à plus de 58% en 1976.

Ces semaines-ci, M. Morin visite surtout des groupes de personnes âgées, notamment dans les tours d'habitation en bordure du boulevard Gouin, de même que les citoyens susceptibles d'exercer quelque influence dans le comté. Son épouse Elizabeth, elle, fait toute sa part au comité du OUI, boulevard Henri-Bourassa. Notons que les deux comités, du OUI et du NON, siègent à des étages différents dans un même édifice, dont les fenêtres sont finalement tapissées de nombreux messages contradictoires.



Jacques-Yvan Morin

Chez les partisans du NON, M. Roland Vaillancourt, un adjoint à l'organisation, constate qu'il est extrêmement difficile d'amener les gens de ce comté à faire du travail politique, contrairement à ce qu'affirment ses rivaux péquistes. «Les gens ne s'impliquent pas. Quand ils ont terminé leur journée d'ouvrage, ils préfèrent se détendre», dit-il. M. Vaillancourt souligne qu'«il y avait beaucoup d'Yvettes de Montréal-Nord au Forum de Montréal au début d'avril. Trois autobus pleins».

Le député libéral du comté de Bourassa à Ottawa (circonscription qui comprend la provinciale de Sauvé), M. Carlo Rossi, visite les foyers systématiquement, chaque semaine, du vendredi au mardi et rencontre divers groupes sociaux. M. Vaillancourt précise, avec un sourire entendu, qu'*«avant* le référendum», M. Rossi sera décoré par le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, pour ses hauts faits comme ex-policier, spécialisé dans les prises d'otages. Autre sourire en coin de M. Vaillancourt: Madame Rossi fera une fête ce soir au sénateur Thérèse Casgrain. «Ça veut tout dire, dit-il, car vous savez que Mme Casgrain est pour le NON, n'est-ce-pas?»

Les partisans du OUI ont porté deux coups de jarnac à leurs rivaux. D'abord, le fils du député Rossi, Roberto, qui est professeur à la Polyvalente Henri-Bourassa, aurait formé un regroupement local de 103 professeurs pour le OUI. Parallèlement, une centaine d'employés de l'hôtel de ville de Montréal-Nord en auraient fait autant. M. Charles Hardy, de l'organisation pour le OUI, fait état de quelque 170 petits regroupements par milieux de vie, dont un au sein de la communauté italienne (des professionnels, précise-t-on, et d'anciens syndicalistes).

»À compter de maintenant, la campagne du OUI se fera progressivement plus voyante», dit M. Hardy. Dans Montréal-Nord, on tiendra quelques grands pique-niques au soleil, un défilé de bicyclettes, une grande assemblée publique lundi prochain, avec M. René Lévesque, à l'aréna de Montréal-Nord, pour les quatre comtés du nord de l'île, etc.

Depuis quelques années, une communauté de quelques milliers d'Haïtiens fleurit dans Sauvé. À ce jour, précise M. Hardy, plusieurs de ces personnes étaient gagnées par la peur de perdre leur citoyenneté canadienne dans l'hypothèse d'une victoire du OUI. Mais elles tendent à se rassurer maintenant, ajoute-t-il.

Les libéraux, pour leur part, comptent énormément sur la cérémonie symbolique des «bâtisseurs» qui aura lieu samedi au Centre sportif Paul-Sauvé, au cours de laquelle des gens du troisième âge «passeront le flambeau» à un groupe de jeunes pour le NON. Entre-temps, M. Vaillancourt, qui est aussi président d'élection pour le comté fédéral correspondant, a mené une lutte de tous les instants afin que tous ceux qui ont droit de vote, notamment chez les Italo-Québécois, soient dûment inscrits sur la liste. Il dit avoir retracé 600 cas de personnes dont les noms avaient été radiés pour orthographie défectueuse ou présumée telle.

Un Canada multiculturel?

TORONTO (PC) — Il n'y a jamais eu d'engagement politique ou bureaucratique suffisant pour faire de ce pays une société multiculturelle.

C'est du moins ce qu'a soutenu, hier à Toronto, M. Jim Fleming, ministre d'État responsable du multiculturalisme. S'adressant à des étudiants de l'université York, il devait notamment expliquer qu'alors que son ministère cherchait à remplir sa tâche consistant à créer une communauté pluraliste, le reste du gouvernement continuait à travailler dans le sens d'une société homogène.

Rectificatif

Dans l'article publié le 30 avril, intitulé: «Le référendum: un faux changement», signé par Jean-Marie Hamelin, une erreur s'est glissée dans une citation. L'article attribue à M. Léon Dion la phrase suivante: «Les partisans du NON s'inscriront cependant en marge de la continuité du développement national et contre la seule façon dont on puisse arriver, le plus tôt possible, à l'égalité concrète avec les autres». Cette affirmation contraire à la position de M. Dion sur l'égalité n'est pas de ce dernier, mais bien du premier ministre lui-même, M. René Lévesque, dans la déclaration officielle faite à l'Assemblée nationale le 15 avril, pour annoncer la date du référendum.

EUROPCAR

"L'Europe en automobile"
Plan achat-rachat - location
Citroen - Renault - Simca - Peugeot - etc...

Ventes hors taxes
Marques européennes
Location: caravanes - campers
Permis de conduire international
Billet avion-air-auto



EUROPCAR 1176 rue Drummond, Montréal. Tél.: 861-0200
Permis 13868252-0280



HOMMAGE AUX GENS AVISÉS!

LE COMPTE RENDEMENT

Le compte rendement de la Banque Continentale est digne d'intérêt: il vous permet de jouir des avantages d'un compte-chèque et de profiter du taux d'intérêt élevé d'un compte d'épargne véritable.

Émettez autant de chèques que vous le désirez. Accumulez des intérêts calculés quotidiennement sur le solde de votre compte à la fermeture. Profitez d'un intérêt boni sur le solde mensuel minimal.

C'est simple et avantageux!

Le compte rendement de la Banque Continentale est certainement le type de compte qui correspond le mieux à vos besoins: c'est un compte-chèque qui vous rapporte l'intérêt élevé d'un compte d'épargne.

Le compte rendement est un autre exemple du service bancaire personnalisé de la Banque Continentale. Un nombre sans cesse croissant de ses succursales tous services vous offrent ce compte.



BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

SYMBOLE D'ACTION

Il y a une succursale tous services de la Banque Continentale du Canada située au:

600, boul. Dorchester ouest, Montréal Téléphone 866-2841

Regardez autour de vous...

l'auto pollue l'air

L'environnement c'est vous. Bien sûr, c'est aussi l'eau, la terre, l'air. Mais c'est avant tout ce que vous en faites autour de vous.

Par exemple, avez-vous déjà pensé que l'automobile est une des principales causes de pollution de l'air en plus de consommer une partie de l'oxygène nécessaire à toute forme de vie.

Ainsi, environ 60% de la pollution atmosphérique provient des gaz d'échappement des véhicules moteurs.

Sur la distance Montréal – New-York, une auto consomme autant d'oxygène qu'un homme en une seule année.

Pour limiter la pollution atmosphérique causée par l'automobile, vous pouvez voyager avec des voisins pour vous rendre au travail, utiliser le transport en commun, ne posséder qu'une voiture, marcher ou utiliser la bicyclette chaque fois que vous le pouvez.

L'environnement dépend de vous.

Environnement Québec



c'est le mois de l'Environnement

en bref...

■ Les activités du OUI

■ M. Pierre Bourgault sera aujourd'hui la vedette du débat-midi des étudiants du cégep de Limoilou.

■ Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, M. Guy Joron, sera conférencier à 18 heures du souper-causerie de la Chambre de commerce de Valleyfield au club Nautique, 410 de la rue Victoria.

■ Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, parlera ce midi, à l'hôtel Hilton de Québec, aux congressistes de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec.

■ Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, est le conférencier invité, à midi, au dîner-causerie des membres de la Chambre de commerce de Chandler.

■ Le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette, participe au débat-midi du Collège Dawson, au 535 de la rue Viger.

■ Les activités du NON

■ Le député libéral de Bonaventure, M. Gérard-D. Lévesque s'adressera demain midi, aux membres de la Chambre de commerce de la rive sud, à l'hôtel Holiday Inn de Longueuil.

■ Le député de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, participera à midi au débat des étudiants du cégep de Granby.

■ Mme Thérèse Lavoie-Roux, participera ce soir à 20 heures, à une assemblée du NON qui se tiendra à Saint-Tite.

■ Le vice-président et secrétaire de Power Corporation, M. Daniel Johnson, sera le principal orateur de l'assemblée publique qui se tiendra à compter de 20 heures, en la salle des loisirs de Saint-Alexandre dans le comté d'Iberville.

■ Le président de la Commission Jeunesse, M. Marc Saint-Pierre, donnera une conférence de presse, à midi, à la polyvalente A. Corbeil, 795 boulevard Kennedy, à Terrebonne.

■ Le député de Portneuf, M. Michel Pagé, participera au débat-midi des étudiants du cégep de Sorel.

■ Les besoins en énergie

Les députés libéraux d'Outremont et de Mont-Royal, MM. André Raynauld et John Ciaccia, ont rappelé hier au cours d'une conférence de presse les principales données du problème des approvisionnements énergétiques du Québec: 1) En 1990, le Québec sera dépendant des sources extérieures pour près des deux tiers de ses besoins; 2) la vente d'électricité ne pourra jamais financer les importations de pétrole et de gaz naturel; MM. Raynauld et Ciaccia ont par ailleurs blâmé le gouvernement Lévesque pour les retards apportés à la réalisation du prolongement du gazoduc au Québec.

■ Relations dit OUI

Dans son numéro de mai, la revue *Relations* publie un important dossier consacré au débat politique et à certains points de vue minoritaires impliqués dans la campagne référendaire. Un éditorial, signé par le directeur de la revue «au nom du comité de rédaction», opte pour le OUI. Cette prise de position dit s'inspirer de valeurs de base qui feraient l'objet d'un consensus, «peut-être plus large que le débat ne le laisse voir», entre souverainistes et fédéralistes. Ce sont: a) l'affirmation de l'identité nationale des Québécois; b) la perception d'une situation d'injustice; c) la revendication de pouvoirs élargis pour le Québec; d) le refus de l'isolement économique et militaire. Dans le même numéro de *Relations*, une section de débat politique auquel participent cinq Québécois éminents: Léon Dion, Pierre Harvey, Guy Saint-Pierre, Jean-Paul L'Allier et Pierre Harvey.

■ Recherché

Le directeur général des élections, Me Pierre Coté, a fait paraître hier dans tous les quotidiens du Québec, une publicité payée, reproduisant notamment le bulletin de vote qui sera mis à la disposition de l'électeur le jour du référendum. Les lecteurs du *Journal de Québec* de M. Péladeau, ont eu la surprise de constater qu'un «X» était inscrit dans la case du OUI tandis que la case du NON était vierge. Le directeur du *Journal*, M. Denis Lamoureux a saisi la Sûreté du Québec de l'affaire et a déclaré qu'il s'agissait là d'un geste «individuel». Puis, il a réaffirmé la politique de neutralité du *Journal de Québec* dans la présente campagne référendaire. Pour sa part, le directeur général des élections a donné en fin d'après-midi hier une conférence de presse pour se dire satisfait des explications fournies par la direction du journal et souhaiter que ce gende d'incidents ne se reproduise plus d'ici le référendum.

Le fédéralisme, solution supérieure

par Philippe Garigue

Ex-doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, M. Garigue y est maintenant professeur de science politique.

L'ANALYSE des problèmes connexes à la question référendaire, et l'étude du Québec et du Canada français depuis plus de vingt-cinq ans, m'amènent à une seule conclusion possible: la supériorité du fédéralisme comme système de gouvernement. Cette conclusion ne se sépare pas du choix des critères que j'ai utilisés pour évaluer ce que devait être ma réponse: l'amélioration de la condition de tous ceux qui vivent au Québec, et l'existence d'un mode de gouvernement permettant l'adaptation et la croissance à long terme dans un équilibre socio-économique de la société québécoise. À partir de ces deux critères et selon toutes les nuances de l'analyse politique, les conclusions découlent de l'examen des problèmes posés par la question référendaire.

Car, si l'on va jusqu'au bout d'une analyse sur la condition humaine au Québec, comme j'ai commencé à le faire lorsque j'ai créé des groupes de recherche sur le Canada français à l'Université McGill en 1954 et à l'Université de Montréal en 1957, l'on aboutit à une réponse qui est sans équivoque: les besoins de la société québécoise, et ce qu'est le fédéralisme, permettent d'entrevoir des solutions d'un ordre supérieur à celle découlant d'un nationalisme fondé sur une demande de souveraineté totale pour l'Etat du Québec. Sans remonter à 1760 et aux 60,000 Canadiens qui étaient établis le long du Saint-Laurent, l'existence même de la question référendaire souligne celle d'une évolution démocratique qui n'a été possible qu'en raison de l'existence d'un système fédéral.

La question est donc maintenant de savoir si les difficultés que les Canadiens français rencontrent encore, tout comme les difficultés actuelles de tous ceux vivant au Québec, peuvent être plus adéquatement résolues par un système étatique qui part du concept de sa propre souveraineté ou si, au contraire, ces difficultés peuvent être mieux éliminées par une évolution du système politique fédéral. Pour démontrer ce que représente chacune de ces options, il n'est pas nécessaire de retourner plus loin que 1960, puisque c'est à ce moment qu'une conjoncture prend place, déterminant le présent débat. Ainsi, quatre tendances se rencontrent à cette date: 1) la volonté de modernisation du Québec; 2) l'importance grandissante de la dénatalité francophone; 3) le déplacement du centre industriel de l'Amérique du Nord vers le Centre et l'Ouest; et 4) l'utilisation de plus en plus grande de l'instrument étatique par les francophones du Québec pour résoudre leurs problèmes.

La rencontre entre ces quatre tendances a produit des conséquences qui sont à la base des débats actuels, car l'effort de développement industriel fut ralenti par le déclin de la natalité, et par le déplacement des activités économiques. Mais parce qu'ils attribuaient leurs difficultés à des facteurs d'ordre linguistique et constitutionnel, certains groupes sociaux impliqués dans la modernisation du Québec (les éducateurs, les professionnels des médias, certains groupes sociaux, etc.) se sont tournés vers l'utilisation de l'Etat pour transformer ces difficultés. Leur réponse a été celle d'un nationalisme ayant pour but l'utilisation des moyens étatiques pour protéger leur condition, et cela au nom d'une différenciation linguistique leur permettant de se séparer des autres Canadiens et des autres Québécois, en raison même de leur supériorité numérique au Québec. Cependant, entre 1960 et 1970, aucune des recherches faites aux Universités de Montréal, McGill ou de Laval, n'a confirmé l'hypothèse d'un système culturel fondamentalement différent et totalement spécifique aux habitants du Québec. Les normes culturelles des Canadiens-français sont celles de Nord-Américains, comme le souligne leur comportement familial, ou encore leur préférence pour des conditions de vie qui sont communes à la totalité du Canada et de l'Amérique du Nord. Le ralentissement des activités du Québec a été perçu par certains francophones comme étant en priorité la conséquence d'une discrimination linguistique ou constitutionnelle, lorsque de fait elle est un phénomène qui dépasse de beaucoup le groupe linguistique, ou le système constitutionnel.

Le paradoxe est que s'il est vrai qu'il a existé et existe un différentiel socio-économique entre francophones et anglophones au Québec, il ne saurait être aujourd'hui principalement attribué à des causes d'ordre linguistique ou constitutionnel. De fait, le déclin des activités économiques, les difficultés d'un développement socio-économique équilibré, etc., relèvent de l'ensemble de l'évolution de l'Amérique du Nord. Il s'ensuit que l'intention du Parti Québécois d'utiliser l'Etat québécois (ou du moins d'obtenir une souveraineté illimitée par le séparatisme) pour transformer la condition des francophones, ne saurait résoudre fondamentalement les causes des difficultés actuelles. Ceci est démontré par l'incapacité du gouvernement du Parti québécois de légiférer afin de transformer les dynamismes de l'évolution des populations au Québec, ou d'arrêter l'exode des activités économiques vers d'autres régions du Canada ou de l'Amérique du Nord.

Mais, malheureusement, l'intention de séparatisme et de souveraineté illimitée du Parti québécois a produit et continue de produire des effets «pervers» extrêmement graves, qui augmentent le ralentissement des activités de la société québécoise (même s'ils sont non-intentionnels). Dans un monde où existent des «seuils» de plus en plus spécifiques pour le développement des activités socio-économiques (i.e., selon les réseaux mêmes de ces activités), l'intention d'un séparatisme et d'une souveraineté totale de l'État québécois, a comme conséquence la rupture des réseaux d'interdépendance, de coopération, ou de soutien, nécessaires au redressement et au développement des conditions de vie contemporaines. Parce que la direction du Parti québécois veut utiliser l'instrument étatique du Québec au maximum, ceci implique une opposition automatique à toutes les formes de collaboration avec le gouvernement fédéral qui pourraient améliorer ces conditions, parce qu'il est devenu nécessaire de démontrer la «faillite» du système fédéral. Or, les développements actuels du monde contemporain comportent tous des systèmes d'interdépendance plus ou moins intenses, comme l'ont montré les développements des réseaux internationaux de collaboration (marché commun et autres), ou encore de sécurité ou d'aide internationale. Puisque, quels que soient les mots utilisés dans le débat référendaire, l'objectif explicite du Parti québécois est l'obtention de la souveraineté totale, il écarte de fait les solutions venant d'un dialogue sur les modes d'interdépendance complémentaires que l'on peut obtenir par la transformation des institutions fédérales, permettant de transformer les conditions socio-économiques des Québécois.

L'évolution du XXe siècle apporte une confirmation de l'importance grandissante du fédéralisme comme une solution aux problèmes d'aujourd'hui. De fait, cette évolution indique que s'il y a eu une croissance du nombre d'États nationaux après 1945, en raison d'une décolonisation, cette augmentation a pris place en même temps que la montée du fédéralisme et des réseaux d'interdépendance. C'est-à-dire, selon les recherches sur la croissance en complexité des sociétés contemporaines, il existe présentement plusieurs tendances transformant fondamentalement les systèmes politiques. Ces tendances visent à la fois la création d'unités communautaires sur la base d'identités spécifiques, et leur regroupement dans des systèmes politiques à caractère fédéral. Selon ces tendances, la notion d'État national est graduellement détachée de sa signification traditionnelle, et remplacée par celle des modes d'organisation politique à caractères pluralistes et fédératifs, seuls capables d'entreprendre les développements requis pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui.

Ceci s'applique au Québec dans toutes ses implications. Car le Québec, en commun avec la presque totalité des communautés humaines d'aujourd'hui, existe sur la base d'un pluralisme social et culturel, autant que linguistique. Toutes les études récentes sur le nationalisme (Raymond Aron, Seton-Watson, Elie Kadourie, Anthony Smith, ou Eugene Lemberg) confirment le fait que dans les pays industriels et fortement urbanisés, comme le nôtre, il n'existe plus d'identité communautaire politique qui soit celle venant d'une seule ethnie, d'une seule religion, d'une seule culture ou d'une seule langue. Le pluralisme communautaire a introduit une différenciation de plus en plus grande entre ces aspects et la notion de l'État. Tout comme les conflits religieux ont graduellement introduit la notion de dissociation entre l'État et la religion, la notion de pluralisme communautaire et les conflits sociaux-culturels ont introduit également la différenciation entre les responsabilités de l'État et ce que sont les valeurs culturelles des différents groupes sociaux composant chaque communauté politique. C'est le besoin de limiter la souveraineté de l'État sur ces questions, qui est l'un des dynamismes du fédéralisme, car les groupes sociaux n'ont pas besoin de prendre la route de la souveraineté étatique et du séparatisme, pour sauvegarder leur autonomie culturelle, comme l'avait souligné le regretté Malraux.

Selon les caractéristiques des évolutions actuelles, le séparatisme représente le plus grand nombre d'inconvénients, et le fédéralisme le plus petit nombre, dans le choix des solutions aux problèmes des francophones du Québec, selon ce que peut devenir la recherche d'un avenir visant l'amélioration de la condition de tous ceux qui vivent au Québec. Seul le fédéralisme permet de reconnaître l'identité spécifique à chaque communauté linguistique, culturelle ou ethnique, composant le Québec, et le développement de modes d'interdépendance capables de rencontrer les besoins de tous.

Tous les pays, et non seulement le Québec, connaissent le pluralisme communautaire, et la nécessité de différencier entre la souveraineté illimitée de l'État et les phénomènes d'identité culturelle ou linguistique des groupes qui composent les sociétés humaines. Les valeurs culturelles et les usages linguistiques doivent être protégés par l'État, comme le sont actuellement les pratiques religieuses, mais elles ne sauraient être définies par le pouvoir de l'État. La paix sociale dans chaque pays, et dans l'ensemble de notre planète, oblige tous les pays à s'ouvrir aux formes politiques qui permettent d'obtenir cette différenciation, et à développer les modes concrets d'amélioration de la condition de tous. Puisque le pluralisme est la base contemporaine de la vie communautaire, seul le fédéralisme permet d'obtenir la paix sociale et le développement. C'est pour cette raison que le fédéralisme est moralement et politiquement supérieur au nationalisme, car il part de la reconnaissance des droits de tous, et permet une action collective pour le développement de tous.

Désormais, si l'on désire la paix sociale et le développement de la condition humaine, ce qu'est l'instrument politique pour les obtenir n'est plus indifférent. La notion de souveraineté illimitée de l'État national polarise les différences et accentue les confrontations internes et externes. Le fédéralisme, qu'il soit régional ou mondial, au contraire, vise la constante adaptation de l'État aux conditions d'existence d'un pluralisme grandissant des communautés humaines. C'est pourquoi le fédéralisme est finalement la solution de sagesse, puisqu'il permet à la fois des solutions de paix et de développement, dans une compréhension de la réalité de l'évolution des communautés humaines et des besoins de chacun.

PEUGEOT

BIARRITZ AUTO - PEUGEOT

Le plus gros concessionnaire privé de la région de l'est offre à l'automobiliste sophistiqué:

VENTE:
— Représentants courtois et expérimentés.
— Inventaire considérable et bon choix de modèles
• Livraison outre-mer
• Location à long terme
• Financement bancaire

SERVICE:
— Techniciens spécialisés Peugeot
— Atelier de réparation complet
— Travail garanti

PIÈCES:
— Plus gros vendeur de pièces de l'est
— Département d'accessoires

Les professionnels de Biarritz Auto se feront un plaisir de vous servir... Joignez-vous au groupe grandissant d'automobilistes exigeants qui choisissent l'ultime véhicule automobile!

BIARRITZ AUTO - PEUGEOT
"Les PROFESSIONNELS"
10,825 Racette
Montréal-Nord, Québec
Tél.: 323-1900

aiipe
MONTRÉAL
Le mardi 6 mai
1980 à midi



Reed Scowen
Député de Notre-Dame-de-Grâce à l'assemblée nationale

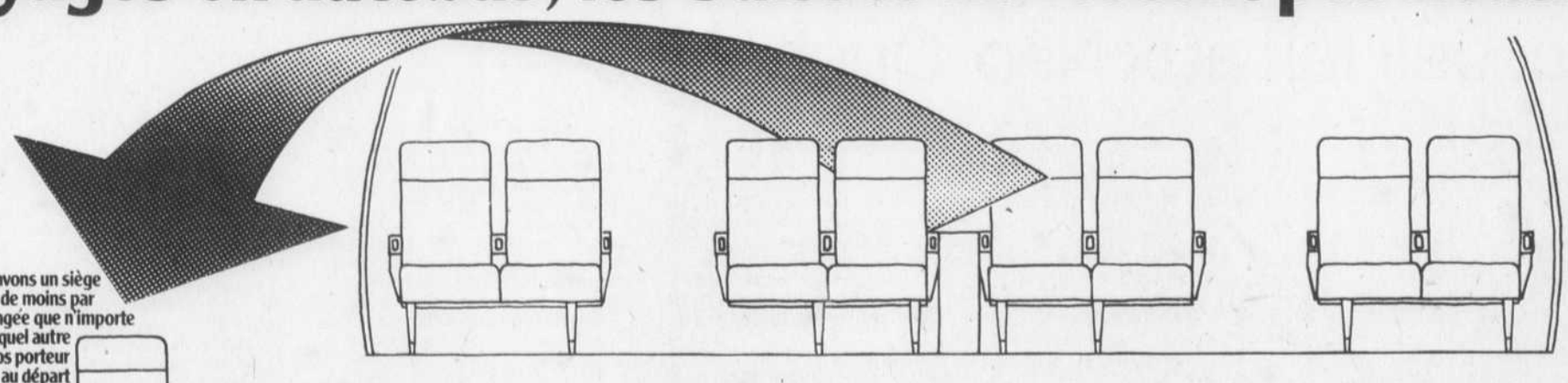
"L'expert en communication oeuvrant en entreprise et le référendum"

Membres: $10
Invités: $12

Guillaume Tell
2055, rue Stanley

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

À l'heure où les voyages en avion commencent à ressembler aux voyages en autobus, les Suisses ne restent pas neutres.



Nous avons un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.

Une seule ligne aérienne vous offre la classe suisse partout dans le monde.
Swissair.

C'est un fait. C'est aussi une promesse plus importante que jamais à l'heure où de nombreux voyageurs font des expériences désagréables: retards, annulations, manque de confort, service indifférent.

À qui la faute? En y songeant bien, n'êtes-vous pas un peu responsable de ne pas avoir choisi Swissair récemment alors que vous en aviez la possibilité? Car nous sommes les seuls à vous offrir la classe suisse partout dans le monde. Swissair vole à destination de 94 villes dans 64 pays.

Voici la classe suisse des années 1980.

Un personnel de réservation qualifié qui prend le temps de vous renseigner.

Des équipages qui vous assurent des départs et des arrivées selon l'horaire.

Une attention toute particulière à votre confort car, en classe économique nos avions comptent un siège de moins par rangée que tout autre gros porteur au départ du Canada.

Un service à bord soigné: le choix de 2 menus en classe économique, menus mis au point par nos chefs suisses. Cela peut être un repas selon vos goûts: végétarien, kosher, ou sans sel, il suffit de nous le demander à l'avance.

Les repas sont servis dans des couverts de porcelaine. Cela aussi c'est la classe suisse.

Et quand vous voyagez en première classe vous bénéficiez d'un service de luxe comprenant, entre autres, le champagne, un menu digne des plus grands restaurants, de véritables écouteurs stéréophoniques conçus pour votre confort.

La classe suisse ne s'arrête pas lorsque vous quittez l'avion.

L'aéroport de Zurich est en effet conçu pour offrir toutes les facilités utiles aux voyageurs. Un aéroport où les restaurants sont ouverts jusqu'aux petites heures du matin. Où vous pouvez réserver une salle de conférence, vous reposer et prendre une douche rafraîchissante entre 2 vols ou encore confier vos enfants à une garderie gratuite.

Un aéroport fonctionnel et efficace où le passager en transit n'a pas de corridors sans fin à parcourir pour prendre son vol de correspondance. Que ce soit à destination de l'une des 43 villes européennes ou de toute autre capitale d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient desservies par le réseau Swissair.

Zurich, une ville qui a gardé sa classe.

Zurich enchante toujours par son charme, son hospitalité et son cachet médiéval. Zurich, une ville où l'on découvre des hôtels impeccables, des promenades merveilleuses, des restaurants réputés et une population fière d'accueillir ses visiteurs en français, en anglais ou en italien, si votre suisse-allemand est quelque peu rouillé.

C'est un endroit idéal pour y faire des achats, y flâner, s'y reposer entre deux voyages d'affaires.

Swissair, une classe à part.

Depuis 1931, Swissair offre ses services avec la ferme conviction que, face à un choix, la plupart des gens opteront pour une ligne aérienne de classe supérieure.

Un vol de classe suisse, c'est à la fois un art de vivre et une excellente façon de commencer un voyage d'affaires.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC10-30 au départ de Montréal et de Toronto et des vols quotidiens de New York et de Boston à destination de 94 villes dans 64 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Un procès injuste

LES électeurs des groupes ethniques du Québec sont des pions aux mains de plus grandes forces, au moment où la course référendaire s'accélère et où la valeur de leur vote monte en flèche», commençait hier un reportage du quotidien torontois *Globe and Mail*. Le texte est plutôt équilibré, la journaliste a rencontré des porte-parole des deux camps, mais son expression demeure inquiète.» Le sentiment d'intimidation, réelle ou appréhendée, se lit sur les visages des travailleurs immigrés, dont quelques-uns viennent de pays où le nationalisme s'est soldé par des désordres civils», poursuit-elle après avoir donné une liste des vexations et incidents qui marqueraient la participation de ces citoyens à la campagne référendaire. Les accusations les plus virulentes viennent du camp du NON qui n'hésite pas à laisser entendre que les partisans du OUI, pour contrer le vote ethnique, essaient de manipuler les listes électorales. On évoque même des menaces de mort que des opposants auraient formulées à l'endroit d'enfants, dans une garderie de Pierrefonds dont la propriétaire avait affiché un NON.

Ce ne sont pas là des accusations légères, et elles commencent à dominer le débat. Samedi soir, à Radio-Canada, des représentants des groupes non-francophones qui se trouvaient à l'émission *Noir sur blanc* ont repris, plus généralement, le thème des «menaces aux libertés» dont on semble sûr qu'elles sont à tout jamais garanties au Canada, alors que le Québec plongerait nécessairement les minorités dans l'incertitude à cet égard. Dans ce forum plus policé, moins échauffé qu'une salle de réunion, nul ne prononce de gros mots, tels le nazisme, le racisme ou le fascisme. Et on peut espérer que nul ne récidivera après qu'un organisme aussi respecté et autorisé que le Congrès juif canadien, au cours de ses assises de la fin de semaine dernière, ait fait justice de cette «impossible comparaison» et que le président de son aile québécoise, M. Jack Kantrowitz, ait affirmé que cette comparaison «dessert la démocratie et la réalité de la société libre du Québec et du Canada».

Qu'il s'agisse de les présenter comme des otages dans le débat référendaire, ou plus largement de les faire craindre pour leur sort dans un Québec éventuellement souverain, le procédé a effectivement propulsé les groupes ethniques à l'avant-scène. Qu'ils se sentent «intimidés», par suite, n'a rien de très étonnant; mais ils devront se rendre compte, en toute justice, que ceux qui ont fait le plus de tapage autour d'eux sont ceux qui prétendent les protéger, et que bien des Québécois francophones n'auraient même pas songé à entreprendre la discussion autour du vote ethnique et de son poids le 20 mai, s'ils n'y avaient été amenés par les cris de persécution de quelques-uns. Il y a, également, beaucoup d'aveuglement volontaire dans ce «nous sommes tous des Québécois» qui veut même interdire, désormais, le simple débat autour du vote probablement massif des citoyens de langue anglaise pour le NON. Si l'on préfère arrêter toute analyse — et cela vaut pour le vote des jeunes, des personnes âgées, des femmes, des fonctionnaires, etc. dès qu'elle est un peu délicate, on renonce aux explications franches, et on laisse mijoter des ressentiments qui finiront par déborder de façon bien plus dommageable.

En attendant, c'est le battage autour de présumés incidents qui ne seront jamais vérifiés, autour des prédictions d'intolérance qui nuit le plus aux groupes ethniques. Il renforce les préjugés du Canada anglais à l'égard du Québec où ils vivent, il accentue leur sentiment d'isolement, il les insécurise et les angoisse inutilement, il détruit le début de confiance qui s'installait entre Québécois de toutes souches.

■

Pas plus au Québec qu'ailleurs dans le monde, les «travailleurs immigrés» dont on souligne ici la crainte n'ont un sort facile. Les gouvernements sont prompts à faire des lois et à imaginer des règlements pour ouvrir ou fermer le robinet de l'immigration selon leurs besoins, mais moins pressés et moins soucieux de voir par la suite à leur intégration harmonieuse et surtout aux conditions qui leur sont faites, pour le logement, l'accès aux services de toutes sortes, l'emploi. Tant aux États-Unis qu'au Canada ou au Québec, on attend encore les enquêtes qui mettraient en lumière l'exploitation des travailleuses immigrantes, par exemple, dans les usines et manufactures de tout le continent.

Le gouvernement du Québec, où n'abondent pas les représentants des communautés ethniques, a tenté des rapprochements sans trop de succès. Responsable d'une série de colloques régionaux qui voulaient mettre en contact les deux groupes, le ministre d'État au développement culturel, M. Laurin, les a abordés sous un angle plus culturel que social et est passé carrément à côté de l'essentiel, les conditions de vie et de travail. Le seul fait d'avoir confié cette tâche à M. Laurin témoigne assez de l'incompréhension du cheminement, d'abord économique, qui amène ici les immigrants.

Mais jamais, au cours de ces tentatives timides, les représentants du gouvernement ne se sont montrés hostiles ou carrément méfiants à l'égard des groupes ethniques. La seule mesure coercitive qu'on ait adoptée à leur égard a été de restreindre leur accès à l'école anglaise. Et le gouvernement avait l'accord, rappelons-le, de tous les partis politiques du Québec, comme on peut le vérifier dans le livre beige du Parti libéral.

Certaines mesures concrètes ont amorcé un déblocage: la séparation du ministère du Travail de celui de l'Immigration, les subventions aux médias ethniques, par exemple. Et on ne saurait oublier le travail exceptionnel du ministre de l'Immigration, M. Couture, qui a largement contribué à faire du Québec la province la plus accueillante aux centaines de réfugiés des dernières années et qui n'a jamais montré la moindre intolérance politique.

Bien sûr, l'accueil et l'ouverture ne suffisent pas à garantir complètement la toujours difficile jonction entre les immigrants et leur nouveau pays. Mais le biais «culturel» du Parti québécois à l'égard des immigrants qui le boudent vaut bien la tranquille possession dont se targue à leur égard le Parti libéral, sans qu'ils y gagnent beaucoup. Le PLQ, par exemple, s'est opposé à l'augmentation du salaire minimum, et c'est bien là l'une des mesures économiques les plus significatives pour les travailleurs et travailleuses immigrées, si on prétend vouloir leur «sécurité».

Il est vraiment temps que cesse ce procès injuste, et surtout sans commune mesure avec la réalité du Québec d'aujourd'hui.

Lise BISSONNETTE



ACTUALITÉ

La Yougoslavie sans Tito

par Bertrand de la Grange

«L'Amérique ne fera pas la guerre pour la Yougoslavie», déclarait M. Carter au cours de sa campagne pour les élections présidentielles de 1976. La mort de Tito était déjà à l'ordre du jour et ce dernier, malgré son étonnante vigueur, avait pris les dispositions nécessaires pour assurer sa succession sans heurt. Aujourd'hui, Washington ne semble pas avoir modifié sa position mais le président Carter a appris qu'il était parfois bon de savoir tenir sa langue.

À défaut de lancer des mises en garde belliqueuses à ceux qui seraient tentés d'agresser la Yougoslavie — il s'agit bien sûr de l'Union soviétique — Les États-Unis ont fourni aux médecins de Tito un puissant antibiotique expérimental qui a permis au maréchal de survivre plusieurs mois. Peut-être eût-il été possible de le maintenir en vie pendant un certain temps encore et, si on ne l'a pas fait, c'est sans doute parce que, politiquement, ce n'était plus utile.

Jamais en effet l'agonie d'un chef d'État n'aura-t-elle été aussi délibérément prolongée. Depuis le début de l'année, Tito ne dirigeait plus la Yougoslavie, ce qui a permis de mettre à l'épreuve le système de direction collégiale créé par l'ancien président à vie. La succession s'est faite en douceur, contrairement aux prévisions apocalytiques de la plupart des observateurs. Et, si aujourd'hui personne ne connaît le président en exercice, le Macédonien Lazar Kolisevski, c'est parce que ce dernier n'est qu'un des huit vice-présidents (par république et par région autonome qui occupent alternativement la direction de l'État.

Le système collégial en vigueur en Yougoslavie a déjà fait ses preuves en Suisse où les sept ministres du Conseil fédéral (gouvernement) assurent à tour de rôle la présidence pendant un an. Le principal avantage de la collégialité en Yougoslavie réside dans le fait qu'elle limite très sérieusement les risques d'éclatement d'un pays dont l'unité est depuis toujours très fragile. Il fallait la très forte personnalité de Tito et sa main de fer pour avoir raison du séparatisme croate et de la dissidence serbe.

En 1971, les séparatistes croates tentèrent un soulèvement en vue de créer une république indépendante de Croatie. L'alerte fut chaude mais Tito réussit à désamorcer le mouvement et élimine un certain nombre de dirigeants liés aux séparatistes. Aujourd'hui, les seuls opposants croates encore actifs sont en exil, surtout aux Etats-Unis où on entend épisodiquement parler d'eux à l'occasion d'attentats à la bombe ou de détournements d'avion.

En mars dernier, alors que Tito agonisait, les nationalistes croates publiaient dans le New York Times un texte publicitaire dans lequel ils affirmaient que «la Yougoslavie ne survivrait pas» à la mort de son président. Rien ne permet de croire que leur prédiction — leur espoir, devrait-on dire — se réalisera. Il est en effet de notiriété publique que les mouvements nationalistes croates sont très largement infiltrés par la police secrète yougoslave (même aux Etats-Unis!) et que certains attentats sont de la pure provocation destinée à les discréditer et à les faire emprisonner par la justice américaine.

De plus, le renforcement, au cours des dernières années, de la Ligue des communistes de Yougoslavie (c'est-à-dire le Parti communiste) a permis au pouvoir central de renforcer son contrôle sur les dissidents et de les mettre hors d'état de nuire avant qu'ils ne passent à l'action. Il est vrai, par contre, que Moscou avait vu depuis longtemps tout le parti qu'il pouvait tirer des mouvements séparatistes pour punir Tito et faire rentrer la Yougoslavie dans le giron soviétique.

Les dirigeants soviétiques sont cependant conscients que l'éclatement éventuel de ce pays pourrait provoquer des remous dans toute la région, notamment en Roumanie et en Hongrie que les troupes de l'Armée rouge devraient inévitablement traverser pour occuper Belgrade. Moscou n'a donc pas nécessairement intérêt à souffler sur la braise.

La meilleure garantie dont dispose la Yougoslavie pour survivre à la mort de Tito se trouve dans la conscience nationale que celui-ci a réussi à créer chez ses 22 millions d'habitants. La farouche résistance que les partisans yougoslaves ont opposé aux troupes allemandes et italiennes au cours de la deuxième guerre mondiale a créé des liens qui sont sans doute assez solides pour affronter une nouvelle menace extérieure.

L'Union soviétique n'est cependant pas considérée, par les autorités de Belgrade, uniquement comme un agresseur potentiel qui ne rêverait que de faire rentrer au bercail une brebis égarée en 1948. Le bloc soviétique est en effet un partenaire économique important de la Yougoslavie qui fait environ un tiers de ses échanges commerciaux avec les pays du CCMECON. Moscou pourrait très bien obtenir le droit d'utiliser un port sur l'Adriatique sans mettre pour autant en danger l'indépendance de la Yougoslavie. L'Union soviétique pourrait ainsi accéder enfin aux «mers chaudes» par la voie pacifique, tandis que le resserrement des liens avec l'Europe des Neuf garantirait l'indépendance de Belgrade.

Avec une inflation d'environ 30% et un déficit commercial de six milliards de dollars, la Yougoslavie attend une aide économique des pays du camp occidental. Après la rupture avec Moscou, les Etats-Unis ont accordé une aide économique d'un milliard de dollars à ce pays. C'est au tour de l'Europe de faire un effort, sans transformer pour autant la Yougoslavie en un enjeu de la lutte des deux blocs. Ce pays doit dépasser le rôle d'Etat-tampon que sa position géographique lui confère et continuer d'assumer pleinement son non-alignement. Les successeurs de Tito sauront sans doute respecter son oeuvre, à condition que les grandes puissances ne fassent pas de la Yougoslavie une nouvelle pomme de discorde.

TÉMOIGNAGE

L'accueil fait aux Néo-Québécois

Nous sommes des Québécoises et des Québécois d'origines diverses qui tenons à nous élever vigoureusement contre certaines déclarations faites récemment par le Dr Fortas et Mme Laura Riga, entre autres, lors d'une rencontre organisée par les "Communautés ethniques pour le NON". Cela est d'autant plus surprenant qu'en 1978, Mme Riga signait une lettre adressée au ministre de l'Immigration du Québec, lettre dans laquelle elle remerciait le gouvernement du Québec pour sa grande ouverture envers les réfugiés et qu'elle priait le ministre d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il agisse de même.

Certains d'entre nous ont effectivement quitté leur pays d'origine pour fuir des dictatures. Aujourd'hui, nous voulons remercier le peuple québécois de nous avoir reçus sans restriction.

Mis à part le côté révoltant et diffamatoire des déclarations irresponsables tenues à cette rencontre, nous voulons assurer nos compatriotes québécois que nous n'avons qu'à les louer pour leur immense capacité d'accueil envers les immigrants.

Nous avons eu mal, nous avons eu honte des propos incroyables que nous rapportaient les journaux. Ici, au Québec, nous sommes libres et c'est grâce à l'ouverture d'esprit du peuple québécois.

Ce qui s'est dit traduit malheureusement la forme d'exploitation la plus éhontée qu'un certain establishment ethnique maintient sur les communautés ethniques au Québec. Ceux qui sont si prompts à dénoncer des choses inexistantes sont souvent ceux-là même qui, sans vergogne, vivent sur le dos de leur communauté; ils doivent néanmoins savoir qu'ils portent atteinte à la démocratie.

Tout cela se fait avec la bénédiction du PLQ puisque M. Ryan disait «qu'il n'a rien à redire aux propos du Dr Fortas».

Nous demandons à M. Ryan de cesser de faire des immigrants le jouet de ses ambitions politiques: c'est inqualifiable et malsain!

Par ailleurs, nous demandons à tous nos compatriotes de se souvenir que c'est le Québec qui s'est toujours fait leur défenseur auprès de ce gouvernement fédéral qui se drappe hypocritement dans sa vertu (déportation des Haitiens, incursion de la GRC, liste noire envers certains pays quant à l'immigration, etc.).

Le présent gouvernement du Québec est le premier à reconnaître le droit des groupes ethniques à développer leurs cultures, le premier à avoir rendu les subventions indépendantes des opinions politiques, alors, tout le reste n'est que médisance et absurdité.

Nous n'avons pas la moindre crainte pour nos libertés au lendemain d'un OUI, car le passé démocratique des Québécois est garant de l'avenir. Nous craignons bien plus ces partis politiques qui, comme le PLQ, enferment les groupes ethniques dans de véritables ghettos politiques; car à moyen terme cela revient à couper ces citoyens de la vie politique québécoise. Et cela n'est pas ce que l'on pourrait appeler un progrès démocratique.

(Signataires) Guadalupe CARDERON (origine mexicaine), Emiterio SOARES (origine portugaise), Luz BEAUPRE (origine dominicaine), Franklin FRANÇOIS (origine haitienne), Antoine DORSAINT (origine haitienne), François CANDELA (origine espagnole), Alexandre S. KALOS (origine hongroise), Dimitri TREYMANN (origine russe), Phouc-Loc-TRAN (origine vietnamienne, Mounir COSMA (origine égyptienne), Carlo ROSATI (origine italienne), Joelle SABELLA (origine libanaise), Vittorio CAPPARELLI (origine italienne), Iris CONTOGOURIS, (origine grecque), Samira Suzie BUSTROS (origine égyptienne), Raymond KNEIDER (origine syrienne), Guy SALMON (origine française), Daniel GOMEZ (origine française).

BILLET

«Quelle tristesse!»

Le maire Drapeau a horreur des conflits sociaux. Il l'a dit lui-même avec beaucoup de gravité dans la voix. Le référendum s'en vient briser, dit-il, cette belle harmonie sociale, familiale, qui est la marque de commerce de son administration, le label de Montréal. Il a évoqué avec horreur les frères qui se battent, les couples qui se tournent le dos, les amis qui se quittent, «les haines qui envahissent les esprits et les coeurs», pour un OUI ou un NON. «Quelle tristesse!» a-t-il commenté officiellement.

Or, pour éviter le pire, M. Drapeau se revêt de ce qu'il appelle la «neutralité absolue», c'est-à-dire, dans son langage, du plus de neutralité possible. Il en sera de même, tranche-t-il, des membres de son Parti civique et de son conseil municipal. Cette neutralité espère-t-il, devrait donner l'exemple pour aplanir les conflits sociaux entre la rue Panet et l'avenue MacGregor, le centre-sud et l'île des Soeurs.

Il n'y aura vraiment que les imbéciles qui s'étonneront du fait que, pendant que le maire Drapeau se voue au dieu de la «neutralité absolue», trois membres du Parti civique et conseillers municipaux, MM. Larivée, Morin et Bélanger, sont déjà sur les barricades du NON. S'étonner de cela, c'est vraiment peu connaître celui qui règne sur Montréal depuis plus de vingt ans.

Jean Drapeau a d'ailleurs déjà répondu à un journaliste qui jouait l'imbécile lors de l'annonce de la «neutralité absolue»: «Les très rares cas qui peuvent présenter des caractères exceptionnels ont fait l'objet d'une étude particulière et seront traités comme tels, n'impliquant pas le parti.» Comme nous sommes tous des imbéciles, il faudra relire cette déclaration plusieurs fois.

Robert LÉVESQUE

LETTRES AU DEVOIR

■ *La CEQ et LE DEVOIR*

Je vous écris à titre de président de la Centrale de l'enseignement du Québec ainsi qu'en tant que lecteur du DEVOIR pour protester contre l'invraisemblable comédie qui se joue depuis 16 mois dans votre quotidien, et dont l'entière responsabilité incombe à la direction de la compagnie d'édition du DEVOIR.

La patience manifestée jusqu'ici par le syndicat de la rédaction du DEVOIR et la souplesse des positions des journalistes sont remarquables et méritent toute notre admiration.

Sans directeur depuis bientôt 28 mois, sans augmentation depuis 26 mois, sans convention collective depuis 16 mois, avec des demandes salariales inférieures à ce qui se paye dans les entreprises de presse, les syndiqués de la rédaction du DEVOIR ne peuvent être tenus responsables de la grève qui risque de se déclencher dans votre quotidien.

La compagnie ne peut même pas prétexter la situation financière de l'entreprise, la récente assemblée des actionnaires largement publiée dans vos pages écartant tout doute à ce sujet.

L'attitude du conseil d'administration est inexplicable, ayant lui-même annoncé un règlement «imminent» il y a environ dix jours. Et elle est d'autant plus révoltante que la partie patronale a refusé l'arbitrage obligatoire alors que les syndiqués étaient prêts à renoncer à l'exercice de leur droit de grève.

La CEQ a déjà appuyé ouvertement, publiquement et financièrement le syndicat de la rédaction du DEVOIR lors du dernier conflit et c'est sans hésitation, une fois de plus, que nous l'appuyons.

A titre de président de la CEQ, je ne saurai passer sous silence la présence dans ce dossier de Me André Loranger dont la réputation antisyndicale est de notoriété publique à la suite de ses exploits à Radio-Québec, à la SAQ, pour ne citer que ces deux cas.

Pas plus qu'il n'est possible de passer sous silence la transformation du DEVOIR en entreprise à profits dans laquelle le principal actionnaire se sert abondamment de dividendes plutôt que d'utiliser les bénéfices pour les réinvestir dans LE DEVOIR. Un grand nombre d'adhérents de la CEQ ont investi à fonds perdus par l'entremise des «Amis du Devoir» pour la qualité et l'indépendance du quotidien. Les nouvelles orientations de la direction de la compagnie sont, à cet égard, pour le moins inquiétantes.

Enfin, on ne peut non plus être rassuré quant à l'indépendance politique et partisane du DEVOIR quand on voit l'attitude du mandataire de la première fiducie qui a reconduit au conseil d'administration trois gros souscripteurs publics à la caisse du Parti libéral et éliminé Mgr Lafontaine, l'une des rares personnes à avoir apporté des solutions concrètes aux problèmes créés par la direction.

A titre de lecteur du DEVOIR, je vous saurai gré de bien vouloir publier ma lettre dans vos colonnes.

Robert GAULIN
président de la CEQ.

Montréal, 2 mai

NDLR: Sans vérification et en accentuant lourdement le trait, M. Gaulin reprend des accusations déjà portées par le Syndicat de la rédaction et auxquelles des réponses ont été apportées. La CEQ, qui a choisi l'abstention dans la bataille référendaire, trouve le temps d'intervenir résolument dans le différend du DEVOIR. Quel courage!

■ *L'indépendance du Québec profiterait à quelqu'un*

Je ne suis pas de ceux qui disent, comme le député libéral John Ciaccia lors d'une entrevue à Radio-Canada, que l'indépendance du Québec ne profiterait à personne. La liste des bénéficiaires est peut être courte, elle n'en est pas moins sans importance. Qui pourrait nier que le premier ministre Lévesque et les membres de son gouvernement y trouveront leur intérêt? Il est aussi plus que probable que des postes intéressants deviendront disponibles pour les artisans du changement et pour leurs principaux supporteurs. Il en résulterait de nombreux avantages tant au point de vue enrichissement personnel qu'au point de vue influence politique.

Je n'irai pas jusqu'à affirmer que le seul motif derrière la poussée indépendantiste en est un de profit personnel de ses dirigeants et que nous sommes tous manoeuvrés afin de promouvoir les intérêts d'un petit nombre d'individus. Il faudrait cependant qu'avant de souscrire avec enthousiasme aux idées avancées par les membres du gouvernement les gens du Québec se rendent compte que ces idées ne sont pas d'une objectivité et impartialité évidentes.

Contrairement à nous, les membres du gouvernement trouveront dans un Québec séparé du Canada des profits immédiats indéniables.

La plupart des premiers ministres provinciaux, présents et futurs, et quel que soit leur parti ont cherché et rechercheront toujours des pouvoirs élargis pour leur province. Comme le directeur de succursale qui est certain que son entreprise marcherait beaucoup mieux sans les entraves provenant de son siège social. L'important, toutefois, n'est pas de rechercher le bien du premier ministre, mais celui de la province.

J'ajouterai, en terminant, qu'on peut s'interroger sur la pertinence d'accorder plus de pouvoir à un gouvernement après avoir été témoin de ses rapports avec les autres provinces, les syndicats, ou les différents groupes de citoyens. On peut se demander s'il est vraiment souhaitable de lui accorder plus de pouvoir et d'élargir son autorité. Un NON sans équivoque rappellera au gouvernement qu'il a été élu par un peu moins de la moitié du vote populaire et qu'il n'a pas de mandat pour séparer le Québec du reste du Canada.

D.R. TAIT

Montréal, 28 avril

■ *Un anniversaire oublié*

L'an dernier, vous avez commémoré le dixième anniversaire de la Loi sur les langues officielles. Par la présente, je veux vous signaler le 70e anniversaire d'une autre loi qui est d'une plus grande portée dans l'évolution linguistique du Québec.

Le 4 juin 1910 fut sanctionnée la «loi amendant le Code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de service d'utilité publique» (Statuts du Québec, 1910, C.40).

Pour la première fois, les chemins de fer et les compagnies de télégraphe se voyaient obligés d'imprimer des documents bilingues. Les anglophones de l'époque, habitués à des billets de train imprimés uniquement en anglais, furent aussi choqués que leurs petits-enfants face aux boites de flocons de maïs bilingues.

Je n'ai pas la compétence d'écrire comme il le faudrait sur cette loi et sur son parrain, Armand Lavergne. Je souhaite que d'autres prennent le défi et nous rafraichissent la mémoire au sujet de la loi Lavergne. On s'en soucie si peu aujourd'hui que lors d'un survol des grands événements linguistiques publié récemment par le Bureau du Commissaire aux langues officielles, elle a été passée sous silence: selon ce survol, rien de significatif ne serait arrivé en 1910!

Richard J. JOY

Ottawa, 24 avril

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année, six mois: $38.00, trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année, six mois: $41.00, trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Un choix de raison et de dignité

OUI à l'avenir

par
Jean-Marc Léger

Ancien collaborateur du DEVOIR (auquel il a été attaché de 1957 à 1969), Jean-Marc Léger nous adresse, à titre strictement personnel, le texte suivant à propos du référendum.

VOICI donc venue la dernière étape du grand débat au terme duquel le peuple du Québec va faire un choix fondamental entre deux conceptions de son avenir. Ce débat, qui met en cause les plus hautes valeurs et le salut même de notre société, ne s'est point ouvert en vérité voici quelques mois seulement, ni voici quelques années mais il est engagé implicitement depuis que notre peuple a pris conscience de son identité et a marqué sa volonté de durer. La souveraineté est aujourd'hui le prolongement logique et nécessaire de ce que furent, hier, la survivance puis l'autonomie; elle y était inscrite, elle en est l'aboutissement normal et l'expression contemporaine.

L'accord paraît exister, entre nos compatriotes, au moins sur l'importance de l'enjeu et sur la gravité du moment mais tous n'en mesurent peut-être pas suffisamment le caractère singulier et les énormes implications. Jamais encore chaque Québécois n'aura été à ce point chargé d'une responsabilité historique, jamais encore le choix individuel n'aura à ce point pesé sur le devenir collectif. Ce serait s'abuser étrangement de croire que, dans l'éventualité d'un «non», on pourra tout bonnement, dans dix, quinze ou vingt ans, rouvrir le débat et rectifier le tir. L'Histoire n'est point si prodigue en occasions de salut pour les peuples.

La question est à la fois immense et simple: le Québec va-t-il devenir pour ses fils une patrie au sens plein du terme, associée dans l'égalité et l'amitié au Canada, ou restera-t-il une province engagée indéfiniment dans de médiocres querelles constitutionnelles, aussi débilitantes et dégradantes pour lui qu'irritantes et néfastes pour l'ensemble du Canada? On ne voit peut-être pas assez dans ce débat qu'il y va autant de l'intérêt du Canada entier que du salut du Québec. Le respect du premier comme l'attachement au second nous pressent de sortir de l'impasse où nous a conduits ensemble l'actuel système fédéral, devenu carcan pour les deux communautés et dont l'impuissance à se renouveler a été éloquemment démontrée.

Le OUI au référendum du 20 mai, c'est aussi bien un choix de raison qu'un choix de dignité. Il porte pour le Québec comme pour le Canada les chances de l'avenir.

Choix de raison, d'abord. Il n'est plus guère de Canadiens aujourd'hui pour contester le besoin de renouveler la présente constitution mais en dehors de formules vagues répétées à satiété, il n'existe pas l'ombre d'un début d'accord entre les dirigeants anglo-canadiens ni, et à fortiori, entre ceux-ci et les fédéralistes québécois. Quiconque a la moindre connaissance du dossier constitutionnel et de son évolution depuis plus d'un quart de siècle sait parfaitement à quel point de blocage nous en sommes arrivés. Chacun sait aussi quelle somme extraordinaire d'énergies a été consacrée, sans le moindre résultat valable, à faire avancer ce dossier et chacun peut mesurer le développement constant du chevauchement des compétences. Au reste, et surtout, une constitution adoptée en 1867 est à l'évidence totalement inadaptée à une société du presque 21e siècle: la seule solution logique consisterait non pas à réviser le texte de l'AABN mais à élaborer une nouvelle constitution.

Or, le fédéralisme classique est de moins en moins aisé à pratiquer, à mettre en oeuvre aujourd'hui, en particulier dans les Etats constitués de plusieurs communautés culturelles. Voici un siècle, voici un demi-siècle encore, il était possible d'attribuer clairement diverses catégories de compétences à tel ou tel ordre de gouvernement au sein d'un système fédéral. L'interdépendance de tous les grands secteurs d'activité est devenue telle aujourd'hui, leur imbrication à ce point poussée, qu'un tel partage de compétences n'est guère que théorique et se trouve inéluctablement remis en cause dans la vie quotidienne, sous la pression de la nécessité. Tous les pays de type fédéral vivent cette expérience, caractérisée à la fois par la centralisation et par l'extension constante des «zones grises» où les deux ordres de gouvernement interviennent indifféremment, simultanément et souvent de façon contradictoire. Les schémas les plus minutieux, les répartitions les plus claires et les plus scrupuleuses des pouvoirs ne pourront rien contre cette réalité: l'époque rendra de plus en plus difficile et à la limite impossible la pratique d'un véritable fédéralisme.

Par ailleurs, un éventuel néo-fédéralisme canadien ne pourrait avoir de sens du point de vue du Québec que s'il procédait de la reconnaissance de la réalité socio-culturelle fondamentale du pays, c'est-à-dire les deux peuples fondateurs: à moins, de renoncer à la plus élémentaire dignité, le Québec ne pourrait participer qu'à une fédération à deux et non plus à dix, sinon ce serait retomber dans les contradictions et dans l'énorme mensonge de la présente fédération et, pour le Québec, ce serait accélérer le processus d'une option suicidaire. Cela, le Canada anglais ne l'acceptera jamais pas plus qu'il n'acceptera une conception profondément décentralisatrice du fédéralisme, où les pouvoirs majeurs seraient attribués aux Etats fédérés, le gouvernement central jouant essentiellement un rôle de coordination, de trait d'union, le cas échéant d'arbitrage.

L'option fédérale, outre d'être totalement inadaptée à l'époque, signifierait la poursuite pendant des années, sinon pendant quelques décennies, des pourparlers pour la révision de la constitution, qui finiraient par s'enliser dans la médiocrité et la morosité, sauf naturellement abdication de l'une des parties. Elle signifierait aussi la perpétuation d'un état de choses néfaste pour l'ensemble du Canada, l'instabilité chronique, avec ses conséquences économiques et politiques, tant internes qu'internationales.

Dès lors, la raison invite à rechercher une formule qui permette de répondre le plus efficacement possible aux aspirations légitimes des deux communautés et d'aménager entre elles, en même temps, des rapports qui correspondent à la fois à leur intérêt commun et aux exigences de notre époque. C'est ce qu'exprime la formule de souveraineté-association, qui vise à concilier et à réconcilier et qui bénéficiera autant à terme au Canada qu'au Québec. Concilier les deux impératifs majeurs de notre temps: le droit, et le devoir, pour chaque peuple, d'assumer la pleine maîtrise de son destin et, par là, de pouvoir apporter sa contribution originale, fut-elle modeste, au concert des nations; le besoin, et le devoir, d'organiser le plus efficacement possible, avec ses voisins immédiats, des rapports mutuellement avantageux dans l'ordre économique notamment et d'aménager à cette fin un espace commun, géré paritairement. Et réconcilier enfin, par là, les deux grandes communautés de ce pays, qui, libérées de l'hypothèque des querelles perpétuelles et de la méfiance réciproque, découvriront le prix et les promesses d'une association fraternelle dans une sorte de Canada des patries. Comment ne pas voir que là réside l'unique chance d'un avenir fécond pour le Canada comme pour le Québec?

Choix de raison, commandé par notre situation présente et par l'évolution du monde, mais choix de dignité aussi. Il est dans l'ordre des choses qu'un peuple assume la pleine maîtrise de son destin afin de se réaliser, d'assurer son épanouissement: ce n'est point seulement une aspiration naturelle et légitime, c'est aussi un devoir envers soi-même et envers la communauté des nations. C'est là une évidence communément reconnue sauf, curieusement, par certains des nôtres, lorsqu'il s'agit précisément de leur propre patrie. Tout ce qui a été conçu, bâti, réalisé, rêvé, depuis la naissance de la Nouvelle-France appelle ce qui va se passer aujourd'hui.

Au nom de quoi, le peuple du Québec devrait-il se satisfaire d'un statut minoré, d'une histoire mutilée, consentir que son développement historique s'arrête au stade d'une partielle autonomie interne dans un ensemble dominé inévitablement par d'autres et où il en sera toujours réduit à quémander quelques compétences ou quelques ressources supplémentaires, lorsqu'il ne sera pas contraint de défendre difficilement les maigres compétences déjà acquises? Comment pourrait-on imaginer qu'un peuple qui a la possibilité exaltante d'accéder, démocratiquement et pacifiquement, à la souveraineté, dans l'amitié et la coopération avec l'autre puisse hésiter, puisse refuser? Comment pourrait-on préférer rester une «province» au lieu de se donner une patrie, d'autant que l'avènement de cette patrie rendrait aussi sa souveraineté au Canada anglais et qu'entre les deux, alors, la plus large et la plus fructueuse coopération serait enfin possible? Il s'agit maintenant d'inventer l'avenir que notre histoire exige de nous, que l'époque nous propose, que notre intérêt nous commande. Hors du OUI au référendum, notre histoire n'aurait plus de sens. Le OUI est porteur de dignité et de progrès, il s'inscrit naturellement et logiquement dans le déroulement de notre histoire.

Voici quelques mois, un vieil homme politique européen, qui est venu à plusieurs reprises au Canada et au Québec, qui suit et connaît bien nos affaires et qui s'intéresse particulièrement aux diverses formes de regroupements d'Etats, me disait dans un entretien à Paris: «J'ai acquis la conviction, voici quelques années, que le Québec a tout ce qu'il faut d'essentiel pour devenir Etat indépendant. Je me demandais si ce serait sage... J'inclinais à en douter. Mais votre formule de souveraineté et d'association a levé mes doutes, car par là vous avez inventé une solution équilibrée et humaniste. J'ajoute que si vous réussissez à l'appliquer, vous ferez peut-être oeuvre exemplaire et vous pourrez faciliter la recherche de solutions ailleurs.»

Le 20 mai sera un moment capital pour le Québec, dont le salut est en cause, mais aussi pour le Canada, à qui un nouvel avenir peut-être ouvert. Jamais un «oui» n'aura été à ce point porteur d'espérance, puisqu'il est le choix de la raison et de la dignité.

Du Goulag à Olympie

par
Elie Feuerwerker

LE 22 avril 1980, le gouvernement canadien a annoncé, officiellement, qu'il se prononçait en faveur d'un boycottage des prochains Jeux olympiques de Moscou. Le 26 avril 1980, le Comité olympique canadien s'est incliné devant les raisons invoquées — la raison d'État — par le gouvernement d'Ottawa. Cette «raison d'État» implique une solidarité entre nations. Elle dépasse l'entendement habituel du concept. Elle veut, par cet acte, défendre à la fois un pays comme l'Afghanistan mais également des individus, les opposants à un régime. Malgré les réticences compréhensibles pour les athlètes, le «sacrifice» n'en est que plus méritoire. Car, privés de cette «chance de leur vie» ils ont des raisons profondes de ne pas être les seuls à porter tout le fardeau.

Huit jours avant la prise de position ferme du gouvernement Trudeau, Lise Bissonnette montre que la morale et la liberté ne sont pas des concepts à jeter aux oubliettes. Elle rappelle le sort des dissidents, de Sakharov et Chtcharansky, en particulier. Michel Roy, par ailleurs, a mis en lumière les liens entre sport et politique.

Chtcharansky, pour le monde entier, n'est pas un inconnu. J'ai soulevé le cas de conscience que pose la condamnation d'un innocent (LE DEVOIR, 16 février 1980,). Son drame est le cas type qui dévoile la pointe d'un iceberg.

Les dernières nouvelles connues de Sakharov confirment qu'il vit dans un isolement total, à Gorki. Ses conditions d'existence ne l'ont pas empêché, cependant, d'adresser à l'Académie des sciences de l'URSS, un traité, composé en exil, d'une vingtaine de pages sur les «modèles cosmologiques de l'univers». Les seuls contacts possibles du physicien avec le «monde» sont la BBC, ou la Voix de l'Amérique. Pour capter ces émissions de l'étranger, à cause du brouillage des ondes, Sakharov doit sortir dans la rue. Surveillé par la police vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sa demeure a le privilège d'être située en face d'un commissariat de police. Les attaques contre sa personne et ses idées, dans la presse, et les calomnies continuent de plus belle. Ainsi est honoré un grand homme.

Que devient Anatoly Chtcharansky? À la mi-mars 1980, il est transféré de la prison de Chistopol à la section 35 du camp de Perm dans les montagnes de l'Oural, à environ 1,000 kilomètres à l'Est de Moscou. Le déplacement d'environ 400 kilomètres a nécessité près de deux semaines. La section 35 du camp de Perm comme la section 36 a le privilège «d'accueillir» environ 250 prisonniers dont de nombreux «politiques».

Les récits des rescapés de ce «paradis» révèlent la vie que mènent les condamnés.

«Au menu: pommes de terre et chou pourri, le plus souvent. Dans les aliments, il n'est pas rare de trouver des asticots ou des cancrelats. L'odeur de poisson décomposé emplit fréquemment le réfectoire. Malgré une faim chronique qui les tenaille, les détenus refusent leur souper lorsque le poisson pourri est servi, mais rien ne change pour autant.» Qui témoigne ainsi? Boris Shilkrot qui a connu ce bagne.

D'autres survivants déclarent: «Nombre d'entre nous souffraient d'ulcères, de tuberculose, de problèmes cardiaques. Bien que sérieusement malades, de nombreux prisonniers refusent d'aller à l'hôpital du camp qui n'est rien d'autre qu'une prison où les services sont de simples cellules fermées, aux fenêtres garnies de solides stores. Les exigences sanitaires sont ignorées et les patients atteints de maladie contagieuse ne sont pas séparés des autres. Il n'y a pas de toilettes, simplement un seau en guise de latrine. Le voyage est si épuisant que les prisonniers malades doutent d'arriver en vie à l'hôpital.»

«Les responsables du camp provoquent des incidents à caractère antisémite. Ils utilisent des délateurs, des espions et de faux témoins afin d'imposer des peines additionnelles aux Juifs. Ces derniers n'ont pas le droit de pratiquer leur religion ou même de se réunir pour quelques minutes. Car de telles assemblées sont considérées comme une assemblée juive, une synagogue... La conversation en hébreu ou en yiddish est interdite et passible de sanctions car ces langues ne sont pas comprises par les gardiens.»

Hillel Butman, ancien prisonnier de conscience, résume l'atmosphère à Perm.

«Parfois la suspicion entre dans votre esprit que tout ceci — les vêtements qui ressemblent à des sacs, les têtes rasées, l'appel à tout bout de champ, avant le travail, après le travail, vers le réfectoire, en sortant de celui-ci, et la sirène qui vous réveille et vous berce pour dormir — que peut-être tout ceci a pour but de tuer votre personnalité, détruire votre capacité de penser et agir comme un individu.»

Chtcharansky écrit, avec courage, à sa mère, le 27 mars 1980, que les conditions de détention à Perm sont sensiblement meilleures qu'à la sinistre prison de Chistopol. Triste ironie... «sensiblement meilleures» dans cet univers inhumain. Après trois années de prison, il doit maintenant subir dix ans de travaux forcés. Il trouve la force de plaisanter. «En prison, des gens d'expérience m'ont confié, tu t'habitueras vite au camp. Les premières dix années sont les plus difficiles».

Et pourtant à travers le monde, les protestations se multiplient. Dans différents pays se tenait le 27 avril 1980 une journée de solidarité. A New York, des dizaines et des dizaines de milliers de gens sont descendus dans la rue pour exprimer leurs sentiments de révolte. Le 22 avril 1980, une surprise de taille. Georges Marchais, au nom du parti communiste français, demande la libération de treize personnes «emprisonnées injustement» — dans différents pays — dont Chtcharansky. Dans la même foulée, il reconnaît que Sakharov peut être compté parmi les victimes de «condamnation pour délit d'opinion». La position défendue par Georges Marchais dans l'affaire de l'intervention soviétique en Afghanistan est connue. Jusque récemment, Marchais approuvait l'exil forcé de Sakharov. Etonnante volte-face.

Mais demandera-t-on quels sont les rapports entre ces faits et les Jeux olympiques. Ils sont directs et étroits. Mme Irina Kaploun, citoyenne soviétique, a adressé un appel pathétique, le 7 avril 1980, au président du Comité international olympique, contresigné par plusieurs autres femmes. Le lire c'est comprendre que des vies humaines sont en danger, que la justice est bafouée. Le peuple canadien ne peut que se féliciter d'avoir choisi la morale, par la voix de son gouvernement. Le Comité olympique canadien mis devant le fait accompli, c'est-à-dire la recommandation sans équivoque d'un boycottage, n'a pu que constater, qu'il devait ratifier ce choix, avec tristesse, certes, mais comme un acte correspondant à la volonté populaire.

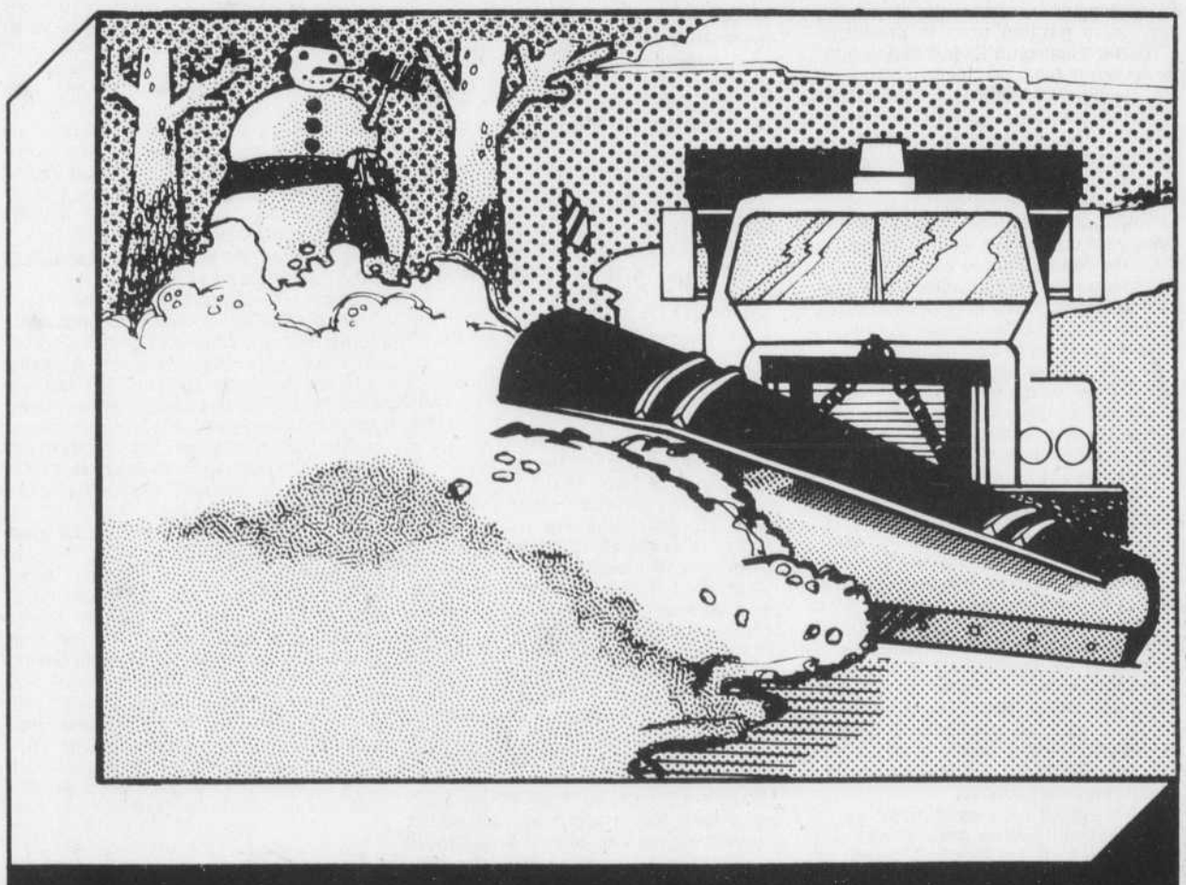
Le dilemme est grand. L'heure est critique. Comment faire face? Peut-on espérer un renouveau? La responsabilité du boycottage ne peut incomber aux athlètes. Eux qui sont les sans pouvoir. Leur position est logique. Ne pas faire seuls les frais d'une situation non provoquée par eux.

La liberté est indivisible. Encore faut-il avoir accès à cette liberté. Les Jeux de Moscou annulés ou contremandés ne mettent pas nécessairement en danger de mort le mouvement olympique, malgré les fortes secousses inévitables.

Il est difficile de séparer l'aspect proprement politique de l'aspect humanitaire du boycottage. Les frontières sont trops floues. Si l'aspect politique n'emporte pas l'adhésion de certains, comment se taire face au point de vue humanitaire? A moins de servir un nouveau d'or. Comment en son âme et conscience se réjouir devant les performances d'un haut niveau, devant un spectacle — tout aussi politique, soit-dit en passant — mené de main de maître, alors qu'au même moment, pour ne citer que des exemples connus, à Gorki un savant du nom de Sakharov lutte pour sa dignité et pour la nôtre? Et qu'à des centaines de kilomètres de Moscou, un homme comme Chtcharansky est réduit en esclavage pour avoir osé être un homme libre.

Albert Camus faisait dire au personnage de Stepan dans *Les Justes:* «La liberté est un bagne aussi longtemps qu'un seul homme est asservi sur la terre. J'étais libre et je ne cessais de penser à la Russie et à ses esclaves.»

S'il faut continuer à défendre l'olympisme dans ce qu'il a de plus noble, à l'heure du choix, le mot «humanité» doit ne plus être un vain mot. Rêve ou utopie: voir réunis, un jour, le flambeau de la liberté et la flamme olympique. En attendant, il faut vivre d'espoir.



Appel d'offres de services
Déneigement des routes

Afin de faire exécuter des travaux d'entretien des chemins, quais et aéroports durant l'hiver, le ministère des Transports du Québec fait appel aux corporations municipales et aux firmes privées.

Critères d'admissibilité:
Seules seront considérées les offres des corporations municipales et des firmes privées

1. sises au Québec, dans le cas des corporations municipales, à la fois sises au Québec et y ayant leur principale place d'affaires, dans le cas des firmes privées;
2. localisées à l'intérieur ou à proximité du secteur à entretenir;
3. détenant à leur nom un certificat d'immatriculation du Bureau des véhicules automobiles pour chaque machine, lorsqu'une telle exigence est requise par une loi ou un règlement;
4. disposées à accepter un contrat au prix établi par le ministère des Transports.

Modalité d'inscription
Si vous répondez à ces critères d'admissibilité, vous pouvez offrir vos services en remplissant la formule officielle d'inscription disponible au bureau de district du ministère des Transports le plus rapproché.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter aucune des offres de services.

Délai d'inscription
Les offres de services doivent être expédiées au plus tard le 28 mai 1980 à

Service de l'entretien d'hiver
Ministère des Transports
Place Hauteville
700, boul. Saint-Cyrille est, 25e étage
Québec (Québec)
G1R 5A9

Transports Québec

RÉPLIQUE

L'Histoire menacée

par Laurier Renaud

Professeur au Cégep de Jonquière, M. Renaud répond ici à un texte de M. Jean-Paul de Lagrave, paru dans la page de débat référendaire de notre édition du 26 avril.

L'HISTOIRE n'a pas à être confondue avec l'imposture. Cette lapalissade en prend pour son rhume par les temps qui courent. C'est du moins ce que nous incitent à croire les propos de Jean-Paul de Lagrave intitulés «Les libertés menacées» et parus dans LE DEVOIR du samedi 26 avril dernier. Propos qui s'accommodent cavalièrement de la vérité historique et qui, chose plus inquiétante encore, mettent en lumière un délire d'intolérance.

Dans le débat référendaire actuel, que l'histoire soit grossièrement distordue au cours d'interventions effarantes qui empruntent tour à tour les noms de Tisseyre, de Chrétien, de Ouellette, ou de Savard et Banville si on est au Saguenay, il n'y a pas à s'en surprendre outre mesure. Les Bérêts blancs nous ont déjà fait sourire avec ce genre de sornettes quand ils brandissaient les épouvantails les plus farfelus. Mais qu'un prétendu spécialiste utilise son approche de l'histoire pour triturer les faits, à même un vocabulaire excessivement démagogique, en vue de semer la peur, et au risque de freiner l'évolution d'un peuple, c'est faire servir une aussi auguste discipline à des fins ignobles.

Pour ne citer que quelques exemples d'«inexactitude» historique, soulignons que n'importe quel historien un tant soit peu soucieux d'objectivité nuancerait l'intransigeance de M. de Lagrave à l'endroit de Lionel Groulx. Ce grand animateur nationaliste n'était ni un fasciste ni un anglophobe exalté. Il a travaillé avec une édifiante générosité à la promotion des siens (dans le cadre fédéral), au respect et à la valorisation d'un riche patrimoine que la toile de fond nord-américaine ne favorise pas toujours... Quand monsieur de Lagrave associe Mercier et Laurendeau à Tardivel et au journal *La Vérité*, il se permet un raccourci historique qui ne correspond aucunement à la vérité. Le moindre contact avec l'histoire interdit ce rapprochement.

Quant à l'Union nationale, ce qu'il en reste (non pas ceux qui l'ont quittée), à commencer par les Bellemare, les Beaulieu, les Masse et les quelques députés dirigés par l'abbé Lemoignan, ils sont du côté des fédéralistes, avec les tenants du NON, sur les mêmes tribunes que Samson, Chrétien, Ouellet, Ryan et autres. Aussi, sauf erreur, l'inénarrable Jean-Noël Tremblay ne doit pas encore être tombé en amour avec les péquistes. De toute façon, quand j'entends ces politicailleurs qui qualifient les tenants du OUI de réactionnaires et de rétrogrades, quand je les entends évoquer à qui mieux mieux les peurs les plus saugrenues, je repense au temps de Gilberte Côté-Mercier. Manifestement, il y en a qui sont fascinés par la noirceur, qu'elle soit duplessiste ou médiévale!

L'article de M. de Lagrave se permet des remarques déplacées au sujet du drapeau fleurdelysé, remarques qui relèvent d'une logomachie obsessionnelle faisandée d'injures à l'endroit du peuple québécois, lequel, dans son ensemble, est fier de son emblème national. De même, le procès d'intentions à l'adresse du mouvement péquiste qui serait mû par une «haine viscérale contre tout ce qui est anglo-protestant» relève littéralement du délire. Entre autres, que viennent faire dans le débat ces allusions à la religion? Veut-on faire de la projection d'anachro-

Suite à la page 10

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Police

été tués avant l'intervention des forces britanniques).

Après une grande confusion sur le nombre des morts, il apparaît maintenant que les deux personnes dont la mort a été constatée hier soir à l'hôpital de St Stephens, sont les mêmes que celles dont Scotland Yard avait auparavant annoncé le décès.

Au total, dix-neuf personnes ont été admises à l'hôpital St Stephens: quatorze hommes et cinq femmes. Trois de ces personnes sont sérieusement blessées par balle. Les corps des deux otages tués ont également été transportés dans cet hôpital.

Ceux des otages dont l'état de santé n'inspire plus d'inquiétude, onze hommes et cinq femmes, ont quitté l'hôpital à 22 h 15 GMT «pour un endroit où ils pourront se reposer et répondre à de nouvelles questions des hommes de la brigade antiterroriste», a ajouté le porte-parole de la police.

Ces personnes avaient déjà été interrogées dès leur arrivée à l'hôpital par les policiers pendant plus de trois heures.

Le porte-parole a encore indiqué que les trois otages de nationalité britannique sont «en bonne santé». Il s'agit du policier Trevor Locke, de Sim Harris, ingénieur du son à la BBC, et du chauffeur de l'ambassade, Ronald Morris.

Le président iranien, M. Abol Hassan Banisadr, a adressé hier soir un message de félicitations au premier ministre Margaret Thatcher, à la suite de la libération des otages de l'ambassade d'Iran, a indiqué un porte-parole du 10 Downing Street.

Le président iranien, a ajouté ce dernier, a exprimé la gratitude du gouvernement iranien pour l'action entreprise par les forces d'intervention britanniques qui ont fait ainsi preuve, dit le message, de leur «compétence».

De son côté, Mme Thatcher, accompagnée par son mari, s'est rendue dans la soirée à la caserne du Special Air Service (SAS), à Londres, pour féliciter les hommes de l'unité de l'armée de l'air qui ont mené l'assaut de l'ambassade.

Mme Thatcher a remercié les hommes du SAS «non seulement au nom de la Grande-Bretagne, mais aussi au nom du reste du monde», a indiqué le porte-parole.

L'opération menée à l'ambassade pour libérer les otages «démontrera que la Grande-Bretagne ne tolèrera aucune action de terrorisme sur son territoire et le monde doit savoir cela», a déclaré M. William Whitelaw, ministre britannique de l'Intérieur, au cours d'une conférence de presse tenue à l'issue du siège de l'ambassade.

Le ministre a estimé que l'opération constituait «un succès exemplaire et remarquable» mais il s'est refusé à préciser si les deux explosions survenues avant l'assaut donné au bâtiment étaient le fait du commando ou de la police britannique.

Toutefois, selon un policier qui a tenu à conserver l'anonymat, les explosions qui ont ravagé l'immeuble de la mission diplomatique iranienne auraient été provoqués par des grenades assourdissantes, lancées par des membres des forces de l'ordre.

Ce policier, a précisé que les membres du SAS qui ont donné l'assaut, se sont rendus maîtres du toit de l'ambassade et ont installé des cordes le long de l'arrière de l'immeuble. Les militaires se sont ensuite laissés glisser le long de ces cordes, lancant des grenades assourdissantes à travers les fenêtres de l'ambassade.

Le directeur de Scotland Yard, sir David McNee, avait indiqué que la police avait transmis peu avant l'assaut un message au commando exprimant le désir des autorités britanniques de parvenir à «une solution pacifique» de l'affaire.

D'autre part, un porte-parole du Foreign Office a indiqué dans la soirée que le gouvernement britannique avait fait savoir au cours du week-end aux ambassadeurs arabes sollicités par le commando pour d'éventuelles négociations, qu'en «aucune circonstance» la Grande-Bretagne n'accorderait de sauf-conduit aux terroristes pour quitter le pays.

Le porte-parole a précisé que l'octroi d'un sauf-conduit «aurait été directement contraire à nos obligations internationales et aurait rendue risible notre opposition inébranlable à l'élargissement du terrorisme international».

Le Foreign Office a enfin révélé que le gouvernement iranien avait donné son consentement à un éventuel assaut de l'ambassade.

A Washington, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a déclaré qu'un seul des otages avait été tué, et cela avant l'assaut donné par les commandos britanniques. De son côté, le département d'État a (regretté» la mort d'un otage iranien.

D'autre part, le conseil général d'Iran à Londres, M. Saytollah Ehdaie, a indiqué que l'un des otages tués par le commando était le conseiller de presse de l'ambassade d'Iran, M. Abbas Lavasani, âgé de 25 ans.

M. Lavasani, a-t-il précisé, avait été envoyé à Londres il y a moins de six mois. Le consul général a déclaré que M. Lavasani «voulait être un martyr pour l'islam». «Nous ne pleurons pas sa mort. Nous sommes heureux que son souhait ait été exaucé», a-t-il ajouté.

Le commando, que la police avait estimé être composé de trois à cinq hommes, avait pris d'assaut l'ambassade mercredi dernier en fin de matinée. L'un de ses porte-parole avait déclaré par téléphone que son groupe appartenait soit au mouvement «Martyre Mohieddine Al Nasser», soit au «Moujaheddine al Nasser» et qu'il réclamait la libération de 91 détenus politiques emprisonnés au Khouzistan iranien.

Le commando avait successivement lancé jeudi deux ultimatum, l'un pour 11 heures GMT et l'autre pour 14 heures GMT et annoncé que si ses exigences n'étaient pas satisfaites il exécuterait les otages et dynamiterait l'ambassade. Cependant, après l'échéance du second ultimatum, le commando n'avait plus renouvelé ses menaces.

Les exigences du commando avaient été transmises au gouvernement iranien et le ministre des Affaires étrangères Sadegh Ghotbzadeh, qui se trouvait alors en tournée dans le Golfe, avait pu communiquer avec les membres du commando et les otages. Il avait, de même que le président Bani Sadr, rejeté ces demandes. Là prise d'otages de l'ambassade d'Iran a duré cinq jours et sept heures.

◆ Ohira

par son pays pour réduire sa dépendance à l'égard du pétrole. «Entre 1973 et 1978, a déclaré le premier ministre japonais, la consommation nationale d'énergie n'a augmenté que de 5.7% et celle du pétrole de 0.7% alors que dans le même temps, le produit national brut montait de 19.6%. Nous cherchons à diversifier nos sources d'approvisionnement et examinons la possibilité d'utiliser d'autres formes d'énergie», a poursuivi M. Ohira avant de signaler l'intérêt de son gouvernement dans les recherches entreprises au Canada à ce sujet.

On ne s'attend pas à ce qu'un accord important soit signé aujourd'hui à Vancouver entre les deux gouvernements, d'autant que les funérailles du président Tito obligeront M. Ohira à écourter sa visite au Canada.

Le Japon est devenu le deuxième partenaire du Canada et achète en moyenne $6 milliards de marchandises — surtout des minerais ou des produits semifinis — tandis que le Canada achète pour $4 milliards de produits finis au Japon.

Le Canada veut surtout pousser la vente de produits finis, notamment celle de son réacteur Candu dont le Japon étudie toujours l'achat, tandis que le Japon aimerait réduire son déficit commercial avec le Canada.

◆ Pape

l'homme et de contribuer à son progrès intégral».

Le pape a souhaité que le dialogue au sujet du service de l'homme se poursuive d'une manière plus fréquente et plus approfondie aussi bien entre l'Église et l'État qu'entre le Saint-Siège et les autorités de la République.

À Brazzaville, Jean-Paul II a célébré une messe sous un ciel orageux, par une chaleur moite, devant une immense foule de plusieurs centaines de milliers de personnes.

Comme à Kinshasa, Jean-Paul II a mis en garde les fidèles contre les fausses croyances: il faut renoncer, a-t-il dit, «aux idoles toujours renaissantes qui portent parfois des noms nouveaux dans les vieilles églises d'Occident comme dans les jeunes églises d'Afrique».

Jean-Paul II a quitté en après-midi l'aéroport de Brazzaville pour Kisangani (Zaïre).

«Je vous laisse aujourd'hui un peu de moi-même et j'emporte avec moi toute votre générosité, votre ardeur et les preuves de votre profond attachement à l'Église», a déclaré le pape en saluant les autorités et la foule venus à l'aéroport. «Adieu terre congolaise, puisses-tu porter des fruits qui demeurent et donner à l'Église et au monde ce témoignage de ta vitalité», a-t-il ajouté.

Jean-Paul II doit célébrer aujourd'hui une messe sur le parvis de la cathédrale. Après une prière sur le tombeau des missionnaires tués en 1964, dans le cimetière de Makiso, il visitera une mission dans les forêts à quelque six km de la ville d'où il repartira, selon le programme, pour se rendre à Nairobi, au Kenya, qui, après le Zaïre, est le pays d'Afrique qui compte le plus de catholiques.

C'est aussi dans ce pays, de tradition anglophone, que la population catholique s'accroît le plus vite de tout le continent au rythme de 6.1% par an et le taux d'ordination des prêtres au rythme de 8.1%, selon les documents publiés par le secrétariat catholique kenyan.

Sur une population de 15,590,000 habitants, le Kenya compte plus de 60% de chrétiens, 6.4 % de musulmans et 26.4% d'animistes. Mais avec près de trois millions de fidèles, l'Église catholique est la plus importante en nombre en raison d'une fragmentation sans égal, sauf en Afrique du Sud, des Églises protestantes.

Si l'on estime à six millions le nombre des protestants, ils se divisent en deux cent Églises dont cent cinquante sont indépendantes. 75% ont moins de 8,000 membres, 67 moins de 500 membres et certaines ont moins de vingt fidèles.

Cet éparpillement est dû à l'incapacité des Églises missionnaires à s'adapter à la culture locale et à comprendre les besoins spirituels des Africains. Le mois dernier, un missionnaire britannique quittant définitivement le Kenya, remarquait qu'une «bonne partie du christianisme est importé».

Mal à l'aise dans le cadre des missions protestantes, en particulier pendant la lutte pour l'indépendance, les Kenyans ont créé leurs propres Églises. En revanche, l'Église catholique n'a connu qu'un schisme important qui a donné naissance, en 1962, à la Maria Lego of Africa (Légion de Marie d'Afrique) (150,000 membres). Son dirigeant Simeon Ondeto se considère comme le pape en Afrique et sa hiérarchie compte six cardinaux et 75 évêques.

C'est en 1498 que le catholicisme pénétra symboliquement au Kenya avec l'escale que fit Vasco de Gama dans le port de Malindi sur l'océan Indien, lors de son premier voyage en Inde. Saint François-Xavier y fit escale à son tour en 1542 et, en 1592, les Portugais construisaient le fort Jésus à Monbasa. Mais la coexistence fut de courte durée et six ans plus tard les premiers martyrs tombaient dans ce même fort.

Depuis l'indépendance du Kenya en 1963, la population catholique a presque triplé. Elle est divisée en quinze diocèses dont dix sont dirigés par des Africains sous la houlette du cardinal Maurice Otunga. L'Église catholique a sous sa responsabilité près de 2,000 écoles primaires où étudient plus de 800,000 enfants et 280 écoles secondaires. Dans le domaine de la santé, les Églises assurent à elles seules 30% des lits d'hôpitaux.

Les relations avec l'État sont des meilleures. Le président Daniel Arap Moi, qui a succédé à Jomo Kenyatta en 1978, est un chrétien fervent qui appartient à une Église indépendante, l'African Inland Church. Son nom est rarement cité sans la mention «le président qui craint Dieu».

Le Kenya est sans doute l'un des pays où le nom de Dieu est le plus souvent évoqué en public par les dirigeants politiques que ce soit pour l'implorer pour faire pleuvoir en période de sécheresse ou pour lui demander de protéger la population des accidents de la route.



Le premier ministre du Japon, M. Masayochi Ohira, a été reçu hier à la Chambre des communes par le premier ministre Trudeau. Après s'être adressé aux deux chambres réunis, M. Ohira s'est envolé pour Vancouver où il aura des entretiens sur d'éventuelles importations de charbon. (Photolaser CP)

◆ NON

qui renie l'anode et l'ion qui ne met plus le cap sur la cathode; c'est un renversement de pôles. On me raille, on me pointe du doigt, on me vise, on me met en joue, on ne joue plus. C'est la peste bubonique qui vient d'entrer dans la brasserie, la clochette du lépreux qui brouille la transmission du match de hockey, l'incroyable Hulk qui cherche son chemin, l'être indésirable qui attire sur lui l'oeil torve du mépris et qu'on regarde comme quelqu'un qui serait entré dans la mosquée de La Mècque avec ses chaussures aux pieds. Je suis l'affront en personne et on se demande si je vais être toléré plus longtemps sur place. Ceux qui me connaissent conservent des espoirs et me demandent simplement si je suis devenu fou.

«Enlève-moi ça tout de suite ou tu paies la bière à tout le monde», m'enjoint un client, improvisé juge de la situation.

Je n'ai pas l'habitude de porter le moindre macaron et j'enlève le signe outrageant qui va bientôt me valoir de sérieux ennui dans ce repaire du OUI fort, du certainement, du assurément, du sans doute. Ici, si la langue française fournissait un mot plus fort que oui pour dire qu'on approuve, il serait sur toutes les lèvres sauf sur celles du patron qui m'avait refilé le macaron maudit en prenant bien soin, lui, de ne jamais le porter dans un rayon de moins d'un mille de sa brasserie.

Tout ça pour dire que si c'est vrai que ceux qui disent NON sont victimes de la peur et représentent les timides craintifs devant le changement, ceux, en tout cas, qui portent le NON à la boutonnière font preuve déjà d'un courage certain durant la campagne référendaire.

Un organisateur du regroupement pour le NON en a eu la confirmation de la part d'un cégépien lors d'une visite dans cette institution de province récemment. L'étudiant a dit au noniste: «Moi je vais voter oui à cent mille à l'heure mais je reconnais que tu as du courage de te pointer dans nos murs avec ta médaille».

Au chapitre des macarons et écussons, puisqu'il est tellement question de négociations par les temps qui courent et qu'au surplus les indécis paraissent tellement nombreux, il me semble que les tenants des deux options auraient dû se mettre d'accord sur un macaron réversible unique affichant d'un côté le mot des mariés et de l'autre celui de Maria Goretti. On pourrait ainsi vivre harmonieusement avec son entourage selon les lieux et circonstances qui nous entourent.

Ça éviterait peut-être des incidents comme celui-ci qu'on m'a raconté récemment. Un homme, au restaurant, a élevé la voix pour dire à son vis-à-vis: «C'est bien simple; c'est non, non et non». Un voisin de table a rétorqué: «Et c'est avec des gars comme toi qu'on va continuer de se faire planter». Mais le premier était en tête à tête avec son avocat et donnait sa réponse à la pension alimentaire exigée par son ex-épouse. Il disait non aux exigences de madame, rien de plus. Ça va devenir dangereux ce chassé-croisé de OUI et NON, entre nous.

◆ Lévesque

et la Commission juridique du OUI est saisie de dizaines d'autres cas, a souligné M. Lévesque, qui voudrait cependant que ce soit la dernière fois que soit soulevée publiquement cette question.

«Ce qu'il faut demander à tous, c'est de faire preuve de tout le calme et de toute la modération qu'exige la période référendaire», a-t-il déclaré. Selon lui le débat doit se dérouler démocratiquement et de façon civilisée à tous les niveaux, et «l'occasion est trop importante pour que quiconque et pour que quelques-uns la gâchent par des gestes irréfléchis».

Exception faite d'une émission de ligne ouverte où les participants étaient en majorité pour le NON, parfois même agressivement pour le NON, cette tournée de M. Lévesque au Saguenay-Lac-Saint-Jean fut des plus réussies. Le matin, quelque 200 personnes l'attendaient à une première rencontre à Chicoutimi, puis en après-midi à Jonquière quelque 500 personnes l'ont accueilli à une assemblée. Plus tard en fin d'après-midi, presque autant de partisans étaient au rendez-vous que lui avaient donné des travailleurs de l'Alcan.

A chaque endroit, les assemblées se sont déroulées, selon le scénario devenu classique avec la remise d'abord de certificats à divers regroupements de citoyens pour le OUI.

Le premier ministre a particulièrement été impressionné par l'adhésion de 3,515 ouvriers de l'Alcan de l'usine d'Arvida qui en compte 4,500 environ. C'était pour eux une façon de signifier à leur président du syndicat, M. Jean Hallé, que son adhésion au NON n'était pas représentative du sentiment majoritaire des syndiqués. M. Hallé qui est une figure très populaire dans la région, est président du Comité des Québécois pour le NON du comté de Jonquière.

A chaque endroit visité, M. Lévesque a souligné l'importance que représente le OUI du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les citoyens de cette région sont toujours ceux qui font les courants, a-t-il dit. Le OUI est fort dans la région, et à deux semaines du scrutin il espère qu'encore une fois c'est l'indice d'un courant qui se dessine pour tout le Québec alors que la campagne référendaire entre dans sa phase décisive.

À Chicoutimi-Nord, en soirée, M. Lévesque participait à une assemblée qui constituait un record pour la campagne du OUI. Plus de 1,200 personnes s'étaient entassées dans l'auditorium d'une polyvalente et autant de partisans du OUI s'étaient entassés dans les corridors et le hall d'entrée pour entendre le premier ministre par hauts-parleurs.

Le président du Regroupement national pour le OUI, dont le discours était aussi retransmis par une station locale de radio, a dit vouloir s'adresser d'abord aux indécis, un groupe qui prend de l'importance à mesure que la campagne référendaire se déroule. Il a refait un parallèle avec la nationalisation de l'Hydro-Québec en 1962, où la seule question en jeu était la prise en main par les Québécois de leurs ressources hydro-électriques. Hier comme aujourd'hui, on nous servait les mêmes vieilles peurs, a-t-il dit, rappelant les problèmes de financement et de compétence qu'on soulevait pour effrayer les électeurs, sans oublier le refus possible des compagnies de négocier même en cas de victoire du projet de nationalisation. Les mêmes vieilles coalitions d'intérêts qu'aujourd'hui nous servaient ces peurs même si les personnes ont changé, a-t-il dit.

Pensez à ce qui serait arrivé à l'époque si les Québécois s'étaient écrasés dans le NON, a demandé le premier ministre, tout en suggérant qu'il ne faut surtout pas que les Québécois choisissent cette voie le 20 mai. Selon lui il s'agit de la première occasion de s'affirmer mais aussi de dénouer cette crise qui a justement été ouverte par les Québécois il y a plus de 40 ans.

Qu'arriverait-il avec un NON, a aussi demandé M. Lévesque, rappelant que depuis 12 ans les promesses de M. Trudeau pour un fédéralisme renouvelé n'ont débouché nulle part. Le premier ministre du Canada et M. Ryan peuvent bien s'acharner à dire qu'un NON au référendum équivaudra à un OUI au renouvellement du fédéralisme, ils n'ont rien, ni l'un ni l'autre, à mettre dans la balance. En proposant de transférer à Ottawa la perception des impôts, le chef du NON démissionne d'avance devant les revendications du Québec. Quant à M. Trudeau, en voulant revenir sur les engagements pris par son prédécesseur, M. Clark, à l'égard des loteries et des droits miniers sous-marins, il cherche à revenir en arrière, tout simplement.

◆ Ryan

que sa prise de position d'alors lui apparaissait la bonne.

Lorsqu'il réfléchit à tout cela dans la solitude de son foyer, M. Ryan constate aussi que ce qui l'oppose à M. Lévesque s'inscrit dans certaines divergences de vues, certes, mais également dans les différents moyens que l'un et l'autre proposent pour prévoir un avenir meilleur pour tous les Québécois.

Pour lui, le livre blanc qui décrit les fondements de la souveraineté-association est rempli de faussetés et il en est «scandalisé». Cependant que dans l'enjeu référendaire, il n'éprouve aucun sentiment de haine, aucune animosité et il avoue que le PQ défend son option avec «sincérité et bonne foi», mais avec trop d'émotivité et de passion.

Il préfère pour sa part le style plus rationnel, comme celui qu'il semble avoir adopter hier et qu'il compte maintenir d'ici la fin de la campagne.

Cependant, que lorsque M. Ryan a rencontré un groupe de citoyens âgés, hier après-midi au Centre de santé de Saint-Henri, il est redevenu celui qui aime serrer des mains et donner l'accolade. Il a continué à défendre le fédéralisme comme un choix plus apte à maintenir la sécurité financière pour les doyens de la société québécoise. Une soixantaine de résidents de ce centre d'hébergement, en majorité âgés de plus de 80 ans, avaient été invités à jouer au bingo avant la venue du chef du NON, comme premier prétexte à remplir la salle.

M. Ryan a rendu hommage à nos centres d'accueil pour personnes âgées et à leurs directeurs.

Le chef du Comité des Québécois pour le NON a aussi été reçu à l'hôtel de ville de Verdun. Il a serré la main des employés en circulant dans les différents départements et un fort groupe de partisans, M. Lucien Caron, maire de Verdun et député libéral à l'Assemblée nationale en tête, lui réservaient un accueil sympathique dans le hall de l'hôtel de ville en brandissant les affiches rouges du NON.

A l'assemblée des juristes pour le NON qui s'est déroulée dans le Grand salon du Reine Elizabeth, encore trop petit pour recevoir cette foule, M. Ryan était entouré d'une brochette d'anciens et actuels ministres fédéraux et provinciaux de la Justice et des solliciteurs généraux. L'animateur de cette réunion, Me Michel Robert, a lu un télégramme de M. Pierre Trudeau, lui-même ancien ministre de la Justice, qui s'excusait de ne pouvoir être présent à cette rencontre que M. Ryan a qualifiée de fort «réconfortante».

Une trentaine de policiers de l'escouade anti-émeute de la Communauté urbaine de Montréal ont été appelés aux abords de la polyvalente de Saint-Henri, hier soir, pour contenir un petit groupe d'adolescents qui manifestaient pendant une assemblée du président du Comité des Québécois pour le NON.

Il n'y eut aucune arrestation, les jeunes qui n'avaient pas l'âge requis pour voter dans la plupart des cas se contentant de s'amuser aux dépens des responsables du bon ordre qui ont enduré sans broncher les sarcasmes de ces jeunes qui semblaient n'avoir rien trouvé d'autre pour meubler leurs loisirs ce soir-là.

Les policiers ne semblaient pas s'en faire outre-mesure avec cette bande de jeunes. «On s'exerce en vue du 20 mai», a dit à la blague l'un d'eux pour expliquer sa présence.

Environ 350 personnes, qui ne remplissaient pas la salle de l'auditorium, ont quand même pu écouter les discours des orateurs, dont le ministre fédéral des Pêcheries, M. Roméo LeBlanc. Dans une allocution de 15 minutes, il est venu expliquer l'importance du rejet du projet du gouvernement du Québec pour les francophones hors-Québec.

«Les souverainistes vous disent qu'ils veulent forcer la main des dirigeants des autres provinces pour une nouvelle entente Québec-Canada. Même s'il est vrai que les autres provinces ont fermé la porte à leurs minorités francophones dans le passé, dans plusieurs cas, il serait naïf de croire qu'un «OUI» apporterait une solution, au contraire, on enfermerait les minorités francophones dans un suicide collectif et sans espoir», a dit M. LeBlanc.

◆ L'Histoire

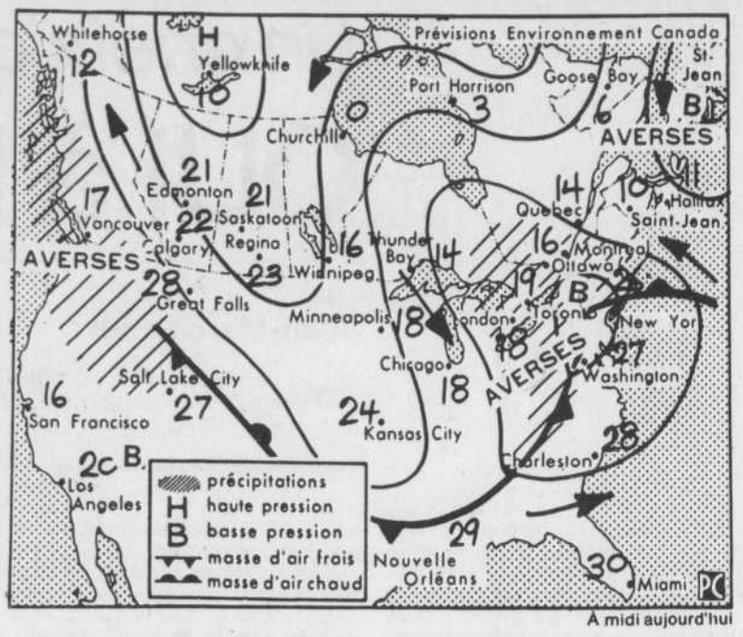
Suite de la page 9

niques relents de francmaçonnerie? Et que penser de ces rapprochements entre la doctrine sociale de l'Eglise catholique et le fascisme? Je ne crois pas que l'ancien secrétaire général de l'Action catholique, devenu porte-étendard du NON, applaudisse à ce genre d'insinuation. Enfin, selon l'historien de Lagrave, le cadre confédératif aurait «permis au Québec de vivre dans un régime démocratique et de jouir de toutes les libertés individuelles». Et Riel? Et les francophones hors Québec? Et les mesures de guerre décidées par les colombes démocrates Marchand, Pelletier, Trudeau?

Décidément, les préposés aux communications du NON sont peu scrupuleux sur la nuance historique. Ils ne le sont guère plus sur la modération. Les affirmations gratuites, les provocations grossières, les préjugés ne sont-ils pas susceptibles de faire appel à l'intolérance, à la haine et à la violence? Ainsi, selon monsieur de Lagrave, les promoteurs de la souveraineté-association sont une secte de fanatiques, de révolutionnaires et de réactionnaires, bref, de saboteurs des libertés individuelles. Ils sont mus par une «haine viscérale», voués à l'instauration d'un «gouvernement totalitaire», adeptes du «Crois ou meurs», engagés dans la «dictature de l'esprit et la mort des libertés». Et j'en passe. Pauvre Québec! Heureusement que les anges du fédéralisme veillent! Paragons de vertus, allez! Dommage que certains comportements soient littéralement gênants!

N'empêche que si le tripotage de l'Histoire nationale et la provocation hystérique devaient nous amener à voter NON au référendum, je ne donnerais pas cher pour ce Canada idyllique.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, vallée du Lièvre, Outaouais: nuageux avec quelques averses surtout en soirée. Maximum 13. Aperçu pour mercredi: nuageux, averses et frais.

■

Laurentides, Montréal: nuageux avec quelques averses surtout en soirée. Maximum 13. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses et frais.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable. Maximum 13. Aperçu pour mercredi: nuageux.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: ennuagement graduel. Maximum 13. Aperçu pour mercredi: nuageux et frais.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Rivière-du-Loup. La Malbaie: ciel variable. Maximum 13. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

■

Baie-Comeau, Rimouski, Matapédia, nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum 10. Aperçu pour mercredi: beau.

■

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec bruine se changeant en averses. Maximum 7. Aperçu pour mercredi: beau.

AUJOURD'HUI

À 9 h, troisième session d'études canadiennes Contact 80, au Selwyn House School, 95, chemin Côte Saint-Antoine, à Westmount.

■

À 12 h 15, déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal, en l'hôtel Windsor. Invité: M. Pierre Shooner, commissaire général à la CIDEM.

■

À 12 h 30, conférence publique sur la musique haïtienne par M. Claude Dauphin, en la salle 3310 du pavillon Lionel-Groulx de l'Université de Montréal.

■

À 12 h 30, causerie de M. Yves Bérubé, ministre de l'Énergie et des Ressources, au congrès annuel de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, en l'hôtel Hilton de Québec.

■

À 13 h 30, causerie de Jean-René Milot sur l'Islam, au Centre troisième âge culture, en l'auditorium du Gésu, 1200, rue Bleury.

■

À 14 h, causerie de M. Paul Beaulieu sur Katherine Mansfield, à la Société d'étude et de conférences, en l'auditorium de la Banque Royale, 1, place Ville-Marie.

■

À 18 h, table ronde sur le cancer par quatre médecins spécialistes, au pavillon Jeanne-Mance de l'Hôtel-Dieu, 3840, Saint-Urbain.

■

À 19 h 30, dévoilement public des résultats d'une enquête sur la famille, au local A-112 du collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin.

À 19 h 30, conférence d'introduction à la gnose, à l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique, 8010 Saint-Denis. Entrée libre.

■

À 20 h, conférence de M. Jean-Claude Planchard sur la Renaissance, au Conseil des dames auxiliaires de l'hôpital Marie-Enfant, en l'amphithéâtre de l'École polytechnique.

■

À 20 h, soirée questions-réponses de la Société d'astronomie de Montréal, au centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e Avenue.

■

À 20 h, collation des grades du Séminaire diocésain de Montréal de l'Église épisopale, au 3473, rue Université de Montréal. Remise d'un grade honorifique à Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean.

■

À 20 h 15, conférence de M. Tom Lawand à la Société d'énergie solaire du Québec, au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle M-050. Entrée libre.

■

Début à Québec de la 29e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

■

Dernière journée d'un symposium international sur l'interaction entre les sensations et les mouvements, en la salle E-310 du pavillon principal de l'Université de Montréal.

■

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à **Montréal**, au couloir Dupuis du métro Berri-de-Montigny, de 10 h 30 à 17 h; à **Joliette**, au sous-sol de la cathédrale, de 14 h à 20 h 30.

6 mai

par la PC et l'AP

1979: les Autrichiens reconduisent au pouvoir pour quatre ans le gouvernement socialiste du chancelier Bruno Kreisky;

1978: le Conseil de sécurité condamne l'intervention de l'Afrique du Sud en Angola et réclame le retrait des forces sud-africaines;

1976: tremblement de terre dans le nord-est de l'Italie: 900 corps sont recensés, 400 personnes sont portées manquantes;

1975: le cardinal Josef Mindzenty, primat de Hongrie en exil, meurt à Vienne à l'âge de 83 ans;

1974: M. Willy Brandt démissionne de son poste de chancelier de l'Allemagne fédérale, après s'être reconnu coupable d'une négligence qui a permis à un espion est-allemand de s'introduire dans son entourage;

1960: la princesse Margaret d'Angleterre épouse Antony Armstrong Jones;

1941: Staline devient chef du gouvernement soviétique, succédant à Molotov;

1936: le dirigeable allemand Hindenburg explose et prend feu en arrivant à Lakehurst (New Jersey): 36 morts;

1932: le président Paul Doumer est assassiné à Paris par un Russe blanc, Gorgulov;

1899: inauguration de la tour Eiffel.

Ils sont nés un 6 mai: — Sigmund Freud, psychiatre autrichien, fondateur de la psychanalyse (1856-1939); — Robert Peary, explorateur américain des régions arctiques (1856-1939); — Rudolf Valentino, acteur de cinéma muet américain d'origine italienne (1895-1926); — Orson Welles, metteur en scène et acteur américain (1895-1926).

LE DEVOIR
Montréal, mardi 6 mai 1980

CAHIER 7 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TRIZEC
pour des bureaux selon VOS BESOINS
APPELEZ: 861-9393

Les compagnies québécoises à la Bourse

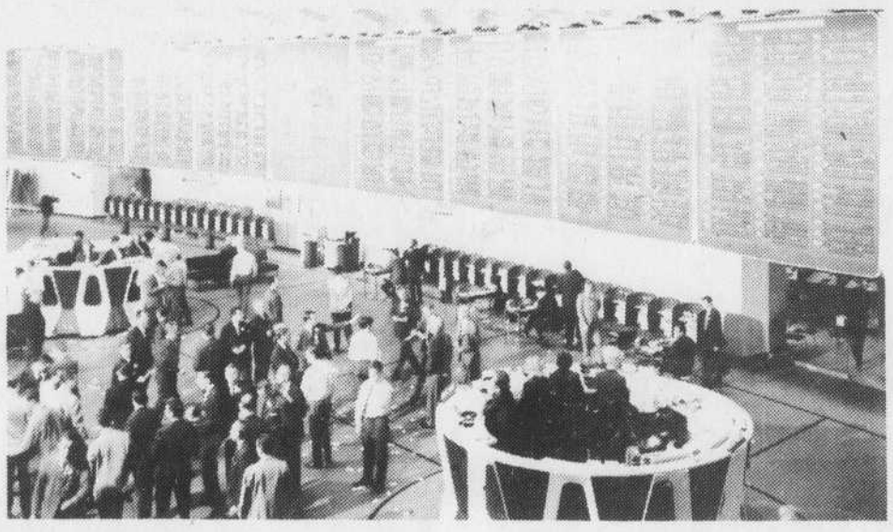
Les spéculateurs politiques auront de la difficulté à tirer profit du référendum

LES actions des compagnies québécoises continuent de suivre la tendance générale du marché boursier. Il est peu probable que certains investisseurs puissent profiter de l'avant et de l'après-référendum pour spéculer sur un affaissement des titres québécois, comme ce fut le cas au mois de novembre 1976.

Une analyse des titres d'une vingtaine de firmes du Québec n'indique aucun comportement particulier par rapport à l'ensemble des actions des sociétés canadiennes ou américaines. Habituellement, le marché boursier anticipe certains événements en haussant ou baissant les prix.

Pour un analyste de la maison Lévesque, Beaubien, M. Denis Ouellet, «Il n'y a pas de facteur significatif qui semble toucher jusqu'à maintenant les actions des compagnies québécoises.» Ce commentaire a été repris, dans à peu près les mêmes termes, par une demi-douzaine d'experts consultés par Le Devoir.

À l'automne 1976, des investisseurs, rendus nerveux par la perspective de la prise du pouvoir par le Parti Québécois et après l'élection du 15 novembre, vendirent leurs titres à rabais, ce qui entraîna une chute des cours. Des malins profitèrent alors de ce repli pour accumuler les actions et les revendre un an plus tard, avec des profits intéressants!



Dans le domaine de l'habitation, plusieurs hommes d'affaires ont fait des bons coups en achetant des propriétés dans l'Ouest de la métropole peu après les soubresauts politiques des dix dernières années: crise d'octobre, élection du 15 novembre, loi 101...

Les spéculateurs politiques trouveront cette année moins de bonnes affaires car les investisseurs ont compris qu'un manque de sang-froid peut être coûteux. Il sera donc plus difficile de tirer profit du référendum. Les analystes anticipent un résultat serré qui finalement aura peu d'impact sur les titres québécois, ainsi que le confirmait la semaine dernière Standard & Poors.

L'analyste torontois de la maison Brault, Guy, O'Brien, M. James Vasoff, a étudié en 1976 le «Quebec Effect» sur les titres d'entreprises ayant des intérêts au Québec par rapport à des firmes d'autres provinces dans les mêmes domaines. On notait alors que les compagnies québécoises avaient vu leurs actions baisser, de façon exagérée, à la fin de 1976.

Cependant, les profits aidant, les titres touchés devaient par la suite revenir à leur niveau normal qu'on évalue selon le multiple des profits ou le rendement du dividende.

A la fermeture des marchés, vendredi, la valeur des actions demeurait reliée à la situation intrinsèque des entreprises.

Par exemple, Provigo s'échange présentement à son niveau le plus élevé des derniers mois ($30) alors, qu'au contraire, Steinberg's a glissé à son cours le plus bas ($20). Cette différence de performance peut très bien s'expliquer par les résultats et les perspectives de deux compagnies de distribution de produits alimentaires.

Dans le domaine manufacturier, Bombardier a gagné $1.25 la semaine dernière avec l'annonce de la nouvelle voulant que le constructeur de Valcourt soit le seul soumissionnaire pour un juteux contrat du ministère de la Défense.

A Québec Treco connaît une certaine stabilité en raison de l'absence de nouveaux contrats importants en provenance de l'étranger.

La hausse des taux d'intérêt a eu un impact négatif sur Québec-Téléphone mais on observe la même situation — en pire cependant — chez Bell Canada où les actions sont tombées à leur niveau le plus bas des derniers mois. Les services publics empruntent des quantités importantes de dollars et les profits fluctuent selon le loyer de l'argent.

Dans le domaine des papiers, les firmes du Québec vivent toujours de belles années. Donohue, Consolidated-Bathurst, Rolland et Domtar se transigent à des niveaux élevés en raison de la fermeté de la demande. La perspective d'un conflit dans ce secteur a cependant entraîné un recul des cours depuis quelques semaines.

Après avoir touché des niveaux records, l'Alcan est revenu à un niveau plus normal au marché boursier. Le grand fabricant d'aluminium affiche chaque trimestre des profits sans précédent. Mais tout le monde sait que cette période de vaches grasses se terminera bientôt.

Normick Perron est touché par la baisse de la demande de bois d'oeuvre aux Etats-Unis alors que La Vérendrye doit «digérer» l'acquisition de la majorité des actions de Télé-Capitale. Dans ce dernier cas, on observe un accroissement moindre des profits tout comme à Télé-Métropole. Le climat morose chez les consommateurs américains semble gagner le Canada et le Québec; aussi les annonceurs se montrent plus prudents dans leur budget de publicité.

Le secteur le plus touché est celui des institutions financières. La Banque Nationale et la Banque d'Epargne se transigent présentement à des niveaux très bas; ces deux institutions ont perdu plusieurs millions dans l'ascension spectaculaire des taux d'intérêt depuis un an. Leurs actions s'échangent à un niveau offrant un rendement fort alléchant. Les titres de la Banque Nationale valent un peu plus de $10 et rapportent $1.20 en dividende. Au total, l'acheteur est assuré de toucher au moins 12%, si le dividende n'est pas interrompu. La semaine dernière, M. Paul Desmarais indiquait l'intention de Power Corp. d'accroître sa participation dans la Banque Nationale en raison du prix peu élevé des actions.

Après avoir fait l'objet d'une surenchère, les actions de Trust Général du Canada se vendent autour de $14 après avoir été fractionnées. Il s'agit d'une nette amélioration pour des titres qui valaient moins de $10, la veille des dernières élections.

Le cas le plus intéressant est ceui d'Asbestos Corp. Au lendemain du 15 novembre, les actions tombaient à $21.00; l'intention du Parti québécois était alors claire pour tout le monde: Québec nationaliserait la compagnie. La performance assez remarquable de l'entreprise et l'annonce d'un prix offert de $42 devaient faire grimper le cours à $52. Cependant, devant la guérilla juridique amorcée par la direction de General Dynamics avec l'appui des cadres supérieurs de Montréal, le doute a surgi dans l'esprit des investisseurs. Des difficultés rencontrées dans l'utilisation de ce produit en Ontario ont fait baisser les actions à $32 au début du mois dernier. On assiste maintenant à une remontée mais le cours demeure inférieur au montant offert par M. Parizeau. Il serait intéressant de voir la réaction des actionnaires minoritaires si le gouvernement du Québec lançait une offre publique à $50 l'action, par exemple.

Il est évident que si Québec réussit finalement à faire sa proposition — ou qu'un tribunal coupe la poire en deux — le montant offert sera de beaucoup supérieur à la valeur de $35 que le marché accorde actuellement à ces titres.

Enfin, un scénario très peu probable, une victoire spectaculaire du «OUI» pourrait peut-être alarmer les milieux boursiers mais les décisions de vendre seraient alors prises avec plus de réflexion.

Évolution de quelques titres québécois

	Nov. 76	Juil. 78	mai 80
Asbestos	21.75	43.50	35.75
Banque Canadienne Nationale	14.00	16.38	10.00 *
Banque d'Épargne	13.50	18.50	18.00
Bombardier	6.38	8.50	11.75
Banque Provinciale	12.75	15.00	10.00 *
Consolidated-Bathurst	28.50	29.63	14.88 **
Consolidated-Textile	1.60	2.40	6.63
Dominion Textile	7.25	11.50	12.50
Donohue	7.75	12.00	24.25
Gaz Métropolitain	5.88	5.63	6.88
La Vérendrye (Corp. de gestion)	5.25	11.00	7.75
Logistec «B»	2.30	3.85	4.50
Normick Perron	2.70	4.40	7.00
Power Corp.	8.00	16.38	14.50 ***
Price	10.75	14.63	—
Provigo	8.75	18.00	30.00
Rolland	4.00	7.00	7.75
Quebecor	6.75	8.00	10.50
Québec-Téléphone	17.00	22.75	20.50
Steinberg's	14.00	18.75	20.00
Télé-Capitale	5.00	11.50	15.00
Télé-Métropole	5.50	13.00	18.00
Treco	3.05	5.00	4.00
Trust Général du Canada	19.00	21.00	14.00 ***
Unigesco «A»	1.50	2.60	2.45
UAP	25.00	18.50	22.40

** Fusion de la BCN et de la Banque Provinciale dans la Banque Nationale.*
*** Fractionnement sur la base de trois pour un.*
**** Fractionnement sur la base de deux pour un.*

Des courtiers auraient pu vendre les titres de Domtex

LES milieux financiers s'interrogent encore sur les motifs qui ont poussé la direction de la firme montréalaise Dominion Textile à renoncer à son projet d'émission d'actions, prévue au cours du mois de mai. Domtex songeait à offrir 1.2 million d'actions au prix de $12.88. Ces titres sont éligibles au régime d'épargne-actions du gouvernement du Québec.

Le courtier responsable de l'émission, la firme Wood Gundy, de Toronto, soutient avoir rencontré une certaine réticence de la part des investisseurs institutionnels en raison de la proportion élevée des actifs de la compagnie au Québec, à la veille du référendum. Environ 60% des actifs de Domtex sont situés au Québec où sont établies 18 des 26 usines de la compagnie de textile.

Les courtiers torontois n'auraient réussi à trouver preneur que pour 700,000 actions au prix moyen de $12. L'émission aurait rapporté $9 millions environ contre les $15 millions que souhaitent obtenir les dirigeants de la compagnie de la rue Sherbrooke.

Dans les maisons de courtage de la rue Saint-Jacques, on semble sceptique devant cette impossibilité de vendre des actions d'une firme relativement prospère, surtout si ces titres sont éligibles au programme d'épargne-actions. «J'aurais vendu deux fois la part de l'émission qui m'a été accordée dans les prévisions,» nous ont déclaré deux courtiers montréalais.

Les résultats des trois premiers trimestres montrent des profits de $21.3 millions par rapport à $15.8 millions l'année précédente. Il s'agit de gains de $2.34 par action. Le dividende annoncé est de $1.00 par année. Compte tenu de l'aspect fiscal, le prix net de revient du titre est de $9.00 environ. Nul doute que ce genre de rendement sourira à plus d'un investisseur.

Wood Gundy n'aurait pas trouvé les courtiers intéressés pour écouler les 1.2 million d'actions de Domtex.

LACHANCE, BERTRAND, BENOIT & LAVIGNE LTÉE
7000 AVENUE DU PARC, MONTRÉAL, QUÉ. H3N 1X3 • TÉL. (514) 279-7281
COURTIERS D'ASSURANCES
JEAN-LOUIS BENOIT
ANDRÉ BERTRAND
GUY LACHANCE
MAURICE R. LACHANCE
ROBERT LACHANCE
J. CLAUDE LAVIGNE

gb G. Béchard Ltée.
COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Groupage et affrètement maritimes et aériens
Transport de porte à porte
Études logistiques
toutes destinations
Correspondants dans les principaux pays
SIÈGE SOCIAL
410, St-Nicolas
Montréal, Québec
H2Y 2P5
Tél.: 282-0303
Télex: 055-60803

Un portefeuille anti-inflationnaire
Quelles sont les quinze actions ordinaires susceptibles de progresser plus rapidement que l'inflation au cours des prochaines années?
Demandez-le à Midland Doherty.

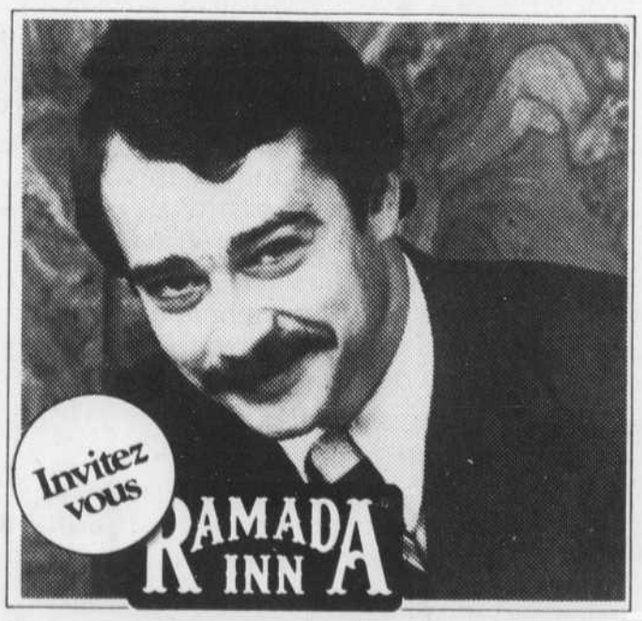
L'importance de se couvrir contre l'inflation
Dans une économie inflationnaire, la démarche la plus importante pour l'investisseur est de protéger son capital de l'érosion du dollar. L'investisseur met son capital à l'abri de l'inflation, s'il réussit à le faire croître à un rythme plus rapide que l'inflation.

La protection contre l'inflation à deux chiffres
Après l'expansion explosive des années soixante et les réajustements pénibles qui les ont suivies, les marchés boursiers actuels apparaissent relativement sous-évalués et sur le point d'amorcer une reprise vigoureuse.
Il faut se rappeler cependant que certaines valeurs mobilières sont, plus que d'autres, à l'abri de l'inflation.

La recherche analytique donne la réponse
MIDLAND DOHERTY, un des plus importants spécialistes en investissements au Canada, et, aussi, un des plus diversifiés, vient de publier une étude prospective qui fait état de ces valeurs mobilières. Si vous désirez profiter de cette information pertinente — sans obligation de votre part, bien entendu — vous n'avez qu'à nous retourner le coupon ci-dessous.

MIDLAND DOHERTY
Spécialistes en Investissements
Midland Doherty Limitée
3 PLACE VILLE MARIE, SUITE 208
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 4C5
Prière de me faire parvenir votre étude anti-inflationnaire intitulée:
"Une protection contre l'inflation..."
Nom.....
Adresse.....
Province..... Code..... Tél.:.....
Je suis présentement client de Midland Doherty: Oui ☐ Non ☐

"Chaque client traite les affaires d'une façon différente. C'est pourquoi nous essayons de satisfaire les besoins particuliers de chacun."
Roland Hamel
Coordonnateur de la réception



Un accueil chaleureux...et des gens heureux...dans le monde entier.
London • Montréal (Centre-ville, Décarie, Aéroport, Parc Olympique) • **North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto** (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • **Winnipeg**
Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930. Autres provinces: 1-800-268-8998. A Toronto appelez: 485-2610. Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC
Une corporation professionnelle reconnue par le Code des professions
avis aux étudiants
Les étudiants qui terminent le baccalauréat en administration au printemps 1980 ont jusqu'au 31 mai 1980 pour s'inscrire aux stages de la corporation, ce qui facilitera aux stagiaires l'intégration au milieu des affaires et leur permettra par la suite d'utiliser le titre professionnel des administrateurs agréés.
Pour informations, s'adresser:
63 rue d'Auteuil
Québec (QUÉ.) G1R 4C2
Tél.: (418) 692-2568.
N.B.: Les détenteurs de M.B.A. admissibles ne sont pas soumis au stage...

On le fait. Mieux.
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
courtier en immeuble

fiscalité

Les nouvelles mesures mini-budget

par Yves Séguin

LE 21 avril dernier, le ministre des Finances du gouvernement fédéral, M. Allan MacEachen, présentait à la chambre un mini-budget réintroduisant plusieurs dispositions du budget présenté par le gouvernement conservateur le 11 décembre 1979.

Dans son exposé budgétaire, si M. MacEachen reprend plusieurs mesures fiscales proposées par l'ex-ministre des Finances, M. Crosbie, il en laisse aussi tomber plusieurs.

Ainsi, le régime d'épargne-actions et les modifications au régime enregistré d'épargne retraite permettant l'accumulation de gains en capital sont abandonnés, comme d'ailleurs les avantages fiscaux pour les bateaux de pêche de l'Atlantique.

L'entreprise privée ne sera pas non plus bénéficiaire de «contrats fiscaux» favorisant l'investissement dans des régions défavorisées, domaine relevant de M. DeBanné, à titre de ministre de l'Expansion économique régionale.

Voyons maintenant en quoi consistent les nouvelles mesures fiscales:

Surtaxe sur le revenu des compagnies: Depuis le 1er janvier 1980, un impôt spécial égal à 5% de l'impôt fédéral payable par les compagnies (sauf les corporations de placements) sera prélevé. Cette surtaxe s'appliquera au montant de l'impôt fédéral, avant toute déduction des crédits relatifs à l'impôt étranger, à l'investissement, à l'emploi et aux contributions politiques.

Le conjoint-employé: Depuis le 1 janvier 1980, le contribuable qui emploie son conjoint dans une entreprise non constituée en compagnie peut déduire la rémunération versée au conjoint-employé. Cette mesure est heureuse car en plus de réparer une injustice faite aux épouses, injustice longtemps décriée par des organismes féminins, elle évitera dans l'avenir la constitution de compagnies aux seules fins de permettre la déduction du salaire versé au conjoint.

Emploi à l'étranger: Pour 1980 et les années suivantes, un employé qui occupe auprès d'un employeur canadien un emploi à l'étranger pour plus de six mois, pourra déduire de la rémunération reçue dans le cadre de cet emploi une somme ne dépassant pas le moindre de $50,000 ou de la moitié de la rémunération reçue.

Pension alimentaire: Anciennement, les paiements à titre de pension alimentaire versés à une personne qui n'est pas le conjoint ou l'enfant du contribuable n'étaient pas déductibles du revenu. Maintenant, ces paiements, s'ils ont été effectués après le 11 décembre 1979, seront déductibles.

Prêts à la petite entreprise: À compter de 1980, le paiement d'intérêt sur un prêt n'excédant pas $500,000, effectué par une compagnie exploitée activement au Canada, admissible au taux d'impôt réduit, sera considéré comme un paiement à titre de dividendes. Par cette mesure, on espère que les compagnies prêteuses réduiront leur taux d'intérêt étant donné que le revenu en intérêt ne sera pas imposé. En effet, l'intérêt sera considéré comme un dividende et le paiement d'un dividende entre compagnies n'est pas impossible.

Diminution du gain en capital: Des règles plus sévères seront adoptées afin d'éviter une réduction indue du gain en capital lors de transactions entre personnes ayant un lien de dépendance. Ainsi, lors du transfert de biens, le dividende reçu sera considéré comme un gain en capital, sauf s'il est assujetti à l'impôt spécial de 25% prévu à la partie IV de la Loi.

Frais d'opposition: Tous les frais engagés après le 11 décembre 1979 lors d'une opposition ou d'un appel relativement à une cotisation d'impôt sont maintenant entièrement déductibles.

Transfert entre conjoints: Lors du transfert de biens entre conjoints, on pourra choisir un prix de disposition égal à la juste valeur marchande et non nécessairement au coût du bien. Antérieurement, tout transfert de biens entre époux était réputé effectué à un prix de disposition égal au coût de sorte qu'il n'en résultait aucun gain en capital.

En outre, la règle d'attribution aux termes de laquelle le revenu d'un bien transféré au conjoint est imposé à l'auteur du transfert ne s'applique plus aux conjoints séparés de fait ou légalement.

Déclaration de revenu amendée: Actuellement un contribuable qui réalise une perte peut amender sa déclaration de l'année antérieure pour y reporter la partie qu'il n'avait pas réclamée. Dorénavent, les contribuables effectueront le report de la perte à l'aide d'une formule spéciale.

Pénalité: En cas de défaut de produire une déclaration de revenu sur demande du Ministre, une pénalité égale à 20% de l'impôt impayé sera exigée. Si la déclaration n'est pas produite mais que le Ministre ne l'a pas demandée, la pénalité sera égale à 5% de l'impôt impayé plus 1% par mois de retard jusqu'à concurrence de douze mois.

Surplus de 1971: Les dividendes déclarés avant la fin de 1979, dans le cadre de la distribution des surplus antérieurs à 1972, qui ont donné lieu à un «dividende excessif» pourront, à certaines conditions, être considérés comme un prêt aux actionnaires, sans égard aux restrictions applicables ordinairement aux prêts entre une compagnie et ses actionnaires.

L'impôt réduit des compagnies associées: D'autres dispositions méritent notre attention et nous y reviendrons éventuellement. En terminant, il convient de rappeler les quelques modifications touchant la taxe de vente. Ainsi on propose une majoration générale de 10% des taxes et droits d'accise sur le tabac et une augmentation de la taxe sur les boissons alcoolisées; en outre la taxe de vente sur les cosmétiques sera dorénavent calculée en fonction du prix facturé aux détaillants et non sur le prix de vente du manufacturier, ce qui représente une forte augmentation de la taxe.

ADMINISTRATEUR DE GULF CANADA



J. E. Lee

Gulf Canada Limitée annonce l'élection de M. James E. Lee à son Conseil d'administration.

Monsieur Lee, président de Gulf Oil Corporation, est entré au service de cette compagnie en 1942, à la raffinerie de Port Arthur, au Texas. Après avoir occupé divers postes de direction dans l'Extrême-Orient, il a été élu président de la Gulf Oil Company – hémisphère oriental, en 1969. En 1972, il est devenu vice-président directeur de Gulf Oil Corporation et président et administrateur de cette même compagnie en 1973.

Votre courtier peut-il se mesurer à Merrill Lynch quand les marchés à terme commencent à bouger?



Les spécialistes Merrill Lynch sont présents dans toutes les grandes Bourses de matières premières.

D'un bout à l'autre du Canada, les représentants Merrill Lynch sont en contact direct, grâce à un vaste réseau d'ordinateurs reliés par téléphone qui leur permet d'être toujours au fait et d'agir promptement.

En ce moment, les marchés de matières premières sont en pleine effervescence. C'est alors qu'il s'agit d'être informé, et de réagir, instantanément.

Rapidité d'exécution

Dans toutes les grandes Bourses du monde, on trouve une équipe de spécialistes Merrill Lynch hautement qualifiés. Et nous avons deux moyens pour passer des commandes: de bouche à oreille, ou par télégraphe. D'une façon comme de l'autre votre commande est passée rapidement et nous avons toujours un système de secours en réserve.

Anticiper le marché

C'est quand le marché est très actif que vous avez vraiment besoin d'aide.

C'est pourquoi nos spécialistes des matières premières sont présents dans toutes les grandes Bourses. Ils anticipent les fluctuations des divers marchés. Par leur intermédiaire, nous suivons les événements seconde par seconde.

Ces spécialistes ont accès instantanément à notre réseau télégraphique privé, et émettent simultanément, d'un bout à l'autre du Canada, cotes des matières premières, nouvelles du marché local et analyses des fluctuations, dès qu'elles se manifestent.

Se renseigner à fond

Si vous voulez connaître "le dessous des cartes" ou l'opinion la plus récente à propos de telle matière première, le représentant Merrill Lynch est l'homme qu'il vous faut.

Car il est en communication avec l'un des plus vastes organismes de recherche sur le marché à terme du monde entier, composé de spécialistes qui étudient les éléments qui peuvent affecter, à moyen ou à long terme, les prix des matières premières, et produisent des analyses techniques fondamentales à partir desquelles vous pouvez agir.

Le "Weekly Futures Report"

Le "Weekly Futures Report" que nous publions chaque semaine est devenu un outil de travail indispensable pour les courtiers et tous ceux qui s'intéressent de près au marché à terme. Même nos concurrents y sont abonnés!

Ce bulletin, publié par les bureaux New Yorkais de Merrill Lynch, est distribué en anglais aux bureaux de Merrill Lynch du monde entier, car les délais nécessaires à sa traduction le rendraient caduc au moment de sa distribution.

Chaque numéro couvre douze des principales matières premières; on y analyse en profondeur la situation d'au moins une des matières premières en vedette. Le choix des sujets dépend de l'activité du marché, des occasions à saisir, etc.

Si vous voulez recevoir ce bulletin, communiquez avec un représentant Merrill Lynch.

Rappelez-vous que l'an passé, Merrill Lynch a effectué plus de transactions sur le marché à terme que toute autre maison de courtage du monde entier.

A vous de nous confier les vôtres!

Il n'y en a pas deux comme
Merrill Lynch Royal Securities Limitée

marketing/publicité

Allard/Lesiège, l'agence de l'omnicommunication

par Christine Isabelle

L'AGENCE Allard/Lesiège s'est vu décerner dernièrement le grand prix de la publicité française, le Coq d'or de la meilleure agence. Dans le cadre du 21e Gala de la publicité française tenu à Montréal, Allard/Lesiège a accumulé le plus grand nombre de points pour dépasser les 26 agences participantes et mériter ainsi le titre de «l'Agence de l'année 1979».

L'équipe Allard/Lesiège a aussi remporté deux autres Coqs d'or pour deux messages publicitaires réalisés pour le compte d'un de ses plus importants clients, les Rôtisseries St-Hubert, ainsi que plusieurs certificats d'excellence.

Dans son bureau d'une simplicité étonnante situé à la Place Crémazie, dans le nord de la ville, M. André Allard, président de l'agence, me parle d'une voie pondérée, à peine audible au début de notre entretien. Peu à peu, il s'anime et me parle avec chaleur de son agence, de l'avenir de la publicité.

«Le domaine publicitaire est sans doute le plus visible dans notre société et nous croyons que la crédibilité réside dans une information objective et honnête. Nous y consacrons quotidiennement un effort collectif. Pour informer correctement, il faut d'abord être bien renseigné. C'est le credo qui nous anime».

Fondée en 1956, Jean Lesiège & Associés Inc. fusionne en 1968 avec André M. Allard Ltée pour devenir Allard/Lesiège Inc. Après le décès de Jean Lesiège au moment de la fusion, André Allard reprend seul le collier et mène son équipe au troisième rang des agences francophones avec une facturation de $9.3 millions.

Avant d'entrer en publicité, comme on entre en religion, André Allard travaille comme journaliste pour l'entreprise familiale qui regroupe quelques hebdomadaires régionaux tels que le *Guide Mont-Royal*, le *Guide du Nord* et le *Journal de Rosemont*. Ce dernier fut vendu ultérieurement à Pierre Péladeau pour la coquette somme de $1,500 et devint sa rampe de lancement avec le succès que l'on sait. André Allard dit en riant: «Vous voyez, le journalisme mène à tout!»

Après cette première aventure dans le monde journalistique, il trouve sa voie dans le milieu de la publicité. Pour lui, la créativité se résume en un mot: «omnicommunication». Il situe la publicité à deux niveaux: commercial et social.

«Jadis, quand nous parlions d'omnicommunication et de valeur sociale, on nous prenait pour les Zarathoustra de la publicité. Aujourd'hui, on nous prend pour Allard/Lesiège», commente-t-il. Il entend relever le défi des années 80 en développant de plus en plus la dimension sociale de la publicité. «Même la publicité commerciale sera pensée dans un contexte responsable et nous irons de plus en plus vers une publicité à caractère social.».

Dans ce secteur, André Allard a fait ses preuves. Au début des années 70, il est mandaté par le Barreau de Québec pour mettre au point un programme d'information au consommateur dans le domaine légal. Paraissent alors les brochures «Qu'est ce qu'un bail?», «Que faire en cas d'accident?» distribuées gratuitement dans les Caisses Pop et les bureaux d'avocat. Il réussit surtout l'exploit d'obtenir gratuitement la réclame de ces brochures à la radio et la télévision. L'Ordre des Dentistes du Québec le sollicite également pour une campagne d'éducation dentaire destinée ux enfants. Le père d'Adam Labrosse c'est lui. Pour cette dernière campagne, il gagne deux trophées à New York et un certificat d'excellence au concours Clio.

L'agence entend également se diversifier, élargir ses horizons, son président étant «contre le nombrilisme». André Allard songe aussi sérieusement à déménager son agence au centre-ville, au coeur des affaires, «là où ça se passe». Il reste constamment en contact avec les agences anglophones et travaille aussi en coopération avec des organismes américains et canadiens-anglais.

En 1971, il gagne le Micro d'or et le Bronze Bessie pour sa campagne française et anglaise sur le spectacle Hair qui parut l'année précédente. Allard/Lesiège devint ainsi la première agence à gagner un trophée pour une campagne dans les deux langues.

Un de ses plus importants clients, les Rôtisseries St-Hubert, ouvrira ses portes pour la première fois en Ontario, plus précisément à Ottawa le 12 mai prochain et, dans les mois à venir, à Toronto même. St-Hubert a connu une expansion exceptionnelle malgré les temps plutôt difficiles que nous traversons. Qu'on en juge: 28 nouveaux restaurants en seize mois. Allard/Lesiège fera la publicité en coopération avec une agence torontoise pour les restaurants de l'Ontario.





M. André Allard montre fièrement le grand Coq d'or que son agence a obtenu lors du dernier gala du Publicité Club. À droite, en compagnie d'un de ses associés, il examine les plans d'une prochaine campagne. (Photos: Réjean Meloche)

Il connait aussi les problèmes inhérents à toute agence de publicité mais dont souffrent particulièrement les agences francophones, à savoir la piraterie des jeunes talents. «Il est de plus en plus difficile de se constituer une bonne équipe et surtout de la garder, dit-il, les agences s'arrachant à prix d'or les meilleurs créateurs français ayant une solide formation.» Ces derniers étant en effet assez peu nombreux et sollicités de toutes parts depuis la prolifération des agences francophones due à la Loi 101 profitèrent d'une certaine surenchère d'une agence à l'autre. Ceci eut pour effet de faire monter les salaires en flèche.

D'autre part, André Allard ne semble pas dérangé par les accusations de sexisme dans la publicité. Comme il le dit: «Si j'annonce un bain moussant, je ne vais tout de même pas montrer un homme à barbe!» Au-delà des théories, chez lui, le bon goût doit primer. Il reconnait cependant qu'il y avait matière à changement et que depuis quelques années, une grande amélioration s'est opérée dans ce domaine.

Allard/Lesiège qui oeuvre pour le compte d'importants clients dont Loto-Québec, la Banque Royale du Canada, Énergie-Québec, le Groupe Chrysler du Grand Montréal entreprend sa 25e année d'existence et «se sent prêt à relever le défi des années 80 dans le domaine des communications sociales et commerciales». Le Coq d'or que vient de remporter l'agence est certes de bon augure à l'aube de cette décennie.

De grands remous dans le monde de la publicité...

UN message publicitaire tapageur de BCP paru la semaine dernière dans trois quotidiens québécois a suscité de grands remous dans le petit monde de la publicité.

Dans une annonce d'un quart de page, en gros caractère BCP s'envoie des félicitations et se déclare «première», puis ajoute en petits caractères «pour ses dix mises en nominations». Ils furent effectivement premiers pour le plus grand nombre de pièces soumises mais hélas ceci ne leur valut aucun des coqs d'or tant convoités.

Il faut dire que devant l'avalanche de protestations, dont une officielle du Conseil des Agences de publicité du Québec (CAPQ) auprès du Publicité-Club, dès le lendemain BCP s'est empressé de faire amende honorable en faisant paraître dans les trois mêmes quotidiens ses félicitations aux vrais gagnants, Allard/Lesiège, le Groupe Intercommunication et Jean Léveillée & Associés.

Mais, jugés de mauvais goût, la «bonne blague» de Jacques Bouchard, l'enfant terrible de la publicité, passe difficilement cette fois-ci.

D'après les déclarations des uns et des autres, tantôt indignées, tantôt du type «y a rien là», une chose semble ressortir particulièrement: on blâme BCP pour son manque d'éthique dans cette affaire. Pour la plupart, il s'agit «d'un cas typique de publicité tendancieuse et trompeuse, voire carrément malhonnête».

Un publicitaire montréalais bien connu qui refuse d'être nommé déclare au DEVOIR: «Quand je pense que nous (les francophones) nous sommes battus pendant des années afin de percer le marché nord-américain de la publicité en essayant de donner une image sérieuse et honnête aux maisons de publicité canadiennes et internationales, notre crédibilité vient d'en prendre un coup. C'est tout le milieu de la publicité française qui est touché.»

D'autres se refusent à tout commentaire, préférant «laver leurs affaires personnelles en famille». L'un d'eux déclare toutefois: «Les règlements sont très sévères pour les annonces-pièges pouvant tromper le consommateur. Ce type de publicité utilisée par BCP laisse mal présager pour notre industrie».

La vraie «victime» dans cette affaire, «l'agence de l'année 1979» Allard/Lesiège préfère garder un silence discret. Interrogé à ce sujet, son président Andre Allard déclare: «Restons au-dessus de ça. Nous n'en sortirons que grandis.»

La récession américaine serait plus grave que prévu

par Simon Michau

WASHINGTON — (AFP) — La très forte poussée du chômage enregistrée aux Etats-Unis en avril confirme, s'il en était encore besoin, que la récession américaine est bien arrivée et qu'elle pourrait être plus grave que prévu officiellement.

S'il devait en être ainsi, estiment de nombreux observateurs, les données de la campagne électorale en cours, de même que la politique économique du gouvernement, pourraient s'en trouver modifiées. La Maison-Blanche, qui a suscité un ralentissement de l'activité économique dans le cadre de sa lutte contre l'inflation, pourrait être amenée en effet à modifier sa politique.

La progression du taux de chômage, brutalement passé de 6.2% en mars à 7% en avril (ce qui représente 7.3 millions de chômeurs), est en effet très supérieure à l'attente générale. Et, de l'avis de nombreux économistes, ce taux pourrait, en fin d'année, dépasser très nettement les 7.2% que le président Carter a prévu comme maximum pour la récession «modérée et de courte durée» qu'il attend.

Cette récession dans laquelle viennent d'entrer les États-Unis — dont l'économie présente, à côté de faiblesses, encore un bon nombre de points forts — est, de l'avis de maints experts, fort différente de celle qu'ils avaient connue en 1974/75 à la suite du «premier choc pétrolier».

Elle paraît en effet placée essentiellement sous le signe d'une contraction de la consommation et aussi d'un certain retard d'adaptation (industrie automobile), alors que la récession précédente avait été marquée largement par la nécessité de réduire une accumulation excessive de stocks.

En fait, la situation actuelle découle largement, selon les mêmes experts, de la nécessité pour les Américains d'absorber les hausses des prix du pétrole (la facture pétrolière va augmenter de $85 milliards cette année, c'est à dire de faire le sacrifice d'une baisse de leur niveau de vie.

La réduction de la consommation qui s'instaure, fait suite à une vague d'achats du public, fin 1979 et début 1980, pour anticiper l'inflation. Elle a été largement provoquée par le renforcement progressif, dès octobre 1979, de la politique anti-inflationniste du gouvernement, en particulier sur le plan du crédit.

Désormais la crainte, répandue dans bien des milieux économiques et politiques et renforcée par l'annonce vendredi d'une très forte poussée du chômage en avril, est que le «coup de frein» donné à la consommation ne fasse «boule de neige». Toujours en ce qui concerne les perspectives défavorables pour la consommation, on fait valoir dans ces milieux que déjà:

- l'épargne des américains est au plus bas.
- leurs revenus augmentent (plus 8% environ) moins vite que l'inflation (taux annuel de 13.% en 1979 et de 18% depuis le début de l'année), cependant qu'ils sont amenés à payer davantage d'impôts.
- Le contrôle des crédits à la consommation, décrété le 15 mars dernier, a très fortement affecté l'Américain moyen habitué à se servir largement de ses cartes de crédit.

L'économie, souligne-t-on, présente d'autre part deux importants points de faiblesse, à savoir les crises sectorielles qui, depuis plusieurs mois, touchent les constructions automobiles et le bâtiment. Or, ces crises qui vont s'aggravant, commencent à affecter les secteurs connexes: sidérurgie, industrie du caoutchouc, production de bois. A l'opposé, reconnait-on volontiers dans les milieux compétents, l'économie américaine continue à présenter un certain nombre de points forts importants qui devraient limiter l'impact de la récession.

- Les principaux de ces points forts sont actuellement les suivants:
- Les investissements en biens d'équipement, un des «moteurs» de l'économie, demeurent élevés malgré la hausse des taux d'intérêt.
- Les stocks de l'industrie et du commerce ne sont pas excessifs.
- Un certain nombre de grandes industries connaissent toujours un très bon degré d'activité, avec des perspectives souvent assez favorables: constructions aéronautiques, industries pétrolières et chimiques, informatique.
- Une agriculture dont la production se maintient à un bon niveau.
- Un courant d'exportations de produits manufacturés et agricoles encore en expansion.

La récession qui commence et dont on ne peut encore prévoir avec certitude ni l'ampleur ni la durée, estiment en conclusion certains économistes, peut être considérée comme une période d'ajustements nécessaires.

Ces ajustements, ajoutent-ils, rendent la tâche des autorités particulièrement délicate: il leur faut en effet, expliquent-ils, naviguer au plus près, compte tenu d'impératifs qui ne sont pas sans contradiction, celui de la lutte contre l'inflation et celui du maintien d'une activité économique à un niveau modéré.

Cependant, deux anciens conseillers économiques de la Maison-Blanche viennent d'ailleurs de se ranger aux côtés de ceux qui, notamment dans le monde des affaires, estiment que la récession risque d'être profonde.

M. Alfred Greenspan, ancien conseiller du président (Républicain) Ford, affirme en effet: «La récession va être très coûteuse. Elle va mettre un grand nombre de gens au chômage.»

M. Barry Bosworth, ancien conseiller du président Carter, estime de son côté que «l'économie se dégrade d'une manière continue et extrême». Il prévoit que la récession, sans être sans doute aussi sévère que celle de 1974-75, sera longue.

À la sortie de la récession de 1974-75, rappelle-t-on, le taux de chômage aux États-Unis était de 8.2%.

Les dernières statistiques publiées cette semaine confirment, en dehors de l'évolution de l'emploi, un ralentissement très sensible de l'ensemble de l'activité économique américaine.

C'est ainsi notamment que l'indice composé de l'économie a fait, en mars, une chute de 2.6%, la plus forte depuis septembre 1974. Les secteurs de l'automobile et du bâtiment, qui connaissent depuis plusieurs mois des crises sectorielles, ne sont désormais plus les seuls touchés.

La dégradation de la situation ne va pas manquer, estime-t-on dans les milieux compétents, de relancer les critiques de la conduite des affaires économiques par M. Carter.

Ses adversaires politiques accusent déjà sa gestion d'être la cause de la forte inflation actuelle (18% l'an) et ils commencent à affirmer que M. Carter a provoqué une sérieuse récession pour réduire cette inflation sur «le dos des travailleurs».

Le chef de l'État quant à lui vient d'affirmer que les États-Unis viennent de prendre le bon «tournant» dans leur lutte contre l'inflation, ajoutant que son taux va décroître de manière appréciable dès cet été.

Les Trois Tilleuls
Restaurant Français
Ouvert tous les jours a midi
Ferme lundi
SUR SEMAINE
TABLE D'HOTE LE MIDI
SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
(Transcanadienne sortie 112)
RESERVATIONS: 584-2231

march shipping limitée
AGENCE MARITIME
360 St-Jacques, Montreal, P.Q. H2Y 1P5 – Tel: (514) 842-8841
Bureaux à Saint-Jean (N.B.), Toronto et Vancouver
ROYAUME-UNI/EUROPE
MONTRÉAL-EUROPE NAVIGATION LIMITÉE
TRANSPORT RAPIDE DE CONTENEURS entre Montréal et l'Europe.
Livre et expédie aux États-Unis.

Vers le Canada	Départ			Arrivée
	Rotterdam	Hambourg	Bristol	Montréal
M.V. FOSSUM	3 mai	2 mai	6 mai	15 mai
M.V. VESTLAND	9 mai	10 mai	13 mai	22 mai

Vers l'Europe	Fermeture	Départ	Arrivée		
	Toronto	Montréal	Rotterdam	Hambourg	Bristol
M.V. FOSSUM	12 mai	19 mai	3 juin	29 mai	31 mai
M.V. VESTLAND	21 mai	28 mai	13 juin	7 juin	9 juin

AFRIQUE DU NORD
COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Alger, Oran, Annaba et Skikda Tunis, Sfax et Sousse
UN NAVIRE
Arrivée Montréal ..... 25 mai
Escales dans d'autres ports sur demande suffisante

Le Pavillon de l'Atlantique
BAR-SALON
MOBY DICK'S
Chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches.
Bière, grogs et autres boissons.
LA SALLE À MANGER SABRE ET ANCRE
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada.
Table d'hôte complète. Lunch et dîner tous les jours.
Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

La Royale du Canada
Compagnie d'Assurance



Jack H. Warren

La Royale du Canada, Compagnie d'assurance a le plaisir d'annoncer la nomination de M. J.H. Warren au poste d'administrateur.
M. Warren est vice-président du conseil de la Banque de Montréal sise dans cette même ville. La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance est le plus important assureur d'habitations, d'automobiles et d'entreprises au pays.

Arabie Saoudite
Le premier
ANNUAIRE COMMERCIAL
vient d'apparaître
Renseignement et passation de commandes:
ARABICA CONSULTING LTD.
1095, Boul. de la Chaudière, Cap-Rouge, Qué., G0A 1K0
Tél.: (418) 653-6225
Télex: 051-3219
ARABICA QBC

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER
13 5/8 %
5 ans*
PLACEMENTS À TERME GARANTIS
*Annuellement
D'autres termes et types d'intérêt sont offerts
Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084
Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

gislan LTÉE/LTD
SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES
GESTION IMMOBILIÈRE
ÉDIFICE RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
15 ouest, Notre-Dame, suite 202, Vieux Montréal, Qué., H2Y 1S5
Tél.: (514) 282-9166

expo-profits côte-nord
grandissons avec nos ressources
INVITATION SPÉCIALE
aux hommes d'affaires
et chefs d'entreprise du Québec!
Dix importantes sociétés de la Côte-Nord exposent une vaste gamme de produits qu'elles doivent se procurer, dans bien des cas, hors du Québec.
Vous cherchez de nouveaux débouchés pour votre entreprise?
Vous désirez établir le dialogue avec dix sociétés prestigieuses de la Côte-Nord?
Vous souhaitez recueillir des renseignements ayant trait à leur production, leurs besoins, leurs méthodes et conditions d'achats?
Visitez EXPO-PROFITS CÔTE-NORD:
le mercredi 7 mai 1980 de 9 heures à 21 heures
le jeudi 8 mai 1980 de 9 heures à 18 heures
Hôtel Méridien
salon Panorama, 25e étage
tour Sud, complexe Desjardins
MONTRÉAL
EXPO-PROFITS CÔTE-NORD, c'est une invitation spéciale aux hommes d'affaires du Québec qui permettra à tous de dire: "GRANDISSONS AVEC NOS RESSOURCES!"
RENSEIGNEMENTS: Tél.: (514) 873-4751
Industrie, Commerce et Tourisme Québec

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des cours

Forte baisse à la Bourse de Toronto, hier, où l'indice composé termine la séance sur une perte de six points à 1,878.91. Neuf des 14 secteurs du marché ont subi des revers, notamment l'immobilier, qui fait une chute de 33.59 et clôture à 3,907.68. À l'opposé, les aurifères parviennent à gagner 34.03 à 2,975.06.

À l'issue de la séance, on dénombre 202 valeurs à la hausse, 207 à la baisse et 208 stationnaires. Le volume comprend 3.73 millions d'actions et la valeur chiffre $60.36 millions.

Parmi les industrielles, Falconbridge Nickel perd 3.5 à $96, Husky deux à 97, Shell 1 3-8 à 30.5, Magnasonic 55 cents à $1.80 et Pan Cana 65 cents à $4.60.

Walker-Consumers B prend trois à $59, Hudson Bay Oil 2.5 à 123 et MICC 1.5 à 12.5.

Dans le secteur minier, United Keno cède 1.5 à $28.5 et Brunswick 0.5 à 10.25. Cyprus gagne 1 7-8 à $18.75, Dome 1.25 à 75 et Campbell Red Lake 5-8 à 36 7-8.

Parmi les pétroles, Merland abandonne 2 1-8 à $24 7-8, Ocelot B 1.75 à 25.75 et Chieftain 1.5 à 28. Candel monte de 1 1-8 à $26 et Petrol de 0.5 à 9.5.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1000	365	360	360	— 5
AbtiPrce	8579	$18⅜	18¾	18⅝	+ ⅛
Abitbi10	100	$50	50	50	
Acklands	z75	14	14	14	
ActionTrd	6000	9	9	9	+ 1
AdanacM	4950	450	420	435	— 5
Advocate	200	170	170	170	
Afton Min	2100	$26	25½	25⅞	— ⅛
AgnicoE	9309	$10⅞	10¾	10⅞	
Agra Ind A	300	465	465	465	
Akaitcho	z30	135	135	135	
Albany	27500	270	260	260	+ 5
AltEnergy	39175	$20⅞	20	20⅛	— ⅜
AltaGasA	42472	$29¼	28⅛	28⅛	— ⅞
Alta G D p	z2	$305	305	305	
Alta G E p	100	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Alta G F	130	$26	26	26	+ 1
AltaG9.76	1310	$26½	25¼	26½	+ 1¼
AltaG7.60	600	$22½	22½	22½	+ 1
Alta G 6⅜	2400	$40¼	40	40	
Alta G 6½	14050	$27¼	27	27	+ ⅛
Alta Nat	145	$101	101	101	+ 6
Alcan	16795	$29¼	28⅞	29	— ½
AlgoCent	201	$24¼	24¼	24½	+ ¼
AlgomaSt	1154	$29¾	29¼	29⅜	— ⅜
AStel p	200	$24⅞	24⅞	24⅞	
AllarcoDv	100	$72	72	72	— 3
AmLarder	3600	77	76	77	+ 1
Amcan	500	365	365	365	—35
Am Eagle	22300	$6⅛	5½	6	+ ¼
AmLeduc	19100	100	96	100	+ 4
AndresWA	800	$10¼	10¼	10¼	
AndresWB	100	$10	10	10	+ ⅜
Ang CT 4½	z70	$22¾	22¾	22¾	
Ang CT 290	250	$29½	29½	29½	+ ½
Ang D Gld	2500	380	380	380	— 5
AngUDev	400	280	280	280	
Aquitaine	11737	$55⅛	54½	55	+ ½
Args 250p	z50	$26¾	26¾	26¾	
ArgusBpr	z50	$27½	27½	27½	
ArgusCpr	400	$6¼	6¼	6¼	
Asamera	5000	$22¾	22	22⅜	— ⅜
Asbestos	1137	$37½	37½	37½	+ 1
AtcoA	3908	$20	19½	19¾	— ¼
AtlCCop	1000	85	85	85	
AtlasYk	2200	80	80	80	+ 6
BC Sugar P	z50	$12	12	12	
BP Can	7425	$43⅜	42½	42½	
BanisterC	100	$16¼	16¼	16¼	— ¼
BankBC	6212	$31	30½	30½	— ½
BankMtl	9655	$24¼	24	24⅛	+ ⅛
Bank NS	18637	$25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅛
Bankeno	2000	$6¾	6½	6¾	
Barbecon	250	$26½	26½	26½	— ¼
Bary Expl	1500	189	180	180	— 2
Basic Res	6500	$11	10¾	11	
Bathrstp	450	$10¾	10¾	10¾	+ ⅞
Baton B	1000	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅞
Becker B p	200	$8	8	8	— ¼
BellCanad	67280	$19½	19⅛	19¼	— ⅛
BellApr	z3	$56½	56½	56½	
BellCpr	200	$25½	25	25½	+ 1
Bell D pr	290	$57	57	57	
Bell 2.28	300	$28⅞	28¾	28¾	— ⅛
Bell 1.80	2900	$19½	19⅜	19½	
Bell 1.96	510	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅛
Bell 2.05	63770	$22⅞	22⅝	22⅝	— ¼
BethCop	100	$22½	22½	22½	
BighartOG	2350	$8	7¾	7¾	— ⅛
Biltmorel	200	$5	5	5	
BiHawk	2000	45	45	45	— 5
Black Phot	380	$12½	12½	12½	
BlakwodA	200	475	475	475	
BomacA	400	$7	6¾	7	
Bombr	250	$11¼	11¼	11¼	— ¾
Bonza O	4510	$10¼	10	10⅛	— ⅛
BonanzaW	1540	$5¼	5	5	— ⅛
BorderC	1000	420	410	410	—10
Bow Valy	23890	$46	44⅝	45½	+ 1
Bow-m pr	z10	$45	45	45	
Bralor Res	3685	$29	28½	28½	
Brascan A	1357	$25¼	25⅛	25⅛	
Brenda M	2125	$27¾	27⅛	27½	+ ½
Bright A	1150	$13½	13½	13½	+ ¼
Brinco	7774	$8¼	8	8⅛	
Brincop	997	$5½	5⅜	5⅜	
BCFP	3960	$11½	11⅛	11⅜	
BCPackB	z20	$44¼	44¼	44¼	
BCRIC	25015	$6½	6¼	6¼	— ¼
BC Phone	1800	$16¾	16⅛	16¼	+ ¼
BCPh4¾p	100	$47	47	47	+ 1
BCPh4¾p	z5	$47	47	47	
BCPh1956	200	$48	48	48	
BCPh4.84	100	$14	14	14	+1⅜
BCPh5¾p	150	$58	58	58	
BCPh6.80	180	$17¼	17¼	17¼	
BCP7.04p	200	$19	19	19	
BCP10.16p	700	$25¾	25½	25¾	— ½
Brunswk	9150	$10⅜	10⅛	10¼	— ½
BuddCan	500	$7	7	7	
CAE	3350	$14½	14	14½	+ ½
CIL	1600	$25¾	25½	25½	+ ¼
CME Res	3200	298	285	295	+ 6
CadFrv	100	$18¼	18¼	18¼	
Cad Frv A	10850	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
CalvrtDle	1200	255	240	240	—30
Calvert	8900	256	251	251	— 4
Camflo	600	$17⅛	16¾	16¾	— ½
CChibA	z50	$10⅜	10⅜	10⅜	
CampRL	3010	$36⅞	35⅝	36⅞	+ ⅜
CanCem	25214	$12¼	12	12	— ¼
CCeCp	z42	$13¾	13¾	13¾	
CDC	750	$12	12	12	— ⅜
CDC pr B	57	$129	129	129	— 1
CanMalt	3400	$30	30	30	+ ⅜
CNorWest	1800	$18¾	18½	18⅝	
CPackrs	600	$31	31	31	
CanPerm	570	$17¾	17¾	17¾	
CPerm6¾	1000	$21	21	21	
CS Pete	5600	$17	16¾	16⅞	
Can Trust	4711	$24	23½	23½	— ⅜
CTrust7¼	6700	$19	18⅞	18⅞	— ⅛
CTung	100	$25	25	25	
CCablesy A	2550	$13½	13⅜	13⅜	
CdnCel	6750	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
CC Man A	6000	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
CFormost	4300	$6½	6¼	6½	+ ⅛
CFoundpr	100	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
CG Invest	500	$20⅛	20⅛	20⅛	
CIBkCom	5216	$25	24⅝	24⅝	— ¼
CLencour	4600	155	141	141	— 4
CManoir	100	$5½	5½	5½	+ ¼
CMarconi	300	$18¼	18	18	— ¼
CNat R	11083	$17⅞	17½	17½	+ ⅛
CNat8.50	100	$36½	36½	36½	— ½
COcdental	4900	$13½	13	13¼	+ ⅜
CP Inve	11415	$39⅞	39½	39¾	+ ⅜
CPLtd	15015	$37¾	37¼	37⅜	— ¼
CPL A p	z50	$8⅜	8⅜	8⅜	
CReserve	2900	$19½	19	19½	+ ½
CdnTire	150	$24	24	24	
CdnTireA	2394	$24	23½	24	+ ½
Canbra	2625	$5¼	5	5¼	+ ¼
CandelOil	1400	$26	25	26	+ 1⅛
Canray	2350	290	280	280	—15
Cara	725	$17	16⅞	17	+ ⅛
CarlOK	8000	$7⅞	7¾	7¾	+ ⅛
CarlAp	345	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
CarmaA	42600	$12¾	12½	12¾	— ⅛
Carolin M	450	$13⅞	13¾	13¾	— ⅛
Car	200	325	295	295	—80
Car A	250	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Cassiar	1085	$10¾	10¾	10¾	
CasidyAp	200	$5¾	5¾	5¾	
Celanese	1705	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Celanes1p	z50	$9¾	9¾	9¾	
CentPat	2500	375	375	375	
Chncllr	2300	$5	5	5	— ¼
CharterOl	3000	290	285	290	— 5
Cherokee	700	$11	11	11	— ½
ChibKay	5900	32	32	32	— 2
ChieftanD	3500	$30	28	28	—1½
Chimo	300	200	200	200	
Chrysler	1851	$8⅛	8	8	
Coin Lake	3000	47	41	47	+ 5
Cmplx	250	$5½	5½	5½	
Cominco	2713	$55	54¼	55	
ComincoA	500	$25½	25½	25½	
ComrclOG	4400	385	370	375	+ 5
Coniagas	400	220	220	220	—20
ConBathA	4642	$14¾	14½	14½	— ⅜
ConBathp	z75	$15¾	15¾	15¾	
ConFardy	5019	295	291	291	— 4
CDurham	8100	245	235	235	— 4
C Marben	1400	180	175	180	— 5
CMorisn	1500	385	370	370	—15
Cons Pipe	700	$6¼	6⅛	6¼	
Cons Prof	3100	190	180	181	— 4
C Rexspar	500	55	55	55	— 5
ConDistrb	800	$7¼	7¼	7¼	
ConGlass	500	$18½	18	18½	+ ½
Conventrs	12850	$16½	15⅞	16⅜	+ ¼
Conwest	100	$7½	7½	7½	— ⅛
CooperC	100	$5	5	5	— ¼
CopFields	600	$13¾	13½	13¾	
Corbyvt	1000	$16	16	16	— ¼
CorbyB	z50	$15¾	15¾	15¾	
CrFoodA	z25	$26¾	26¾	26¾	
CosekaR	7300	$18½	18	18	
CostainLtd	500	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Courvan	1950	210	200	210	+10
Craigmt	2800	$5⅜	5½	5⅜	
CrainRL	100	$11	11	11	
Crestbrk	1400	$23	22½	23	+1½
Crwn Life	157	$63	63	63	+ ¼
Crush Intl	110	$11½	11½	11½	— ½
CuvierM	2000	71	70	70	
Cyprus	8275	$18¾	16⅞	18¾	+1⅞
CzarRes	13030	$16	15½	15½	— ½
DRG Ltd A	375	$6¼	6⅛	6⅛	— ⅛
Dalco Pef	2150	$8⅛	7⅞	8	— ⅛
Dale-R pr	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	
Daon Dev	14225	$5⅞	5⅝	5⅝	— ⅛
DaonA	600	$7	6⅝	6⅝	+ ⅛
Daon 8¾ p	1100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Daon 9½ p	1650	$9	9	9	+ ⅛
DEldona	13700	230	220	220	
Delhi Pac	17956	99	95	99	— 1
Denison	8916	$40⅞	40½	40⅞	
Dickrsn	5500	$11¾	11¼	11¾	+ ½
Digtech	950	$6½	6¼	6¼	+ ⅛
Discovry	9200	210	202	210	+ 6
DistTrA	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Domanl	620	$7⅞	7½	7⅞	+ ¼
DomeMine	5785	$75½	72½	75	+1¼
DomePete	69514	$75	73	73¾	+ ½
DPeteAp	1965	$21⅛	21	21	+ ¼
DPeteBp	1059	$21¼	21	21¼	+ ½
DBridge	6460	$15¼	14⅞	15¼	+ ⅛
DExplor	5600	78	75	78	+ 5
DofascoA	11301	$32⅜	32¼	32¼	— ¼
DomStore	1400	$17¼	17	17	— ¼
D Textie	3250	$12⅝	12¼	12½	+ ¼
Domtar	5031	$24½	24⅛	24⅛	— ¼
Dr Mc C A	800	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Dunde Pal	1000	130	130	130	
DuPont A	505	$30	29¼	29¼	— ¾
Dylex L A	250	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Dynamar	300	490	490	490	— 5
E-L Fin	2000	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
EstMirtic	700	275	265	265	—15
EastSul	3260	340	335	340	+ 5
EstnProv	1800	$6	6	6	— ½
EgoRes	2700	195	187	195	+ 5
Elhm A	1505	490	485	485	— 5
ElksStors	700	350	350	350	
Emco	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Extndcar	200	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Extd A	1200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Falcon C	5420	$10⅛	9⅞	10	+ ⅛
Flbrg Nik	21781	$99½	96	96	—3½
FedPion	z20	$35¼	35¼	35¼	
Fidelity Tr	300	460	460	460	—15
Finning T	200	$20½	20½	20½	
FCalgary	10900	270	265	265	
F City F wt	100	$6	6	6	— ¼
F City Tr C	200	$7¾	7¾	7¾	
FordCnda	200	$45	45	45	
Francana	5048	$14½	14¼	14½	
Fraser	z20	$17	17	17	
G M Res	5700	$6⅜	6⅛	6⅛	— ¼
Galveston	500	270	270	270	— 5
GazMetr	950	$6⅜	6¼	6¼	— ⅜
Gaz5.40p	z50	$50	50	50	
GenBaker	1090	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅜
G D Distrb A	800	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
G D Distrb w	1000	450	430	450	+25
GMC	811	$53½	52½	53½	
Genstar L	10934	$26½	26⅛	26⅛	— ⅛
Gnstar 2.35	2300	$32⅜	31⅝	32	+ ⅜
GiantYk	200	$18	18	18	
Gibraltar	20700	$11⅜	11	11⅜	+ ½
GlbeRltyp	600	$21	20½	21	
Goldale A	2000	$6⅜	6⅜	6⅜	
GoldundM	9500	320	310	320	+ 5
Goodyear	1200	$19½	19½	19½	
GraftGp	z30	$31⅞	31⅞	31⅞	
Granduc	600	285	285	285	
GL Nicki	12800	152	141	141	— 1
GLForest	200	$47¼	47¼	47¼	+ ½
GLForr	22000	70	65	65	
GNFin	600	350	350	350	
GtWestS	3005	295	289	295	+ 5
G Westwt	3500	50	50	50	
GGoose	300	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
GGoose9¾	300	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Greyhnd	z25	$28	28	28	
GuarTrp	125	$16¼	16¼	16¼	
GulfC	149418	$32⅜	31½	31½	— ⅝
Gulfstrem	10150	$6	5⅞	6	+ ⅛
HCI Hldg	105	$24¼	24¼	24¼	
Hard Crp A	910	230	227	227	— 3
Hard Crp C	1650	180	180	180	—15
Harlequin	7130	$20½	20	20½	+ ½
Hatleigh A	1000	$6	6	6	
Hawker	500	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Hayes D	1140	$8⅛	8	8	
Holinger A	3000	$38½	38½	38½	— 1
H Bay Mng	5250	$23¾	23¾	23¾	
H Bay Co	2687	$25⅜	24½	25	+ ½
HBC pr	1990	$19¾	19½	19½	— ¼
HB Oil Gas	15174	$12⅜	12	11½	123	+2½
Husky Oil	21175	$99	96½	97	— 2
Husky Ew	5450	$78	78	78	+13
Hydra Ex	13700	75	68	75	
IAC	2575	$10¾	10⅛	10⅛	— ¼
ITL Ind	500	250	250	250	—10
Imasco	3880	$45	44½	44½	— ¾
ImpOilA	34384	$40⅞	39⅞	39⅞	— 1
Inco	26923	$24⅞	24½	24⅝	
Inco7.85	200	$22	21	22	+ 1
Inglis	300	$12¾	12¾	12¾	
Inter-City	4100	$19	18¾	18¾	
Inter C A p	z26	$12¾	12¾	12¾	
Inter C B p	z26	$16¾	16¾	16¾	
IntDiv	600	350	350	350	+20
IBM	z628	$65	62¾	64	
IntMogul	351	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Intl Thom	950	$10¾	10⅜	10⅜	
IntprPipe	5400	$16¼	16	16⅛	— ⅛
Ipsco	225	$27½	27½	27½	— ½
IronBayT	300	$6⅜	6½	6½	— ¼
Irwin Toy	210	280	280	280	
Island Tel	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Ivaco	200	$15½	15½	15½	
Ivaco 8.85	400	$44½	44½	44½	+ ½
JQ Res	1500	115	115	115	+ 4
Jannock	200	$9¾	9¾	9¾	
Jorex Ltd	9200	68	65	67	— 2
Joutel	8800	148	140	142	+ 2
Kaiser Re	9370	$28½	28	28⅛	+ ⅛
Kam Kotia	3100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Kaps Tran	4030	108	107	107	— 3
Keeprite	100	$14¾	14¾	14¾	
KellyDA	z10	$8	8	8	
Kelsey H	1000	$23⅛	23⅝	23⅝	— ⅜
KerrAdd	2530	$15½	15	15	— ⅛
La Luz	300	$7	6½	6½	— ½
LabattA	4469	$21⅞	21¾	21⅞	
Lacana	2350	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Lacanaw	1400	480	450	460	+15
LaidlawB	1700	$5⅞	5¾	5¾	
Ldl 9¾	425	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
LOntCem	900	$5⅜	5	5	— ⅛
L Shore	100	$6¼	6¼	6¼	— ¾
Laurasia	10500	77	72	75	— 2
LauFinp	1144	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
LavaCap	2200	$7¼	7	7	
LeighInst	600	$9½	9½	9½	
Liberian	155	300	300	300	
LobCo A	2750	435	430	430	—10
LobCo B	2050	430	425	425	
LobLtd Bp	363	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Lochiel	9450	$5⅞	5¾	5¾	+ ⅛
Lochiel r	70590	16	13	14	—1½
MICC	189662	$13¾	11⅛	12½	+1½
MICC A	z50	$23¾	23¾	23¾	
Micc8p	1000	$28½	25½	28½	+3½
MSZ Res	12800	228	221	225	+ 2
MTS Inter	z200	98	98	98	
Mclan H A	375	$26	25⅞	26	— ½
MB Ltd	7278	$25⅝	25½	25⅝	+ ⅜
Madeline	100	260	260	260	—20
Madsen	2000	160	155	160	+10
Magna B	1380	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅛
Magnason	1800	210	180	180	—55
Magnetcs	5627	141	140	140	
MaistcWil	3350	$6½	6½	6½	
ManBar	95900	154	118	150	+24
M Lf Gard	z20	$27½	27½	27½	
Maritime	2804	$25¼	24½	24¾	+ ¾
MarT860	1667	$10	9⅞	10	+ 1
MarT940	z76	$9½	9½	9½	
Mas Fer	10560	$9¼	8¾	8¾	— ⅜
Mas F A	1950	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
Mas F B	1800	$18⅝	18⅜	18½	+ ⅛
Matchan	7500	57	53	53	
McAdam	2400	73	62	73	
Mc Intyre	450	$56½	55½	55½	—2½
Melcor	550	$12⅜	12⅜	12⅜	

MONTRÉAL

Faible activité

Les cours étaient irréguliers et le marché modéré, lundi, à la Bourse de Montréal. L'indice composé clôture en baisse de 1.49 et marque à présent 324.29. Le volume d'affaires comprenait 491,672 actions et 1,485 contrats d'option.

Dans le groupe des pétroles, qui baisse de 8.55 à 707.57, Gulf Oil nouvelle cède 5-8 à $31 1-2 et Imperial Oil A 3-4 à 40.

Les industrielles reculent de 2.29 à 351.69 et les services publics de 0.13 à 239.75. Par contre, les bancaires montent de 0.56 à 310.11 et les papetières de 0.02 à 168.13.

Au total les gains l'emportent de justesse sur les pertes par 53 contre 51 et 39 valeurs sont stables.

Shell Canada perd 1 à $30 3-4, Morcen Energy Resources 1-4 à 33 3-8.

Dans la spéculation, Talisman Mines cède 30 cents à $2.40 et Laduboro Oil un cent à $1.65. Stanford Mines gagne cinq cents $3.05 et Cadillac Explorations un cent à $4.45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ZAbtiPric	1150	$18¾	18½	18⅝	+ ¼
Ab Prce B	100	$50	50	50	+ ¼
Alta Gas T	3125	$29¼	28¾	28¾	— ¼
Alta GT J	300	$40⅛	40⅛	40⅛	+ ⅛
Alcan	2185	$29¼	29	29⅛	— ½
Aldona	1700	120	120	120	—15
Algoma	800	$29⅜	29⅛	29⅛	— ⅜
Aquitaine	9600	555	54½	55	+ ¾
BP Can	5250	$43⅜	42½	42½	— ¼
Bakertalc	500	80	80	80	+2
BankMtl	2400	$24¼	24	24	— ⅛
Bank NS	1300	$25⅜	25⅛	25⅜	+ ⅛
BqueNat	32112	$10⅛	10	10	
Bateman	35000	26½	25	25	
Bell Canad	21624	$19½	18⅜	19⅜	
Bell Pr H	6125	$22¾	22⅜	22¾	+ ⅛
Belchas	2500	78	75	75	—10
Bluewtr	550	$35½	34	35½	+2
Bombinc	104	$11½	11½	11½	— ¼
Borealis Ex	600	490	490	490	+5
BrConOil	10000	35	33	33	—3
Bruneau	2000	41	41	41	—4
CAE A	600	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
CIL	175	$25¾	25¾	25¾	+ ¾
CadilEx	14475	445	420	445	+10
CdaCem	1140	$12¼	12	12⅛	— ⅛
CCellulose	1400	$14¾	14⅜	14⅜	+ ⅛
C Imp Bank	821	$24⅞	24¾	24⅞	— ⅛
CMarconi	655	$18⅛	18	18	— ⅛
CP Inv	3087	$39¾	39½	39¾	+ ¼
CP Ltd	2900	$37⅜	37⅛	37¼	— ⅜
Cdn Tire A	150	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
CanronA	600	$14	14	14	
Cantol	200	260	260	260	+60
CarlOk	1800	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
CentDyn	2100	45	45	45	+10
Chrysler	200	$8¼	8¼	8¼	
Cominco	350	$54½	54¼	54¼	— 1
ComincoA	700	$25½	25	25	+1½
C Bath A	239	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Cons I Res	9375	243	235	235	
C Sum	2000	20	20	20	
Denison	400	$40¾	40¾	40¾	—3½
Dome Pete	10010	$75	73	73⅞	+ ½
DBrdge	1700	$15½	14⅞	15	
DofascoA	100	$32¾	32¾	32¾	+ ½
Domtex	500	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Domtar	2000	$24½	24¼	24¼	— ¼
Donohue	250	$22½	22½	22½	—1¾
DrumcallA	100	$11¼	11¼	11¼	+1
Dumgmi	5900	390	380	390	—5
Dumont	15100	71	70	70	—2
DynMn	600	75	75	75	+2
En P Met	1300	$6¼	6	6	— ¼
GazMetr	1800	$6¾	6¼	6¼	— ⅜
Genstar	1750	$26½	26⅜	26⅜	+ ⅜
Goldex	4800	140	135	140	+14
GmaLee	8400	225	220	225	—5
Gr Coast	5000	70	65	65	—3
Gulf Can	16485	$32⅜	31½	31½	— ⅜
Hawker	100	$16¼	16¼	16¼	+ ½
H Bay pr A	100	$19½	19½	19½	+ ¼
HB Oil Gas	35	$123	123	123	+4
Husky Oil	415	$98½	98	98½	+1½
IAC	2100	$10⅜	10⅜	10½	+ ⅛
Imp O A	6075	$40¾	40	40	— ¾
Inco	4002	$24⅞	24⅝	24⅝	
IPLA	900	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
Int Rock	2000	55	55	55	—15
Ivaco	100	$15½	15½	15½	— ⅜
Jamex Expl	6000	90	80	80	—15
Jmx xl Rt	1000	$15	15	15	+900
Kaiser Re	148	$28	28	28	+ ⅜
Kiena	3100	$11⅜	11¼	11¼	— ¼
Ladubor	13500	169	163	165	—1
Laur F pr E	187	$9¾	9¾	9¾	+ ¾
LynxExp	2500	79	77	79	—5
Micc In	100	$13½	13½	13½	+2½
MB Ltd	2070	$25¾	25⅛	25½	+ ¼
Mrt pr C	500	$10	9⅞	10	
Mass Fer	986	$9	8⅞	8⅞	— ¼
Massval	9775	34	32½	32½	
Mercanti	877	$18¾	18½	18¾	+ ½
Mitch A	900	$21½	21½	21½	

Gignac sous le soleil antillais

L'ancien président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, travaille maintenant comme consultant auprès du président de la sidérurgie de Trinidad et Tobago, un petit État indépendant situé au large des côtes du Venezuela.

«Je suis en retraite fermée, question de refaire le plein», a déclaré au DEVOIR l'ancien p.-d.g. de la sidérurgie québécoise. M. Gignac assistait vendredi dernier à l'assemblée annuelle de Power Corp. dont il est toujours administrateur.

«La sidérurgie de Trinidad ressemble beaucoup à celle de Contrecoeur. À l'exception toutefois que le gaz naturel provient d'un puits situé à quelques milles seulement de la sidérurgie.»

Le gouvernement de Port of Spain a construit, au coût de $500 millions, une sidérurgie dotée d'une capacité à peu près équivalente à celle de Sidbec. Les boulettes sont importées du Brésil.

«J'ai la conviction d'avoir été utile au Québec. Il est bon maintenant que j'en sorte pour une couple d'années,» a ajouté M. Gignac.



M. Jean-Paul Gignac, ex-président de Sidbec.

Quatrième baisse en trois semaines

Le «prime rate» tombe à 17½%

NEW YORK (d'après AFP et AP) — Les taux d'intérêt bancaires continuent de baisser aux États-Unis, où la Morgan Guaranty Trust a ramené son taux privilégié hier matin de 18.5 à 17.5%.

Une heure plus tôt, une autre grande banque, la Chase Manhattan Bank, la troisième aux États-Unis, abaissait son taux de base de 18.5 à 18%.

C'était la quatrième réduction du genre annoncée par la Chase Manhattan en trois semaines. Les taux bancaires américains avaient culminé à 20% au début d'avril, puis s'étaient remis à baisser parallèlement aux taux d'intérêt sur les marchés monétaires.

Un porte-parole de la Chase Manhattan a affirmé hier que la dernière réduction découlait de la baisse constante des taux d'intérêt à court terme sur les marchés monétaires, baisse qui se trouve à réduire le coût d'acquisition de l'argent destiné aux prêts.

Tandis que l'économie américaine continue de s'affaiblir rapidement, la Réserve fédérale semble avoir relâché quelque peu sa politique de resserrement du crédit. Les obligations du Trésor de six mois sont tombées à 9.06% sur les marchés monétaires, et d'autres banques, dont la Harris Trust and Saving Bank de Chicago, ont fait savoir hier qu'elles emboiteraient le pas à la Morgan Guaranty Trust.

Un sondage mené auprès de directeurs des achats et publié hier révèle que l'économie américaine a «dégringolé» en avril, conclusion qui confirme le rapport du département du Travail selon lequel le chômage aux États-Unis a atteint 7% pendant ce mois.

Sur les marchés boursiers américains, les actions des banques étaient à la hausse, hier, alors que celles des constructeurs automobiles demeuraient faibles en raison de la chute continue des ventes de voitures aux Etats-Unis.

La récente chute des taux d'intérêt, la plus soudaine jamais vue à Wall Street, a redonné confiance aux marchés boursiers, qui affichaient tous des progrès intéressants à la fin de la semaine dernière.

La désescalade des taux va-t-elle se poursuivre encore longtemps? Plusieurs spécialistes pensent que non, estimant entre autres que la Réserve fédérale américaine interviendra probablement à un moment donné pour empêcher que le dollar américain entre dans une nouvelle période de faiblesse.

Mais les avis sont quand même partagés. Ainsi, de ce côté-ci de la frontière, la maison ce courtage montréalaise Lévesque, Beaubien prédit pour sa part une chute continue des taux au moins jusqu'à la fin de cette année.

Dans une analyse rédigée par l'économiste Jean-Luc Landry, Lévesque, Beaubien affirme notamment: «Nous pensons que les taux à court terme, qui sont actuellement de 16%, pourraient descentre à 10.50% d'ici décembre 80 et faire tomber à 11.50% le rendement sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada.»

Les taux d'intérêt ne peuvent que continuer à baisser, estime la maison de courtage, parce que l'économie américaine et, par ricochet, l'économie canadienne, entrent dans une récession que certains décrivent déjà comme très sévère.

La Banque Nationale n'a pu vendre ses comptes Chargex

La Banque Nationale du Canada continuera d'offrir la carte Chargex-Visa pendant une période indéterminée, n'ayant pas réussi à vendre ses comptes Chargex-Visa à une autre institution financière.

«Les démarches que la Banque Nationale a effectuées auprès des banques à charte canadiennes en vue de vendre la carte Chargex-Visa se sont avérées jusqu'ici infructueuses», affirme un bref communiqué publié hier par l'institution financière de la Place d'Armes.

«Elle continue ses pourparlers avec d'éventuels acheteurs mais une entente avantageuse pour les deux parties semble plutôt peu probable», ajoute le communiqué.

Fruit de la fusion entre la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale, la Banque Nationale s'est retrouvée avec deux cartes de crédit, Mastercharge et Chargex-Visa. Après étude, elle décida de se départir de Chargex-Visa.

Selon M. Pascal Laquerre, vice-président à la Banque Nationale, le fait d'exploiter deux systèmes de cartes de paiement n'impose pas une trop grande charge administrative à la banque et constitue même un avantage puisque toutes les autres banques à charte canadiennes n'offrent qu'une des deux cartes à leur clientèle. «Mais cet avantage n'en serait plus un si toutes les autres banques se mettaient à offrir les deux cartes», a-t-il affirmé.

En fait, il semble que les concurrentes de la Banque Nationale ne voient pas d'un très bon oeil ce précédent qui est contraire à la tradition selon laquelle chaque banque canadienne n'offre qu'une carte à l'exclusion de toute autre. Aux États-Unis, la plupart des banques offrent à la fois Mastercharge et Chargex-Visa.

GM réduit son dividende

Les nuages continuent de s'amonceller sur l'industrie automobile des États-Unis, dont le chef de file, General Motors, a coupé son dividende trimestriel hier presque de moitié.

En annonçant que son dividende passait de $1.15 à seulement 60 cents, GM a déclaré qu'il était «douteux» qu'elle réalise un bénéfice durant le trimestre en cours.

Entre-temps, les actions des constructeurs automobiles ont marqué une nouvelle baisse sur les marchés boursiers après que les compagnies eurent annoncé que les ventes de voitures avaient poursuivi leur dégringolade durant les 10 derniers jours d'avril.

À Wall Street, les actions de GM ont perdu 1 1-8 à $44, celles de Ford 1 1-4 à $22 et celles de Chrysler 1-4 à $6 3-4.

Dans ce tableau assez sombre, il y a cependant de petites éclaircies. Ainsi General Motors Canada a fait savoir hier que ses concessionnaires canadiens avaient établi un record de ventes en avril, avec la livraison de 45,066 automobiles de tourisme, comparativement au record de 44,936 établi en avril 1979.

Les bénéfices d'ICP montent de 62% au premier trimestre

La société montréalaise Investissements Canadien Pacifique a annoncé hier un bénéfice consolidé de $136.3 millions pour le premier trimestre de 1980, une hausse de 62% sur le même trimestre de 1979.

La compagnie, qui a été officiellement rebaptisée «Les Entreprises Canadien Pacifique Limitée» hier lors de l'assemblée annuelle de ses actionnaires, a déclaré pour le premier trimestre de 1980 un bénéfice de $2.07 par action ordinaire, une augmentation de 69 cents sur la période correspondante de 1979.

Ces profits comprennent un gain après impôts de $13 millions réalisé sur la vente de la participation de 13.4% qu'Investissements Canadien Pacifique détenait dans MacMillan Bloedel.

«La plupart des secteurs ont contribué à cette progression des résultats et principalement ceux du pétrole et du gaz naturel, de l'extraction des métaux et des produits forestiers, précise un communiqué de la compagnie.

La hausse du revenu de Pancanadian Petroleum Limited serait attribuable à des prix plus élevés pour les produits et à un accroissement de la production de pétrole brut et de produits liquides du gaz naturel.

Les bénéfices de Cominco Ltée, ajoute-t-on, se sont élevés à $31.2 millions, soit une hausse de $19.6 millions au cours du premier trimestre de 1979. Cette augmentation est largement attribuable à la majoration des prix pour les métaux industriels, surtout l'argent. Le volume des ventes du plomb et du zinc a quelque peu décliné par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ
directeur de la recherche



Mme Monique Frappier-DesRochers

M. Alfred Rouleau, président du Conseil d'administration et M. Fernand Gauthier, directeur général de l'Institut national de productivité annoncent la nomination de Mme Monique Frappier-DesRochers au poste de directeur de la recherche.

L'Institut national de productivité, créé en 1978 par la loi 37, est un organisme paragouvernemental autonome qui a pour objectif d'informer la population et les agents économiques sur la notion de productivité et favoriser la collaboration et la concertation entre ces mêmes agents afin d'accroître la productivité. Parmi ses fonctions, l'Institut doit effectuer des études et recherches sur la productivité notamment dans le secteur industriel.

LE SABAYON
LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ À LA GRECQUE
Célébrez le dîner grec: agneau tourne-broche
Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé. Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.
Dîners d'hommes d'affaires
288-0373 ou 288-3872
Ouvert 11 a.m. à 3 a.m.
666 ouest, rue Sherbrooke (coin Université)

Dubreuil·Lefebvre·Roy inc.
Courtier en Vie, Rentes et Bénéfices marginaux
Jean-Pierre Lefebvre, Président
Benoit Daigneault, Vice-Président
La tour La Cité, C.P. 997, Succ. La Cité, suite 2516, 300, rue Léo Pariseau
Montréal, H2W 2N1, Télex 05-24677 — Tél. 288-1204

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

1880-1980 ca QUÉBEC
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Frechette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval, bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 • 668-6400

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS
Comptables agréés
397 o. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3 — 273-1535

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College, Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest, Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin — B. Dumais
R. Forget — C. Boyer
G. Villeneuve — J.R. Charette
M. Duquette — P. Saint-Julien
A. Gareau — L. Maheu
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal, Repentigny, Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury
Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes
Représentation dans les grands centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier
Société Nationale WARD MALLETTE
Représentation internationale dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
comptables agréés
225 ouest, rue Notre-Dame 844-4442
1 Place Ville-Marie 861-8512
635 ouest, boul. Dorchester 861-8361
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham, Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4847

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa, Thetford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Mahler, C.A.
Donald Primsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Iles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Trossenbaum, C.A.
Gerald A. Sian, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daichman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A.
Alan M. Liverman, C.A. — Jack Altman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. — 937-1112
H3Z 1K9

Un organisme important de Montréal ayant à son actif plus de 7,000 employés est à la recherche d'un:
ANALYSTE
GÉNIE INDUSTRIEL
Fonctions:
Sous la direction du surintendant de la division Génie industriel dirige, coordonne et surveille les activités et le personnel affecté à des projets de rentabilité, méthodes de travail et des systèmes de contrôle:
— Ergonomie;
— Méthodes de travail;
— Aménagement de poste de travail et d'atelier.
Exigences:
— Formation universitaire en génie industriel;
— Minimum d'expérience de 4 à 5 ans.
Rémunération:
— Échelle salariale de $23,500 à $27,600, selon la compétence;
— Excellents avantages sociaux et stabilité.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:
CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

Ingénieur POSTE DIRECTEUR
— Cinq (5) années de spécialisation domaines suivants:
— Géotechnique et Géologie appliquée
— Génie civil (sols et matériaux)
— Contrôle qualitatif
— Environnement.
Endroit: Région de la Mauricie.
Traitement: Salaire selon expérience.
Disponibilité: Mois de mai 1980.
Toute demande sera traitée confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae à:
DOSSIER 3268
Le Devoir, C.P. 6033
Montréal, Qué. H3C 3C9

Université Laval
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE RURALE
Département d'économie rurale
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Le poste:
Le poste à combler se situe dans le champ d'étude de l'économie agricole et alimentaire, avec accent sur les secteurs de l'agro-industrie en amont et en aval de l'agriculture sur la coopération et les entreprises coopératives.
Le poste implique de l'enseignement aux premier et deuxième cycles d'études universitaires, la réalisation et la direction de travaux de recherche dans les domaines mentionnés ci-dessus et la participation à des activités d'extension.
Qualifications requises:
Le candidat recherché doit posséder un doctorat en économie agricole ou rurale, ou l'équivalent, avec accent sur l'agriculture, l'agro-industrie et la coopération. Il doit pouvoir parler et écrire correctement le français.
Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir une copie récente de leur curriculum vitae ainsi que la liste de leurs publications à l'adresse suivante avant le 16 mai 1980 à 17 heures.
Robert SAINT-LOUIS, directeur
Département d'économie rurale
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Université Laval
Cité universitaire
Québec G1K 7P4
Cité universitaire, Québec

Directeur
CCA
Centre Canadien d'Architecture
Canadian Centre for Architecture
Montréal, Québec, Canada
Le CCA est une collection croissante de livres, dessins, photographies et autres matériaux se rapportant à l'architecture européenne et américaine, à l'environnement bâti et à sa conservation.
Les tâches du directeur comprennent: 1) contrôle et expansion des collections; 2) préparation, réalisation et coordination d'expositions inventives, de programmes d'éducation de recherche; 3) administration: sélection et direction du personnel (conservateurs, recherchistes, bibliothécaires); préparation et administration d'un budget; développement d'une politique institutionnelle avec un comité consultatif; rapport régulier au conseil d'administration; 4) liens extérieurs: établir et maintenir des rapports professionnels avec les autres organismes voués à l'étude de l'architecture; liaison avec les sources privées et publiques de financement.
Conditions requises: solide formation universitaire et muséologique en histoire de l'architecture ou dans des secteurs connexes. Au moins 5 ans d'expérience en organisation et en administration de programmes universitaires/muséologiques/bibliothéconomiques/ de préservation en architecture.
Aisance à s'exprimer en français et en anglais.
Le salaire sera en fonction de l'expérience.
Faire parvenir la candidature, avec curriculum vitae, bibliographie et les noms de 3 répondants au:
Comité de recherche
CCA, 420 rue Bonsecours
Montréal, Qué.
H2Y 3C4
avant le 30 juin 1980.

«Music», de Laura Dean, une recherche envoûtante

La danseuse américaine Laura Dean présentait dimanche soir au Tritorium sa plus récente création intitulée *Music*, une féérie de couleurs et de sons, qui a soulevé d'enthousiasme une salle plutôt froide et perplexe en début de programme.

En effet, pendant la première demi-heure du spectacle de 70 minutes, les six danseurs vêtus de pantalons amples et chemisettes de couleurs pastels sous un doux éclairage, exécutent des mouvements parfaitement synchronisés en rangées de trois. Cette période semble être celle d'un long réchauffement porté par la musique de type «minimale» ou «répétitive» qu'emploie Laura Dean dans ses chorégraphies. Cette musique, loin d'être statique évolue lentement en longues séquences méditatives. Les mouvements évoquent ceux d'un rituel et les danseurs ont souvent des allures de grands prêtres ou prêtresses. Les paillettes étoilées de leurs costumes scintillent sous les feux d'un éclairage subtil et mouvant. De petits mouvements des mains, très gracieux et mesurés rappellent les danses d'Orient. La concentration des danseurs sape toutes leurs énergies et après quelques minutes de ces exercices des bras et des pieds qui marquent une cadence qui ne se relâchera pas pendant plus d'une heure, des perles de sueur apparaissent sur les visages immobiles et le cou des danseurs.

Une fois ce réchauffement terminé, les rangées se déforment, des couples se forment puis se laissent aussitôt, et les danseurs semblent exécuter les mêmes mouvements qu'au début — pliés, battements, élongations, tours, arabesques, etc. — en canon, l'un après l'autre. Certains mouvements d'une séquence rejoignent ceux de la suivante et de la troisième et des synchronismes furtifs s'installent pour quelques secondes.

Puis viennent ces incroyables tournoiements qui ont rendu Laura Dean célèbre et qui durent au moins une dizaine de minutes. Les six danseurs sont littéralement transformés en toupies mouvantes, toutes animées de la même vitesse, du même souffle, de la même pulsation. Le chronométrage est parfait incisif; les danseurs doivent compter chaque seconde de cette longue heure qui captive l'intérêt et ne paraît jamais lassante, parce que rythme et mouvement opèrent un suspense, une fascination sur le spectateur qui en retient son souffle souvent.

Laura Dean réussit à étoffer et rendre vibrante cette structure rythmique et musicale qui se déroule selon sa propre logique, imperturbable. Elle insuffle une énergie physique et spirituelle à son travail et parvient à la communiquer sans la moindre difficulté. Cette recherche est tout à fait envoûtante, dans tous les sens du mot.

A.D.



«Le son des Français d'Amérique» (deuxième série) prend l'affiche demain soir à la télé de Radio-Canada pour 14 semaines consécutives. Paul Lavallée (notre photo) est un Métis du Manitoba, où Michel Brault et André Gladu ont recueilli maintes complaintes datant de la rébellion de Louis Riel, dans un épisode intitulé: «Les gens libres».

Le Musée d'art contemporain encore plus difficile d'accès

par René Viau

Depuis la modification du circuit d'autobus 12 qui desservait la Cité du Havre et le Musée d'art contemporain, les visiteurs du musée devront s'y rendre soit à pied, en taxi, en voiture ou en bicyclette, durant la fin de semaine. Sur semaine, la Cité du Havre et le Musée sont desservis actuellement par la ligne 167. Cependant, la fin de semaine et le soir — le Musée est ouvert jusqu'à 22 h le jeudi — aucun autobus ne se rend à la Cité du Havre.

Un porte-parole de la CTCUM a indiqué cependant qu'à partir du 30 mai prochain une liaison spéciale assurant le transport des passagers vers Terre des Hommes et les Floralies sera mise sur pied seulement pour la saison estivale et permettra d'atteindre le Musée à partir de la station Peel.

Au Musée, on se dit consterné par cette décision de la CTCUM «qui ne tient pas compte des impératifs de rentabilité culturelle». Un des conservateurs de l'institution, M. Claude Gosselin ne comprend pas qu'à la suite de cette décision administrative, les Montréalais soient ainsi privés d'un service culturel. Selon lui, les activités les plus touchées seront les événements d'animation: conférences, projections de films, vernissages. Ainsi, dans le cadre de l'exposition *L'estampe au Québec 1970-1980*, une démonstration de sérigraphies donnée par Robert Wolfe aura lieu samedi et dimanche prochains à 14 h. «Qui y viendra, se demande le conservateur. Seuls ceux qui ont une voiture ou les moyens de prendre le taxi?».

«Nous n'avons reçu aucun avis de la part de la CTCUM qu'elle suspendait son service pendant les fins de semaine. Malgré les consultations que nous avons eues à cet effet, on nous a laissé planifier ces activités», de dire M. Gosselin.

Le Musée dispose d'un autobus scolaire pour le transport des écoliers aux salles d'exposition de la Cité du Havre. On étudie les possibilités de ce côté. Une entente pourrait aussi être conclue avec Habitat, voisin du Musée à la Cité du Havre qui dispose d'un service régulier d'autobus privé faisant le lien entre le centre-ville. Un service qui pourrait éventuellement être mis à la disposition des usagers du Musée d'art contemporain. Et pourquoi pas un autobus qui ferait la navette entre le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'art contemporain, la fin de semaine ces deux institutions partagent la même clientèle?

Rejoint au téléphone, M. André Juneau, de la Direction générale des Musées et des centre d'exposition, a déclaré que le problème d'accessibilité du Musée d'art contemporain «n'est certainement pas qu'un problème d'autobus». On sait que plusieurs hypothèses concernant la relocalisation du Musée au centre-ville ont transpiré mais aucune décision n'a été prise.

La question sera soumise à un comité d'études qui se penchera aussi sur l'action et l'avenir de l'institution. La composition et le mandat de ce comité d'étude pour lequel on n'écarte pas la participation de personnalités bien en vue dans le milieu artistique seront annoncés sous peu, nous a fait savoir M. Juneau.

À Radio-Canada, à compter de demain

«Le son des Français d'Amérique»

«Aller chercher les gens dans leur milieu, savoir les écouter et tenir compte de leur environnement». Michel Brault, le cinéaste, ne dévie pas de son style de cinéma-vérité, surtout dans la deuxième série (14 films de 30 minutes) du «Son des Français d'Amérique», diffusé à la télé de Radio-Canada à compter de demain soir (7 mai, 22 h), et les semaines qui suivent, les mardis ou mercredis, à 22 h.

Brault et André Gladu travaillent depuis cinq ans à ce dossier. La série qui commence permet de remonter aux origines du «son français»: le Poitou, la Bretagne, voire l'Irlande.

Demain soir, il est question d'un «quêteux», William Tremblay, vivant en ermite dans une ancienne cabane à sucre, luthier improvisé, fascinant par une technique qu'il maîtrise toujours superbement, à 76 ans! Tremblay trouve les hivers durs, surtout lorsqu'il lui faut, chaque matin, puiser son eau à la source et entretenir son poêle à bois, son gîte n'ayant pas encore les bienfaits de l'électricité. Ce marginal sympathique a-t-il été refoulé, n'a-t-il pas su se tailler une place? Les gens de Portneuf interviewés respectent les talents multiples de ce violoneux qui se dit «timide» et le public devrait adopter ce «quêteux» comme l'un des grands de notre tradition.

Selon André Gladu, Radio-Canada se devait de renvoyer au public canadien ces reflets de vies non enjolivées: fin mai, par exemple, ce sont des francophones de Terre-Neuve qui dessineront le cul-de-sac où ils se retrouvent, dans «Le dernier boutte». Le 1er juillet, des Franco-Ontariens affirmeront: «c'est toujours à recommencer», et ainsi de suite, jusqu'à la mi-août.

L'épisode sur les métis du Manitoba s'intitule: «Les gens libres» et l'on pourra les voir le 17 juin, avec ce fier Paul Lavallée, chanteur de complaintes du temps de Louis Riel.

Avec un maigre budget de $20,000 par émission, souligne Michel Brault, nous avons réussi à maintenir une qualité «sans nous prostituer», demeurant fidèles à ces gens qui expriment le son des Français d'Amérique: feu Florent Lemay de Lotbinière (3 juin: «Votre histoire, ça va être une chanson») ou ces Franco-Américains de Lovell, Mass. dépeints dans «Le p'tit Canada» (21 mai) — ces deux derniers films ayant bénéficié déjà d'une projection à la Cinémathèque québécoise, le 2 février.

Il y a deux mois, le réseau américain PBS a entamé des discussions pour la diffusion, en français, de la série. La Belgique et la Suisse ont déjà les droits pour quelques épisodes de la série.

Ce que Brault et Gladu trouvent «critiquable», dans la hiérarchie de valeurs d'une machine comme celle de Radio-Canada, c'est de «privilégier les sports au détriment de tout», ce qui a eu pour effet d'éliminer «Le reel des ouvriers» dont la télédiffusion était prévue la semaine dernière — on l'a reportée à la troisième semaine d'août!

Dans sa technique d'approche, l'équipe dirigée par Michel Brault et André Gladu insiste, dans une phase de recherche, pour que s'expriment les gens du milieu sur le chant, la danse et la musique en vigueur avant les importations récentes de rythmes et de thèmes qui ont souvent relégué aux oubliettes «le son des Français d'Amérique». «La vérité des francophones en Amérique n'est jamais écrite», rappelle un communiqué. «Elle est dite, chantée ou jouée. Écoutons-les!»

C.T.

ÉCHOS

L'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois (ADISQ) lance un premier microsillon le 13 mai prochain à 18 h à la Brasserie Molson intitulé *Les premiers Félix*. Ce disque regroupe les chansons des lauréats primés l'an dernier lors du premier Gala de l'industrie du disque et du spectacle québécois.

■

La Finale nationale 1980 des Concours de musique du Canada (CMC) aura lieu à Edmonton, du 29 juin au 6 juillet (Université d'Alberta). Les CMC ont pour but d'encourager les jeunes musiciens canadiens. À la suite des concours régionaux tenus dans 18 villes du pays, environ une centaine de jeunes musiciens de tous âges et catégories d'instruments pourront participer à la finale à laquelle sont rattachés $25,000 de prix. Douze finalistes de la section Tremplin international seront invités à jouer avec l'Orchestre symphonique d'Edmonton sous la direction de Pierre Hétu. Plusieurs gagnants de concours précédents font aujourd'hui carrière à l'étranger: Louis Lortie, Janina Fialkowska, André Laplante, Chantal Juillet, Claude Savard, Henri Brassard, Jacques Hétu, Michèle Boucher, etc.

Le Festival de Cannes s'ouvre vendredi

CANNES (AFP) — Véritable tour de Babel du cinéma, fête en même temps que gigantesque foire aux films, le Festival de Cannes — le 33e — va ouvrir ses portes vendredi pour deux semaines.

Encore une fois, à n'en pas douter, Cannes, en ce mois de mai, va friser l'apoplexie, les hôtels vont afficher complet, les prix vont grimper irrésistiblement.

Après les Jeux olympiques, actuellement menacés, le Festival est en effet la manifestation qui réunit le plus grand nombre de journalistes venus de tous les points du globe — plus de 2,000 — auxquels s'ajoutent les producteurs, les hommes d'affaires de toute sorte, les délégations étrangères, les cinéastes, les comédiens — stars ou inconnus — les cinéphiles, les vacanciers.

Tout un petit monde qui reprend souvent d'une année sur l'autre ses habitudes sur les plages pour le déjeuner, les terrasses du «Blue Bar» ou du «Carlton» en fin d'après-midi, le bar du «Martinez» et les boites pour les heures avancées de la nuit.

Pendant quinze jours, les «festivaliers» vont vivre sur un rythme trépidant, courant de l'un à l'autre des 500 films présentés dans les différentes sections et au marché du film.

Seul vestige des splendeurs passées: Cannes est maintenant un des derniers festivals ou la tenue de soirée soit encore exigée pour assister à la présentation le soir au Palais des films en sélection officielle. Mais Cannes aura cette année un budget d'austérité. Peu de manifestations annexes sont prévues, et seulement deux hommages à deux grands disparus du cinéma: l'un à Nicholas Ray avec le film que Wim Wenders a réalisé à son sujet «Lightning Over Water», l'autre à Hitchcock.

Dans la sélection officielle, on retrouvera un habile dosage entre les «habitués» et les «nouveaux venus». Dans la première catégorie se trouve le tiercé italien Fellini-Scola-Risi avec «La Cité des femmes», «La Terrasse», et «Je suis photogénique», les Américains Hal Ashby («Bienvenue Mister Chance»), et Bob Fosse («All That Jazz»), les Français Alain Resnais («Mon Oncle d'Amérique»), et Maurice Pialat («Loulou») mais également le Québécois Gilles Carle, le Polonais Zrzyzstof Zanussi.

Mais les nouveaux venus sont loin d'être négligeables puisqu'il s'agit de Jean-Luc Godard avec «Sauve qui peut (la vie)», une fiction traditionnelle sous pavillon suisse, de Samuel Fuller «The Big Red One», de la Hongroise Martha Metzaros, de l'Indien Mrinal Sen et du Philippin Lino Brocka. Enfin, est annoncé un retour prestigieux, celui d'Akira Kurosawa — avec «Kagemusha» qui n'était pas venu à Cannes depuis 1956.

Les plus fortes sélections seront les États-Unis avec six films, l'Italie avec quatre, la France avec trois films — Pialat, Resnais, Tavernier: «Une semaine de vacances».

Semaine des films de Bergman
14 ANS
AUJOURD'HUI 6 mai
12:05 - 14:00 - 15:55 - 17:50 - 19:45 - 21:40
LA HONTE
originale — s.t. français
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

Oscar du Meilleur Film Etranger
14 ANS

le Tambour
Le PARISIEN 1
480 STE-CATHERINE O 866 3856
1:00, 3:30, 6:15, 9:00

L'Académie et l'Ecole Supérieure des Grands Ballets Canadiens
— COURS D'ÉTÉ —
Ballet classique, danse moderne, jazz,
cours à tous les niveaux.
Filles et garçons.
Du 11 au 23 août
(audition de classification le 10 août)
OBLIGATOIRE
Dépliants et formules d'inscription sur demande
Renseignements (514) 489-4959
5010, Coolbrook, Montréal H3X 2K9
Permits # 749887 et 749977
Date limite d'inscription le 23 mai

JE SUIS L'ASSASSIN DE VOTRE FEMME
GÉRARD DEPARDIEU · BERNARD BLIER · JEAN CARMET
POUR TOUS

BERTRAND BLIER
Buffet Froid
avec GENEVIÈVE PAGE
PARISIEN: 12.50, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30. RIVOLI: 1.25, 3.05, 4.45, 6.25, 8.05, 9.45. LAVAL & GREENFIELD: 6.00, 7.40, 9.25. VERSAILLES: 6.05, 7.50, 9.30.
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688 7776
Le PARISIEN 3 486 STE CATHERINE O 866 3856
RIVOLI 2 ST DENIS ET BELANGER 277 3125
GREENFIELD PARK 3 GREENFIELD PARK PL 671 6129
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353 7880

Le Musée des beaux-arts de Montréal vous invite au vernissage du volet II de l'exposition
HIER & APRES
(7 mai – 8 juin)
Vito Acconci, Alice Aycock, Bernd & Hilla Becher, Colette, Raymond Gervais, Klaus Rinke, Keith Sonnier
le mardi 6 mai 1980 de 19 à 22 heures.
1379 ouest, rue Sherbrooke
285-1600
Entrée libre

CE SOIR

les grands enfants
un film de paul tana
avec
gilbert sicotte
et
julie vincent
production: a.c.p.a.v.
distribution: cinéma libre
Ouimetoscope
1204 EST SAINTE CATHERINE 525-8600
Sem. 7.00 - 9.00
Sam., dim.: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

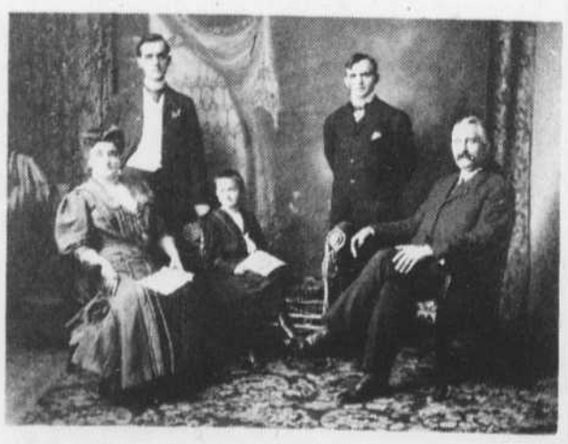
DIDIER FARRE
18 ANS Adultes

et la tendresse?... Bordel!
Un film de Patrick SCHULMANN
avec Jean Luc BIDEAU, Evelyne DRESS, Bernard GIRAUDEAU
Le PARISIEN 5
480 STE CATHERINE O 866 3856
12.20, 2.05, 4.00, 5.50, 7.45, 9.35

ÉLYSÉE 1
36 MILTON / 842-8089
18 ANS Adultes
UN SECOND SOUFFLE
7:30 9:30 ROBERT STACK
ÉLYSÉE 2
36 MILTON / 842-8089
14 ANS
la femme flic
7:15 9:30 Miou-Miou
$2.50 ETUDIANTS avec carte
L'Express de Minuit
2e FILM
18 ANS Adultes
Le Syndrome Chinois
Syndrome 7:15 - Express 9:30.
Cinéma Parc 722 0307 3180 rue BELANGER

ce soir et demain à l'OSM

Charles Dutoit
POUR INFORMATION 343-5939
6, 7 mai
DUTOIT-FOUQUET-MAYER
Grands Concerts
Ce concert est commandité par Northern Telecom Canada Limitée
Charles Dutoit, chef d'orchestre
Guy Fouquet, violoncelliste
Uri Mayer, alto
Mozart, Symphonie no 40, K. 550
Debussy, Jeux
R. Strauss, Don Quixote, opus 35
$3.25 à $10.75
Ces concerts auront lieu au CENTRE SPORTIF DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL au 2050 rue Édouard-Montpetit, à 20h30
LES BILLETS DE LA PLACE DES ARTS SONT ACCEPTÉS
Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit directeur artistique

Participez à la Journée des familles du Musée des beaux-arts de Montréal
le samedi 10 mai 1980
entre 11 et 17 heures

- exposez vos anciennes photos de famille
- participez aux ateliers de création pour enfants
- jouez au jeu de découverte du portrait
- créez votre autoportrait
- emmenez vos enfants accrocher leurs dessins ou peintures de familles
- suivez à midi une visite guidée informelle donnée par un enfant
- participez à la présentation théâtrale *Un jeu d'enfants* à 14 heures

Explorez en famille le monde de l'art!
Devenez un Ami du Musée
Musée des beaux-arts de Montréal
1379 ouest, rue Sherbrooke
Entrée libre le 10 mai
285-1600

Palmer, au monticule, et LeFlore, au bâton, s'illustrent

Les Expos battent Richard et les Astros, 10-1

Le gérant Dick Williams a remercié l'arbitre en chef d'avoir patienté aussi longtemps, le jeune Dave Palmer d'avoir aussi bien lancé, Ron LeFlore d'avoir aussi bien frappé, mais il a oublié de féliciter son patron, John McHale, à qui les Expos doivent aussi leur victoire d'hier...

McHale a vu, comme tout le monde, la pluie tomber. Mais il s'est fait tellement convaincant auprès des arbitres que ceux-ci ont attendu pendant deux heures et 53 minutes que le pluie cesse pour continuer le match. Il était 13 h 35 lorsque le match a commencé, 16 h 50 lorsqu'il a recommencé et 19 h 20 lorsqu'il s'est terminé.

Les Expos ont gagné, 10-1 contre les Astros de Houston, bombardant le débutant J.R. Richard (4-1) de quatre points et cinq coups sûrs en un tiers de manche avant la pluie, pour l'emporter devant 5,477 irréductibles spectateurs au Stade olympique.

Richard, qui n'avait alloué que 13 coups sûrs en 37 manches et deux tiers, n'a retiré qu'un seul Expo, hier, et il n'est pas revenu au jeu après la pluie. Il a d'abord alloué un simple à Ron LeFlore, qui s'est rendu au deuxième but à la suite d'une erreur de Cesar Cedeno sur le jeu. Rodney Scott a réussi un amorti bon pour un simple, et Rowland Office a suivi en claquant un solide double d'un point dans la droite. Après le retrait de Ellis Valentine, Gary Carter a obtenu un but sur balles, Warren Cromartie a frappé un coup sûr de deux points et Ken Macha a suivi avec un autre coup sûr d'un point avant que l'arbitre John McSherry arrête le match, en première.

Dave Palmer (1-0) a lancé un match superbe. Il a oeuvré pendant six manches et deux tiers, n'accordant que trois coups sûrs et un but sur balles aux Astros, qu'il a retirés à sept reprises sur trois prises. Sa performance est d'autant plus méritoire qu'il a d'abord lancé la première manche, qu'il a ensuite attendu comme tout le monde pendant deux heures et 53 minutes, et qu'il a dû se réchauffer de nouveau avant de reprendre la lutte, en fin d'après-midi.

Ron LeFlore a réussi quatre coups sûrs en cinq présentes au marbre. Il a frappé un triple, produit trois points et volé un but. Son coup sûr, en première, a amorcé l'attaque.

En plus de LeFlore, Ellis Valentine a réussi trois coups sûrs en quatre présences, avant de céder son poste à Tommy Hutton comme coureur suppléant, en sixième. Rowland Office, qui a remplacé Andr Dawson, blessé, a claqué un double et un simple. Valentine a produit deux points, Office un.

Au total, les Expos ont frappé 16 coups sûrs, cinq contre Richard, six contre son remplaçant. Joachim Andujar et cinq contre Randy Niemann. Il s'agissait de la deuxième victoire des Expos contre Richard, battu en début de saison l'an dernier.

«Je ne sais pas, Richard est peut-être vulnérable lorsqu'il fait froid, comme aujourd'hui, a expliqué Dick Williams, en prenant soin d'ajouter que les Expos venaient de remporter une deuxième victoire d'affilée pour la première fois de la saison.

«Palmer a lancé un match de toute beauté, il a défié les frappeurs et il a fait preuve d'un excellent contrôle et LeFlore a commencé le bal en frappant un simple qu'il a étiré jusqu'au deuxième but.

«Voilà le baseball que l'on jouait l'an dernier, et que l'on va jouer d'ici la fin de la saison. Je suis fier de mes joueurs, ils n'ont jamais lâché lorsque les choses n'allaient pas rondement, et ils sont maintenant récompensés.»

Hier, pour la première fois de la saison, le public a même accordé une ovation debout à Dave Palmer, lorsqu'il s'est présenté au bâton en sixième. Et Palmer a bien répondu en glanant un but sur balles, avant de marquer lui-même l'un des 10 points des Expos.

Le seul point des Astros a été marqué en septième, à la suite d'un coup sûr de Cedeno contre Woodie Fryman, qui venait de remplacer Palmer. Cedeno a ainsi voulu faire oublier les deux erreurs qu'il a commises au cours du match. L'un de ses relais au troisième but, en cinquième, a roulé jusqu'à l'abri des Astros, permettant à Office de marquer du premier but à la suite d'un simple de Valentine!

ÉCHOS... A cause de la menace de grève du 23 mai, les arbitres auraient reçu l'ordre d'être plus patient qu'à l'habitude en début de saison lorsque la pluie fait son apparition. McHale le sait... Rien n'a transpiré de la réunion d'hier matin, convoquée par Dick Williams, afin d'améliorer la relève. Dale Murray est sur la corde raide, et Fred Norman, embauché à titre d'agent libre, déçoit énormément... André Dawson n'a pas joué parce que légèrement blessé à l'épaule... Ross Grimsley (1-1) fera face à Joe Niekro (3-1), cet après-midi, et Scott Sanderson (1-2) à Nolan Ryan (1-1), demain. Les Expos auront congé jeudi...



Tandis que Joe Morgan tombe à la renverse, Ron LeFlore atteint le deuxième but après avoir frappé un simple et profité de l'erreur du voltigeur de centre Cesar Cedeno, en première manche. Le Flore a aidé les Expos à vaincre les Astros de Houston, 10-1, hier après-midi. (Photolaser CP)

Astros (1)	ab	p	cs	pp
Puhl, cd	4	0	0	0
Reynlds, ac	3	0	0	0
Niemann, l	0	0	0	0
Leonrd, fs	1	0	1	0
DSmith, l	0	0	0	0
Walling, 1b	4	0	0	0
Morgan, 2b	3	1	1	0
Gonzalz, ac	1	0	0	0
JCruz, cf	2	0	1	0
Bergmn, lf	1	0	0	0
Cabell, 3b	3	0	0	0
AHowe, 3b	1	0	1	0
Cedeno, cc	4	0	1	1
Ashby, a	2	0	0	0
Bochy, a	1	0	0	0
Richard, l	0	0	0	0
Andujar, l	1	0	1	0
Lndstoy, ac	2	0	0	0
Totaux	33	1	6	1

Expos (10)	ab	p	cs	pp
LeFlore, cf	5	2	4	3
RScott, ac	4	1	1	0
Speier, ac	1	0	0	0
Office, cc	4	2	2	1
Valentin, cd	4	0	3	2
Hutton, 1b	1	0	0	0
Carter, a	2	1	0	0
Fryman, l	0	0	0	0
Lee, fs	1	0	0	0
Murray, l	0	0	0	0
Cromrt, 1b	4	0	2	2
White, cd	0	0	0	0
Macha, 3b	4	1	2	1
Bernzrd, 2b	4	2	2	0
Palmer, l	1	1	0	0
Tamargo, a	1	0	0	0
Totaux	36	10	16	9

HOUSTON 000 000 100—1
MONTRÉAL 400 113 10x—10

E—Cedeno 2. DJ—Houston 3. LSB—Houston 6, Montréal 7. 2 BJ—Cruz, Office. 3B—LeFlore. BY—LeFlore, Bernazard. S—Palmer.

Houston	ml	cs	p	pm	bb	rb
Richard p, 4-1	13	5	4	4	1	0
Andujar	4	2	3	6	2	1	0	4
Niemann	2	5	4	4	2	0
DSmith	1	0	0	0	1	1
Montréal						
Palmer G, 1-0	6	2	3	3	1	1	1	7
Fryman	1	1	3	2	0	0	0	0
Murray	1	1	1	0	0	0	0	0

BP—Bochy, Tamargo. D—2:41. A—5,477.

Le retour de Ruel est conditionnel

Le retour de Claude Ruel comme pilote du Canadien de Montréal pourrait dépendre de la suite donnée aux conditions qu'il a posées à Irving Grundman, vice-président et directeur-gérant du club de la Ligue nationale de hockey.

Ruel a présenté une fiche de 32-11-7, après avoir remplacé Bernard Geoffrion comme pilote en décembre.

Le Canadien a perdu la chance de remporter une 5e coupe Stanley d'affilée en perdant 4-3 en quart-de-finale devant Minnesota.

Ruel a refusé de divulguer la nature de ces conditions, mais il semble que celle à laquelle il tienne le plus est la liberté du choix d'un adjoint.

«J'ai présenté des conditions honnêtes et sincères, a dit Ruel. J'ai surtout discuté de la situation au sein du club.»

Une autre condition serait la garantie que certains joueurs qu'il désignera ne seront pas de retour avec le club.

De son côté, Irving Grundman a refusé de commenter la tournure des négociations. Il a rencontré Ruel à plusieurs reprises depuis l'élimination du Canadien.

Ruel a par ailleurs indiqué qu'il réfléchira pendant au moins une semaine avant de prendre une décision définitive.

De plus, Ruel ne veut pas d'un adjoint sans expérience comme instructeur, non plus d'un adjoint qui dit quelque chose devant lui et d'autre chose devant les joueurs.

Il ne semble pas que Ruel ait fait allusion à sa santé au cours des dernières négociations, notamment l'état de son oeil, qu'il se promet de surveiller davantage à l'avenir.

Ruel a perdu l'usage d'un oeil au début de sa carrière comme joueur avec les Canadiens juniors de Montréal.

Songer à remporter la coupe Stanley n'est plus illusoire pour les Islanders

(D'après CP) — Le hockey prend parfois les allures d'une boîte à surprises, comme en témoignent les présentes séries éliminatoires de la coupe Stanley. Les Sabres de Buffalo, pensaient les observateurs, ne feraient qu'une bouchée du Canadien de Montréal en demi-finale en raison des nombreuses blessures à la formation montréalaise. Et pourtant rien de tel ne s'est produit.

Le Canadien a été éliminé dès les quarts-de-finale par les North Stars du Minnesota, ce qui a jeté les Sabres dans les pattes des Islanders de New York. Mal leur en pris. Non seulement les Sabres n'ont-ils eu le plaisir de vaincre le Tricolore, mais ils sont en train de subir le sort qu'il réservait au Canadien. Les Sabres sont menés 3-0 par les Islanders, qui pourront passer à la finale de la coupe Stanley dès ce soir à l'occasion du quatrième match de la série. Qui l'eut crû?

Les Islanders n'ont pas très bonne réputation en séries. Au cours des cinq dernières années, la formation de Al Arbour a été éliminée à quatre reprises en demi-finale et une fois en quart-de-finale. Mais le public, d'abord sceptique, est aujourd'hui gagné à la cause des Islanders, qui ont fait leur entrée dans la Ligue nationale il y a seulement huit ans. Leurs partisans sont très enthousiastes, mais les joueurs, eux, préfèrent la prudence en dépit des circonstances.

«C'est la première fois que nous avons autant de succès en demi-finale, explique Bob Nystrom, auteur du but en prolongation qui a mis fin au deuxième match à Buffalo. Nous avons le sentiment que nous pouvons aller très loin cette année. Tous les joueurs ont confiance en leurs moyens et il n'est plus illusoire de songer à la coupe.»

Les joueurs des Islanders ne s'emballent pas pour autant. La série sera acquise après quatre victoires seulement, et ils le savent. Mais tous sont unanimes pour dire que les Sabres n'auront pas la chance de reprendre leur souffle.

«Les Sabres joueront évidemment avec l'énergie du désespoir, note Nystrom. Mais comme les Sabres, nous jouerons comme si la série dépendait de ce quatrième match. Nous devons absolument remporter une autre victoire et nous ne changerons rien à notre style même si nous menons 3-0.»

L'autre demi-finale opposant les Flyers de Philadelphie aux North Stars du Minnesota se poursuit également ce soir. Les Flyers mènent présentement deux victoires à une et s'ils jouent comme ils l'ont fait cette saison, leurs chances de remporter la coupe sont excellentes. En revanche, les North Stars pourraient les surprendre s'ils jouent comme ils l'ont fait durant les 30 dernières minutes du match de dimanche gagné par les Flyers.

«Nous pouvons éliminer les Flyers, dit Bobby Smith. Nous l'avons prouvé en remontant un déficit de 4-0 pour finalement perdre 5-3.»

«Je prévois un match difficile, admet l'entraîneur des Flyers, Pat Quinn.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

Montréal 4-6, San Francisco 8-4
San Diego 4-2, New York 3-6
Cincinnati 3-5, Chicago 2-4
Los Angeles 12, Philadelphie 10
Pittsburgh 13, Atlanta 4
Houston 4, St-Louis 2

Hier

Montréal 10, Houston 1
Atlanta à Philadelphie
Cincinnati à New York
San Francisco à St-Louis

Aujourd'hui
(Lanceurs prévus

Houston, Niekro (3-1) à Montréal, Grimsley (1-1), 13 h 35.
San Diego, Jones (1-2) à Chicago, Hernandez (1-1), 14 h 30.
Atlanta, Niekro (1-4) à Philadelphie, Ruthven (1-2), 19 h 35.
Los Angeles, Sutton (2-0) à Pittsburgh, Candelaria (2-1), 19 h 35.
Cincinnati, LaCoss (3-2) à New York, Falcone (1-2), 20 h 05.
San Francisco, Knepper (2-2) à St-Louis, Kaat (0-0), 20 h 35.

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Reitz, St-L.	72	28	.389
Smith, LA	86	31	.360
Martin, Chi.	74	26	.351
Buckner, Chi	64	26	.347
Garner, Pitt	70	24	.342
Hendrick, St-L.	79	27	.342
Foote, Chi	57	19	.333
Cedeno, Hous	69	23	.333
Templeton, St-L	91	30	.330
Cruz, Hous	81	26	.321

Circuits: Luzinski, Phil., 7; Kingman, Chi., Schmidt, Phil., Baker, LA, 6.
Points produits: Garvey, LA, 20, Cruz, Hous., 19.
Lanceurs (3 décisions): Bibby, Pitt., Forsch, Hous., Richard, Hous., 4-0; Reuss, LA, 3-0; Carlton, Phi., Vuckovich, St-L. 4-1.

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprises)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Almon	26	5	0	1	.192
Bernazard	46	14	1	4	.304
Carter	83	21	2	9	.253
Cromartie	78	22	4	9	.282
Dawson	73	18	4	13	.247
Hutton	9	1	0	0	.111
LeFlore	79	20	0	4	.253
Macha	13	6	0	1	.462
Office	12	4	0	0	.188
Parrish	71	19	4	13	.268
Scott	48	9	0	0	.188
Speier	38	7	1	4	.184
Tamargo	6	1	0	0	.167
Valentine	81	19	4	13	.235
White	18	5	0	0	.278

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	1-1	0	17.2	5	0.51
Fryman	0-1	2	4.0	1	2.25
Grimsley	1-1	0	18.1	3	3.50
Lee	0-3	0	29.0	8	5.90
Murray	0-0	0	11.2	5	6.00
Norman	0-0	1	15.2	13	6.75
Palmer	0-0	0	14.2	7	1.80
Rogers	2-3	0	41.0	25	4.17
Sanderson	1-2	0	23.0	6	5.48
Sosa	2-2	0	12.0	9	3.00

Ligue Américaine

Dimanche

Toronto 9-7, Cleveland 8-2
Detroit 4-0, Oakland 0-1
Milwaukee 11, Chicago 1
New York 10, Minnesota 1
Kansas City 5, Boston 3
Californie 4, Seattle 3
Baltimore 9, Texas 5

Hier

Minnesota à Baltimore
Milwaukee à Chicago
Boston au Texas
Cleveland à Oakland

Aujourd'hui
(Lanceurs prévus)

Minnesota, Zahn (2-2) à Baltimore, McGregor (0-1), 19 h 30
New York, Tiant (2-1) à Milwaukee, Caldwell (3-1), 20 h 30
Kansas City, Gura (3-1) à Chicago, Trout (1-2), 20 h 30
Boston, Hurst (2-0) au Texas, Medich (1-0), 20 h 35
Toronto, Lemanczyk (1-3) à Californie, Aase (3-1), 22 h 30
Cleveland, Barker (3-1) à Oakland, McCatty (3-3), 22 h 30
Detroit, Petry (0-0) à Seattle, Beattie (0-1), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Staub, Tex	51	21	.412
Summers, Det	57	23	.404
Cooper, Mil	62	23	.371
Fisk, Bos	58	21	.362
Trammell, Det	58	21	.362
Perez, Bos	84	30	.357
Johnson, Chi	69	24	.348
Molitor, Mil	75	26	.347
Landreaux, Min	93	32	.344
Bochte, Sea	88	30	.341

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	13	7	.650	—
CHICAGO	11	8	.579	1½
PHILADELPHIE	9	10	.474	3½
ST-LOUIS	9	12	.429	4½
MONTRÉAL	9	13	.409	5
NEW YORK	7	14	.333	6½

Section Ouest

HOUSTON	16	7	.696	—
CINCINNATI	15	9	.625	1½
LOS ANGELES	14	9	.609	2
SAN DIEGO	11	12	.478	5
ATLANTA	8	13	.381	7
SAN FRANCISCO	8	16	.333	8½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
TORONTO	12	9	.571	—
NEW YORK	12	9	.571	—
MILWAUKEE	10	8	.556	½
BOSTON	11	10	.524	1
BALTIMORE	9	12	.429	3
DETROIT	8	14	.364	4½
CLEVELAND	7	13	.350	4½

Section Ouest

OAKLAND	15	9	.625	—
CHICAGO	12	10	.545	2
KANSAS CITY	11	10	.524	2½
TEXAS	11	10	.524	2½
CALIFORNIE	11	11	.500	3
SEATTLE	12	13	.480	3½
MINNESOTA	10	13	.435	4½

Cette fois, Racine prend Hart au sérieux

Ralph Racine est impatient d'accrocher à sa taille la ceinture du champion canadien des poids légers qu'il entend ravir au Hullois Gaétan Hart, demain soir au centre Paul-Sauvé. Ces quelques heures avant un combat sont souvent les plus difficiles pour un boxeur, qui est prêt à engager la lutte au terme d'un entraînement rigoureux. Hier, Racine égrenait les heures à sa chambre d'hôtel, repassant en revue le premier match perdu contre Hart, un adversaire qu'il avait sous-estimé.

«Je n'ai pas pris Hart au sérieux à notre premier combat. Je ne le connaissais pas et je me suis fié à son palmarès uniquement. C'est une erreur que je ne répéterai pas, explique Racine. Cette fois, je suis dans une forme optimale, ayant livré en avril trois combats que j'ai remportés chaque fois par K.O.

«Et en plus de la forme, j'ai acquis beaucoup d'expérience. Cela fait cinq ans maintenant que je boxe chez les pros, et le métier commence à rentrer, précise-t-il. Je cogne toujours aussi fort. Mais j'utilise davantage mon jab maintenant comme le font les grands boxeurs. Contre Hart, j'attendrai l'occasion de frapper le grand coup sans rien précipiter. Je suis beaucoup plus patient avec l'âge», rappelle-t-il.

Racine a vraiment cru en ses moyens lorsqu'il a perdu sur décision contre Hilmer Kenty, l'actuel champion de l'Association mondiale de la boxe (WBA). Ses prétentions à la couronne mondiale ont été ensuite confirmées par une victoire par K.O. contre l'Américain Dale Hernandez, classé 13e au monde, le mois dernier à Kansas City.

Racine est du reste un boxeur assez occupé. Il le faut puisque les bourses qu'il reçoit ne lui permettent pas de vivre la vie de château. Demain, par exemple, il recevra $5,000, sa plus importante bourse en carrière. Mais avant il aura dû se battre pour des «peanuts».

«J'entends livrer de sept à 10 combats cette année, explique Racine, dont le grand-père, un Montréalais, a été boxeur professionnel. C'est la meilleure façon de garder la forme et de gagner quelques dollars. Mais à ce régime il faut absolument l'emporter. Un boxeur ne peut se permettre de perdre un combat par mois s'il espère faire carrière dans le sport.

«Pour ma part, je ne me fais jamais blesser et je ne suis pas sensible aux coupures.

HOCKEY

Coupe Stanley

Dimanche

Philadelphie 5, Minnesota 3

Ce soir

Philadelphie au Minnesota, 20 h 35
Buffalo à Islanders NY, 20 h 05

Jeudi

Minnesota à Philadelphie, 20 h 05
Islanders NY à Buffalo, 20 h 05, si nécessaire

Dimanche

Philadelphie au Minnesota, 21 h 05, si nécessaire

Les meneurs

	b	p	pts
Trottier, Isl	8	10	18
MacAdam, Min.	6	9	15
Perreault, Buf.	5	10	15
McNab, Bos.	8	6	14
Payne, Min.	7	7	14
B. Smith, Min.	1	13	14
Linseman, Phil.	3	10	13

Coupe Mémorial

Dimanche

Peterborough 5, Regina 4

Hier

Cornwall c. Regina, à Brandon

Ce soir

Peterborough c. Cornwall, à Brandon

Mercredi

Peterborough c. Regina, à Regina

Jeudi

Regina c. Cornwall, à Regina

Vendredi

Cornwall c. Peterborough, à Regina

Dimanche

Finale à Regina

COUPE STANLEY

Demi-finales 4-de-7

Série M

	pj	g	p	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	3	2	1	17	9	4
MINNESOTA	3	1	2	9	17	2

Série N

ISLANDERS NY	3	3	0	13	6	6
BUFFALO	3	0	3	6	13	0

COUPE MÉMORIAL

Tournoi à la ronde

	pj	g	p	pp	pc	pts
PETERBOROUGH	1	1	0	5	4	2
CORNWALL	0	0	0	0	0	0
REGINA	1	0	1	4	5	0

Dionne mérite un autre honneur

LOS ANGELES (AP) — Le centre des Kings de Los Angeles, Marcel Dionne, champion marqueur de la Ligue nationale de hockey pour la saison 1979-80, a été choisi par ordinateur comme le joueur le plus productif et le plus consistant du circuit Ziegler.

Le vétéran joueur de centre des Kings, qui avait fini la saison avec 137 points, a ainsi remporté le trophée Seven Crowns et une bourse de $10,000, devançant encore une fois Wayne Gretzky, d'Edmonton, et le défenseur des Bruins de Boston, Raymond Bourque.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

LE DEVOIR
OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN
RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Bennett accueille durement une grosse délégation fédérale

par Daniel Raunet

VICTORIA — Tandis qu'à Victoria le sénateur Bud Olson, chef d'une délégation ministérielle fédérale de huit personnes, parlait d'atmosphère cordiale et de progrès substantiels, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, se plaignait publiquement à Vancouver de la différence de traitement entre l'Ouest canadien et l'Ontario et le Québec lorsqu'il s'agit d'obtenir des engagements financiers concrets de la part d'Ottawa. Ce ton tranche avec celui qui avait présidé, à l'issue d'une réunion similaire, l'an dernier, lors des premiers jours du cabinet Clark.

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, ne s'émeut pas des déclarations de M. Bennett, les tiraillements régionaux étant selon lui «le pain et le beurre de la politique canadienne». M. Pepin s'est empressé de souligner deux progrès à son avis substantiels dans les négociations avec la Colombie-Britannique. Tout d'abord, les obstacles constitutionnels qui s'opposaient à l'extension du port charbonnier provincial de Roberts Bank, sur le delta du fleuve Fraser, auraient été enfin levés. Mais plus important, le ministre fédéral des Transports a annoncé la conclusion d'une entente de principe sur la construction d'un nouveau port céréalier sur l'île Ridley, à côté de Prince Rupert. L'Office national des ports assumera les frais de construction des installations, tandis que l'utilisateur, le Prince Rupert Grain Terminal Consortium, s'engage à rembourser progressivement l'Office. Le ministre des Transports du cabinet Clark, M. Don Mazankowski, avait promis de son côté davantage, puisque les conservateurs s'apprêtaient à débourser la totalité des $14 millions nécessaires à la construction du port.

Les propos acerbes de M. Bennett font référence aux négociations difficiles entre Ottawa et Victoria à propos de l'exportation de charbon de la Colombie-Britannique vers le Japon. Le sénateur Bud Olson a fait état de progrès dans ce domaine, et les premiers ministres Trudeau et Bennett devront discuter directement de la question aujourd'hui à Vancouver. Les journaux japonais tenaient déjà le marché pour conclu jeudi dernier. Il s'agirait d'un contrat portant sur l'exportation annuelle de cinq millions 300 milles tonnes de charbon et un million de tonnes de charbon à usage thermique, ce qui représenterait un marché de quelque cinq milliards de dollars en dix ans.

Les gisements inexploités de la Colombie-Britannique sont énormes, des milliards de tonnes situées sur le versant oriental des Rocheuses. Le problème principal est l'évacuation de la production. Il faudrait pour cela que la société BC Rail construise une ligne ferroviaire de 115 km jusqu'à Prince George, une dépense de plus de $600 millions, en tenant compte du matériel roulant et de l'amélioration de la ligne du CN de Prince George à Prince Rupert. Victoria voudrait que le gouvernement fédéral donne la majeure partie de cette somme, puisqu'Ottawa percevra la plus grosse part des royautés. Le sénateur Bud Olson avait opposé une fin de non recevoir samedi dernier, mais hier il parlait de concessions fédérales dans ce domaine.

Le marché est important pour la Colombie-Britannique puisque les Japonais se sont engagés à construire une aciérie de $400 millions et une usine de traitement des alliages de $200 millions. Le Japon, de son côté, prévoit que sa consommation annuelle de charbon passera de 60 à 140 millions de tonnes d'ici 1990.

Enquête préliminaire sur l'accident de L'Araignée

L'enquête préliminaire de «Amusements spectaculaires Limitée», accusé d'avoir illégalement causé des lésions corporelles par négligence criminelle à deux adolescents qui prenaient place dans un manège, le 5 juillet 1978, s'est ouverte hier, devant le juge Robert Grenier, de la Cour des sessions, mais ce dernier a décrété une ordonnance de non-publication.

Liliane Demers et Suzanne Ménard s'amusaient alors dans un manège désigné sous le nom de «L'araignée», qui avait été installé dans une cour d'école à Lachine.

Me Robert La Haye occupe en défense, alors que la Couronne est représentée par Me Christian Charbonneau.

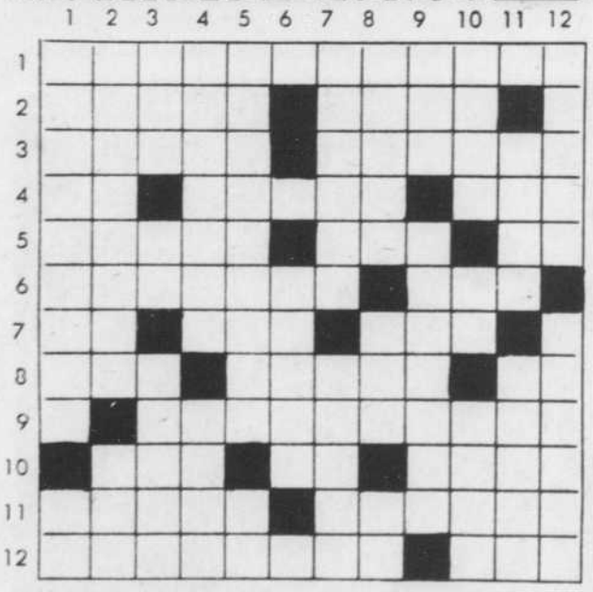
D'autre part, la poursuite de l'enquête préliminaire de l'agent Robert Lessard, de la Sûreté du Québec, a été reportée au 2 juin prochain.

Celle-ci avait débuté il y a plus d'une semaine et avait objet de statuer sur l'accusation d'homicide involontaire qui pèse contre le policier, à la suite de la mort de l'Amérindien David Cross, en octobre dernier, à Caughnawaga.

Me Michel Proulx représente l'agent Lessard à cette enquête préliminaire, présidée par le juge Luc Trudel, de la Cour des sessions, et qui fait aussi l'objet d'une ordonnance de non-publication.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Militaire en faction.
2—Grappe de fleurs mauves ou blanches. — Arbre.
3—Arôme. — Chair des animaux dont on se nourrit.
4—Cérium. — Devenir pâle. — Atmosphère.
5—Urticacée couverte de poils. — Roue à gorge d'une poulie. — À demi.
6—Petite barque sans mât ni voile. — Volonté.
7—Nickel. — Partie aval d'une vallée envahie par la mer. — Gros perroquet.
8—Orient. — Dignité papale. — Du verbe avoir.
9—Qu'on ne peut éduquer.
10—Unité monétaire roumaine. — Sert à lier. — Nom poétique de l'arc-en-ciel.
11—Jeune cochon. — Une si grande quantité.
12—Facilement. — Venue au monde.

Verticalement

1—Former de fidcons. — Gallium.
2—Assisterais. — Règle obligatoire.
3—Clef. — Technétium. — Troisième personne.
4—Preneur de taupes. — Gros nuage épais.
5—Qui appartient à la religion juive. — Thulium.
6—Désagréable à la vue.
7—Bâtiment ponté destiné à la navigation en pleine mer. — Vent.
8—Faire tort à. — Arme de jet portative. — Note de la gamme.
9—Recueil de bons mots. — Recevait favorablement.
10—Victoire de Napoléon sur les Prussiens en 1806. — Coups de baguette. — Partie la plus grossière du son.
11—Se paie au clergé. — Prénom féminin.
12—Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite et d'hématite. — Repos pris au milieu du jour.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	J	E	S	T	U	E	U	S	E	S
2	A	B	U	S	E	■	T	U	L	I	P	E
3	M	Y	R	T	I	F	O	R	M	E	S	■
4	A	S	A	■	N	E	P	E	■	R	O	C
5	N	S	■	D	E	M	I	■	O	R	M	E
6	■	I	R	A	■	M	E	T	R	A	I	S
7	A	N	E	M	I	E	■	R	A	■	T	A
8	G	I	L	E	T	■	S	O	L	■	E	R
9	R	E	A	■	H	A	T	I	E	Z	■	■
10	I	N	T	R	O	M	I	S	S	I	O	N
11	O	N	E	■	S	E	P	■	■	N	I	E
12	N	E	R	F	■	R	E	N	A	C	L	E

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

«Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 20 septembre 1976 par lequel Keates — Riddell — Choquet Limited a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1976 sous le numéro 2726419. Banque de Montréal, le 1er mai 1980.

"Province de Québec
District de Montréal
Avis
Avis est donné par le soussigné qu'une requête en homologation d'un changement de régime matrimonial par monsieur JACQUES AMMANN et son épouse Dame THÉRÈSE DRAPEAU, tous deux domiciliés au 4077 rue Rivard en la ville de Montréal, province de Québec, sera présentée à la Cour supérieure du district de Montréal, division de pratique, chambre 2.03 du nouveau Palais de Justice à Montréal, le sixième jour de juin mil neuf cent quatre-vingt à neuf heures et trente minutes de l'avant-midi (9:30 a.m.), le tout en conformité avec l'article 1268 du Code Civil de cette province et ceux auxquels il se rapporte.
Camille Desjardins,
Notaire."

Le requérant-cédant, M. Florent Lapratte, domicilié à R.R.#1, Vassan, Cté Abitibi ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Luc Raymond, domicilié à R.R.#3, C.P. 48, La Sarre, Cté Abitibi ouest le permis portant le numéro: M-506935-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4
première parution: 5 mai 1980
deuxième parution: 6 mai 1980
troisième parution: 7 mai 1980

Le requérant-cédant, M. Réal Ratelle, domicilié à Val St-Gilles, Cté Abitibi ouest demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Lionel Fournier, domicilié à R.R.#3, La Sarre, Cté Abitibi ouest, le permis portant le numéro: M-508411-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4.
Première parution: 5 mai 1980
deuxième parution: 6 mai 1980
troisième parution: 7 mai 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-083228-787
LUCIE GOSSELIN,
requérante,
c.
JACQUES LEMAY,
intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie intimée est par la présente avisée qu'un jugement conditionnel de divorce a été déposé au Greffe des divorces à son intention, soit dans le district de Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS QU'A DÉFAUT, par vous, de signifier et de déposer votre demande d'appel dans un délai de trente (30) jours, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement irrévocable de divorce qu'elle sollicite contre vous.
FAIT A ST-LAURENT, ce 14 avril 1980.
DESCOTEAUX JARRY HÉBERT
Procureurs de la requérante
790 boul. Laurentien, suite 202
Ville St-Laurent
H4M 2M6.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO.: 500-05-005386-808
MAURICE CUREY, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal
Demandeur
-vs-
JACQUELINE GRAVELLE, présentement de lieux inconnus
Défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE MONTRÉAL
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse JACQUELINE GRAVELLE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, 1er mai 1980
RONALD CHASSÉ, P.A.C.S.M.
Me JACQUES BACHAND,
327 Labelle
Fabreville, Laval, QUE
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTRÉAL
No.: 500-12-095655-803
DAME SANTINA ANNA MAZZANNA, résidente et domiciliée en les cité et district de Montréal.
REQUÉRANTE
-vs-
GUIDO FIZZANO, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
INTIMÉ
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé GUIDO FIZZANO est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 29 avril 1980.
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
RÉGISTRAIRE ADJOINT DES DIVORCES
Mes LORD TOULET & FOURNIER,
AVOCATS
1010 est, rue Ste-Catherine
suite 530
Montréal, Québec
Me Réal Goulet, Avocat
Procureur de la partie requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires dans les limites de son territoire, district de Montréal,
EXPROPRIANTE
-vs-
PLACE DE LA POINTE DESNOYERS LTÉE., corporation légalement constituée, ayant autrefois une place d'affaires au 1646 rue Linden, en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus,
EXPROPRIÉE
PAR ORDRE DE LA COUR:
AVIS est par les présentes donné à l'Expropriée PLACE DE LA POINTE DESNOYERS LTÉE., qu'un avis d'expropriation a été déposé au Tribunal de l'Expropriation et vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
L'Avis d'Expropriation concerne: "UNE parcelle de terrain située dans la Municipalité de Ville de Laval, connue et désignée comme étant la subdivision CINQUANTE (rue) du lot originaire QUARANTE-TROIS (43-50 rue) au cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul, division d'Enregistrement de Laval".
Montréal, le 1er mai 1980
Mes TRUDEAU, LEDUC, DURANCEAU & LAVOIE
1200 est, boul. St-Martin
suite 400
Laval, Qué. H7S 2E4
PROCUREURS DE L'EXPROPRIANTE

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
AVIS est, par les présentes, donné que DAME ISA ISABELLE GISER, femme séparée de biens de DAVID LEVINE, résidant et domiciliée au 427 Dufferin, en la cité de Hampstead, district de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec un décret changeant son nom en celui de ISA GISÈLE ISABELLE GISER.
MONTRÉAL, 25 avril 1980.
PETER G. VIRAG
PROCUREUR DE DAME ISA ISABELLE GISER

Avis est donné que: Maurice Savard, 72, Dumas, Matagami, P.Q., détenteur du permis M501845-004, région 08, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT LARRIVEE ET BOULAY INC., 2, rue Eastmain, Matagami, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.

Le requérant-cédant, M. Gaëtan Goupil, domicilié à 2105 rue Préfontaine, Longueuil, Cté Taillon, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Paul Dubois, domicilié à 3656 Mountain View, St-Hubert, Cté Taillon, le permis portant le numéro: M-506000-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 06, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Me Claude Gilbert,
Avocat
1600 rue Berri, suite 3005
Montréal, P.Q. H2L 4E4.
1ère parution: 6 mai 1980
2ème parution: 7 mai 1980
3ème parution: 8 mai 1980

METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC., opérant divers services touristiques de Gray Line de Montréal, demande respectueusement à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'introduire une tournée MP-5A, telle que décrite à l'annexe "C" de la présente requête. Il s'agit d'une tournée touristique en soirée, assez brève, au centre-ville et sur la montagne accompagnée d'un souper avec spectacle.
Nous voulons nous prévaloir de l'article 2.58.1 pour que la décision devienne executoire immédiatement après avoir été rendue ou à toute date que la commission voudra fixer conformément à l'article 20 de la loi des transports.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution de cet avis.
Première parution: 5 mai 1980
Deuxième parution: 6 mai 1980
Troisième parution: 7 mai 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO.: 505-43-000018-80-2
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.p.c.
A: RENÉ GUY GAUCHER
Considérant la demande formulée par requête en date du 1er avril 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph René Guy GAUCHER né le 25 janvier 1967, et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-Adjoint
Hélène Gagnon
BERNIER PRÉNOVEAU & COUSINEAU
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO.: 505-43-000018-80-2
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.p.c.
A: MARIELLE RIENDEAU
Considérant la demande formulée par requête en date du 1er avril 1980, la Cour ordonne à l'intimé(e) de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph René Guy GAUCHER, né le 25 janvier 1967, et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé(e) de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint
Hélène Gagnon
BERNIER PRÉNOVEAU & COUSINEAU
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-095448-803
DAME ROLLANDE BOIVIN
Partie requérante
c.
CARMINE SILVANO
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Carmine Silvano est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à comter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 29 avril 1980.
(S) RONALD CHASSE, P.A.
RÉGISTRAIRE ADJOINT DES DIVORCES
Mes LORD TOULET & FOURNIER,
AVOCATS
1010 est, rue Ste-Catherine
suite 530
Montréal, Québec
Me Réal Goulet, Avocat
Procureur de la partie requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires dans les limites de son territoire, district de Montréal,
EXPROPRIANTE
-vs-
GEORGES BARSIKHIAN, machiniste chômeur, présentement d'adresse inconnue,
défendeur
ORDONNANCE
La Cour ordonne au défendeur, GEORGES BARSIKHIAN de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.
Prenez avis qu'une copie de la requête en séparation a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement de séparation par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 23ème jour d'avril 1980
ARMAND BEAULIEU, P.A.
Me Norman G. Souaid
CERINI SALMON WATSON SOUAID & HARRIS
Suite 1020,
1010 Ste-Catherine Ouest,
Montréal, Québec
Tel: 866-4633

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 avril, 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Garage Centre & Conde Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-troisième jour d'avril 1980, sous le numéro 3066867.
Ce vingt-quatrième jour d'avril 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné que la compagnie 8 & A INVESTMENTS LTD. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 29 avril 1980
Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL & KRAVETZ

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 1571 d du Code civil, le 21 septembre 1978 DEMARREUR M.E.G. (1978) INC., compagnie ayant sa principale place d'affaires dans le district de Montréal, dans la province de Québec, a cédé et transféré à la BANQUE NATIONALE DU CANADA tous ses comptes à recevoir et autres comptes et dettes, présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée à la division d'enregistrement de Chambly le 22 septembre 1978 sous le numéro 514 266.
La BANQUE NATIONALE DU CANADA
par: Me GUY BERTHIAUME, Notaire

Avis est donné que: Jean Paul Choquette, Rang des Allonges, St.-Pie de Bagot, P.Q., détenteur du permis: M503524-002, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: René Choquette, Rang des Allonges, St.-Pie de Bagot, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 5 mai 1980
2ème parution le 6 mai 1980
3ème parution le 7 mai 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.

Avis est donné que: CIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER LTEE., 5250, rue Amiens, Montréal-Nord, P.Q., détenteur du permis M505135-017, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Jean-Rock Roy, 107, Brunet, Montréal-Nord, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 mai 1980
2ème parution: le 6 mai 1980
3ème parution: le 7 mai 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO.: 705-43-0000098-792
Monsieur & Madame X,
Requérants
AVIS A: Monsieur JACQUES RACINE, intimé
PRENEZ AVIS qu'à défaut de vous présenter et de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, au numéro 435 de la rue Baby à Joliette dit district, dans les 30 (trente) jours de la présente parution, une requête en adoption de votre enfant; JOSEPH, PASCAL, MARIUS RACINE sera présentée devant notre Cour et qu'il sera procédé à jugement contre vous sur ladite requête.
GINETTE MALO, greffier-adjoint
Tribunal de la Jeunesse Joliette
district de Joliette
Mes THOUIN & BROCHU
577 rue Notre-Dame
suite 250
Repentigny, QUE J6A 2T6
PROCUREURS DES REQUÉRANTS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Tribunal de la Jeunesse
NO: 500-43-001355-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)
A André St-Amand
Considérant la demande formulée par requête en date du 31 mars 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Joseph Gilbert Patrick ST-AMAND, né le 21 juillet 1974 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint
Lucille Bourdeau
BERNIER PRÉNOVEAU & COUSINEAU
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
GREFFE DES DIVORCES
RÉGION DE MONTRÉAL
NO: 500-12-094797-804
VÉRONIQUE HOWELL,
requérante
-vs-
CHRISTIAN GIGUÈRE,
Intimé
AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.
(s) Ronald Chassé
RÉGISTRAIRE
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN, CHARBONNEAU & BOURDEAU
2465 St-Jacques o.
Montréal, Qué.
H3J 1H8 Tél: 937-8943
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: François Paiement, 126, St.-Denis, Nominingue, P.Q., détenteur du permis M506988-002, région 07, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Stéphane Robidoux, Route 117, Nord, L'Annonciation, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 mai 1980
2ème parution: le 6 mai 1980
3ème parution: le 7 mai 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

AVIS
Avis est par les présentes donné que la compagnie LES GESTIONS NAERK LTÉE, compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies de la province de Québec ayant son siège social dans la ville de Montréal, Québec, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies et à partir d'une date fixée par le Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières.
Ce 29 avril, 1980.
HERBERT B. McNALLY
Secrétaire

Avis est donné que Yvan Laporte, 1581, Rang Montcalm, St-Ligori, P.Q., tétenteur du permis M504615-001, région 06, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: LÉO-PAUL DESMARAIS INC., 4721, Principale, Notre-Dame de Lourdes, P.Q., conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 mai 1980
2ème parution: le 6 mai 1980
3ème parution: le 7 mai 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-095062-802
DAME MARGUERITE ANNE BYRNE, infirmière diplômée, domicilié et résidant au 8500 Jean Brillon, app. 100, LaSalle, district de Montréal,
Requérante
-vs-
JOHN PETER YOUNG, adresse inconnue
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'INTIMÉ JOHN PETER YOUNG, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de SOIXANTE (60) JOURS de la présente présentation. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, Division des Divorces, à son intention.
Montréal, ce 30ième jour d'avril 1980.
Procureur de la requérante
RAYMOND G. AYOUP
1255 Carré Phillips
Suite 305
Montréal, Qué.
H3B 3G1 861-9955

CANADA
PROVINCE DES QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No.: 500-02-012033-804
AGENCE DE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE,
Demanderesse
-vs-
THÉRÈSE BOISVERT,
et
JEAN-CLAUDE BOISVERT,
Défendeurs
AVIS AU DÉFENDEUR
JEAN-CLAUDE BOISVERT
ORDRE vous est donné de comparaître dans les trente (30) jours de la présente publication pour répondre à la demande contenue au Bref d'Assignation et à la Déclaration dont copies ont été laissées au Greffe à votre intention.
MONTRÉAL, le 28 avril 1980
le greffier de la cour
Me Richard Marcil
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Tribunal de la Jeunesse
NO: 505-43-000020-80-8
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC ART. 139 C.p.c.
A: ALEXANDRE GAGNON
Considérant la demande formulée par requête en date du 1er avril 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au 201 Place Charles Lemoyne, Longueuil, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Joseph Sylvain Mario GAGNON, né le 21 janvier 1969, et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par l'intimé de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Le Greffier-adjoint
Hélène Gagnon
BERNIER PRÉNOVEAU & COUSINEAU
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE DE LA FAMILLE DIVORCES
NO: 500/12 095 499 806
LUCIENNE NADEAU,
Requérante,
c.
ROGER MARTEL
Intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé Roger Martel est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera contre vous à obtenir par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous s'il y a lieu.
Montréal, le 29 avril 1980
(S) RONALD CHASSÉ, P.A.
MES POIRIER ST. PIERRE & CARRIÈRE
Avocats de la requérante
4444 rue de Laroche,
Montréal, Qué.

Avis est donné par ces présentes contormement aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 25 mars 1980 à LES SERVICES DE CRÉDIT ACCORD INC. de toutes les créances présentes et futures, payables à D.R. CREATIONS LIMITEE a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Hull le 16 avril 1980 sous le numéro 286814.
Le 30 avril 1980
LES SERVICES DE CRÉDIT ACCORD INC.

Le requérant-cédant, M. Honoré Lavoie domicilié au 157, Gamache, Sept-Iles Cté Duplessis, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Conrad Comeau, domicilié au 1, Desgais Parc Ferland, Cté Duplessis le permis portant le numéro: Q-505420-DS-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 09, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Première parution: 6 mai 1980
Deuxième parution: 7 mai 1980
Troisième parution: 8 mai 1980

Le requérant vendeur: LAJOIE TRANSPORT INC., 2940, Choquette, St.-Hyacinthe, P.Q., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière relativement au transfert complet du permis qu'il détient sous le numéro M300175, en faveur du requérant acquéreur: Jean-Pierre Lajoie, 2940, rue Choquette St.-Hyacinthe, P.Q. le tout conforme aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 mai 1980
2ème parution: le 6 mai 1980
3ème parution: le 7 mai 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

Prenez avis que Transport Lachapelle Inc. et Inter-Cité Transport Limitée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Transport Lachapelle Inc. à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses au permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Les requérantes-conjointes demandent que la présente devienne exécutoire à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente en formulant une opposition à cette fin auprès de la dite Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution au présent avis.
Gilbert G. Bériault
Adjoint, Service des droits d'opérations
INTER CITÉ TRANSPORT LIMITÉE
Première publication, le 5 mai 1980
Deuxième publication, le 6 mai 1980
Troisième publication, le 7 mai 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
Greffe des divorces
DIVISION DE MONTRÉAL
NO: 12-095684-803
JAIME ROZOWYKWIAT
Requérant
—vs—
DAME ANA LESMAN
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, ANA LESMAN, est par les présentes avisée et requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de cette publication. Une copie de Requête, Affidavit et Avis a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Montréal, le 30 avril, 1980
(SIGNÉ) A. BEAULIEU
Le Protonotaire ADJOINT

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Animagerie
9.45 Virginie
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Psychologie" avec Bertrand Roy, psychologue, "La femme et ses droits" avec Me Marielle Baribeau.
11.00 Au fil de la semaine:
Inv.: Vittorio, artiste.
11.30 Les enfants du 47A
12.00 Papa, cher papa:
Comédie réalisée par W.G. Stewart.
12.30 Les coqueluches:
Inv.: Danielle Jasmin.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma:
"La flèche et le flambeau" (Américain 1950) Aventures réalisées par Jacques Tourneur, avec Burt Lancaster et Virginia Mayo...■
16.00 Bobino
16.30 Déclic
17.00 Les Pierrafeu
17.30 La vie secrète des animaux:
"La saga des baleines". Suivons les baleines grises en route pour leur migration annuelle.
17.55 Période gratuite:
référendum.
18.00 Ce soir
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 La soirée du hockey
22.30 Le téléjournal
23.04 L'opinion
23.10 Téléjournal régional
23.15 Nouvelles du sport
23.25 Rencontres:
Inv.: Jean-Claude Renard, auteur de "La lumière du silence".
23.55 Cinéma:
"Catlow" (Américain 1971) Western réalisé par Sam Wanamaker, avec Yul Brynner, Richard Crenna, Daliah Lavi et Léonard Nimoy.
1.45 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronigo et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Bonjour le monde
10.00 Votre amie Suzanne:
"Vos plantes", "La nutrition", "Médecin de famille".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-Quiz:
"Une affaire de vie ou de mort" (Américain 1974) Drame réalisé par Adrain Samish, avec Bradford Dillman, Denver Pyle, Melvyn Douglas et Mildred Dunnock.
14.30 Janette veut savoir:
"Comment vivent les femmes en prison".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Les mystères de l'ouest
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Le clan Beaulieu:
Textes de Marcel Marin.
20.00 Hunter
21.00 Hawaii 5-0
22.00 Shirley
Inv.: Martin Stevens.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Film-0-Dix:
"Joanna" (Britannique 1968) Comédie dramatique réalisée par Michael Sarne, avec Geneviève Waite, Calvin Lockhart et Donald Sutherland.
1.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Readalong, Math Patrol, Write on
Émission du ministère de l'éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi
Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
13.30 The Sunrunners
Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.45 Les Oraliens
14.00 Passe-Partout
14.30 Le marché aux images
Films documentaires
15.30 Les lundis de Pierre Nadeau:
Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique, tant sur la scène québécoise, canadienne qu'internationale.
16.30 Reflets de Russie:
"Fenêtre ouverte sur l'Europe". L'influence de l'Occident dans le milieu des arts, du spectacle et de la mode en Russie.
17.30 La publicité au Québec
18.00 Les aventures crabuleuses:
La vie des crabes et des créatures vivant dans les profondeurs de la mer.
18.30 Encyclopaedia Britannica:
"L'Antarctique et ses mystères".
19.00 Émission spéciale du Comité du Non
20.00 Recours:
Série d'émissions qui renseigne le citoyen sur les mécanismes administratifs de l'État et sur les moyens dont nous disposons pour nous tirer des impasses administratives. Ce soir, le harcèlement policier et les moyens d'y mettre fin.
20.30 L'écran géant:
"Un amour de sable". Film français réalisé en 1977 par Christian Lara, avec Jacques Weber, Anne Delans et Evelyne Dassas.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:
"Les quat'z amis".
10.15 Feuilleton:
"Bergeval et fils".
10.30 Société d'aujourd'hui:
"Grandir sans papa". Les participants réfléchissent sur le poids très lourd posé sur les épaules des enfants dû à l'absence physique et affective d'un père.
11.30 Midi-première (variété). Inv.: Hervé Cristiani-Stone.
12.00 Question de temps:
"La guerre pour 1984?". À l'aube de la décennie 80, les 4 Cavaliers de l'Apocalypse ont pour nom: famine, chômage, crise énergétique et guerre nucléaire. Déjà, le monde s'apprête à affronter les trois premiers, mais le dernier demeure masqué. Viendra-t-il pendant cette période que les prophètes modernes décrivent comme "la plus dangereuse depuis 1945"?
13.00 Numéro un:
Gérard Lenorman, Marie-Paule Belle, Alain Chamfort, Francis Perrin, Michel Fugain et les Petits chanteurs de Bondy.
14.00 Connaissance:
Réception d'Alain Decaux à l'Académie Française.
15.00 Télé-série:
"L'affaire Saint-Flacre" de Claude Barma d'après Georges Simenon, avec Jean Ricahrd, Jean-Paul Zehnacker et Didier Sauvegrain.
16.05 Actualités régionales:
"Paris, l'Île de France".
17.00 Pour les jeunes:
"Les quat'z amis". "Des livres pour nous".
17.45 Feuilleton:
"Bergeval et fils".
18.00 Société d'aujourd'hui:
"Être flamande ou wallone en Belgique". Jacques Delaye rencontre huit personnes, flamandes et wallones et leur demande leur point de vue sur le problème linguistique qui dure depuis toujours.
19.00 Midi-première (variété). Inv.: Jeanne-Marie Sens et Pierre Delanoé.
19.30 Question de temps:
"Des rayons X: on ne les voit pas, on ne les sent pas, mais..." Certaines prescriptions d'examens radiologiques ne sont-elles pas abusives?.
20.30 Numéro un:
Inv.: Roger Pierre, Yves Lecoq, Sacha Distel, Ballet Montevecchi, Jean-Marie Proslier, Laurent Rossi et Corinne Le Poulain.
21.30 Connaissance:
"Conrad Killian, prophète du pétrole".
22.30 Télé-série:
"Étranger d'où viens-tu?" avec Jean-Claude Bercq, Stéphane Bouy et Raymond Loyer.

6 CBMT

9.00 A thought for Today
9.05 CBC 6 Good morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Coronation Street
12.30 Wicks
13.00 Today from Quebec
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob MacLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.25 Freetime referendum broadcast
19.30 Consumerscope
20.00 1980 Stanley cup hockey playoffs.
23.00 The National
23.27 City Tonight
23.45 The Good Life
24.15 Al Oeming-Man of the North
34.45 Station Closing

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Diff'rent Strokes
20.00 Stars on ice
20.30 Laverne and Shirley
21.00 The associates
21.30 Taxi
22.00 Hart to hart
23.00 CTC National News
23.34 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Rabid" (Drame d'horreur 1977) avec Marilyn Chambers et Joe Silver.
1.45 Sign off

La Yamaska: 5 municipalités participent à l'assainissement

Cinq municipalités, suite à la signature de protocoles d'entente impliquant des investissements de $36 millions, ont officiellement accepté hier de participer à l'assainissement de la rivière Yamaska en épurant les eaux usées qu'elles y déversent.

D'une part, Saint-Hyacinthe et le village de Sainte-Rosalie devront, d'ici la fin de 1983, consacrer $21,250,000 à l'interception de tous les émissaires d'égoût existants pour acheminer les eaux usées à l'usine d'épuration et les y traiter. La réfection des réseaux d'égoûts fait également partie de l'entente.

D'autre part, Cowansville, Farnham et Acton Vale dépenseront collectivement $14,500,000 aux mêmes fins, les subventions gouvernementales appliquées au service de la dette municipale atteignant jusqu'à 90% des coûts selon les travaux à entreprendre.

Les protocoles ont été signés conjointement par les maires des villes impliquées et M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement. Ils touchent près de 45,000 citoyens reliés aux différents réseaux.

M. Léger a par ailleurs annoncé qu'un protocole d'assainissement était récemment intervenu entre son ministère et la société Agropur de Granby, et que des ententes similaires avaient été conclues ou étaient sur le point d'aboutir avec plusieurs autres industries importantes.

Il a également révélé que des négociations étaient actuellement en cours avec l'Office de planification et de développement du Québec afin qu'il affecte des fonds à l'embauche d'un groupe spécial d'inspection et d'assistance technique, en vue d'aider les éleveurs de porcs à éliminer les déversements illicites de purin dans la Yamaska.

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "L'érotisme au masculin" avec le Dr. Jean-Yves Desjardins, 20 h 30.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Ffolkes" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Coal miner's daughter". 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Best boy" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The psychiatrist" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Split beaver girls" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Le triangle des Bermudes" 12 h 50, 16 h 20, 20 h 00. "Le commando des tigres noirs" 14 h 35, 18 h 15, 21 h 55.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "L'assistant fait des ravages" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 20 "Un harem très spécial" 14 h 00, 16 h 35, 19 h 15, 21 h 50.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Apocalypse now" 18 h 15, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "The changeling" 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Le commando des tigres noirs" 19 h 45 "Les Borsalini" 21 h 30.
BROSSARD II, "Elle" 21 h 35. "Les chaînes du sang": 19 h 30.
BROSSARD III, "Kramer vs Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Kramer contre Kamer": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN II, "C'est l'apocalypse" 18 h 15, 21 h 00.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Le champion" 12 h 30, 16 h 55, 21 h 20 "Le retour" 14 h 40, 19 h 05.
CHÂTEAU II, "Jeux d'amour au collège des filles" 12 h 55, 15 h 50, 18 h 45, 21 h 40. "Couple complice" 14 h 20, 17 h 15, 20 h 10.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal — "Un couple en fuite" 13 h 00, 16 h 35, 20 h 15 "Tendre combat" 14 h 45, 18 h 20, 22 h 00.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, "Justine" 12 h 30, 15 h 45, 19 h 00, 21 h 45 "La séquestrée des S.S." 14 h 05, 17 h 15, 20 h 10.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Le syndrome chinois" 19 h 15 "L'express de minuit" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Little darlings": 19 h 00, 21 h 00.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Merci mesdames les puts" 19 h 00 "Femmes en cage" 20 h 20. "Toutes les couleurs du vice" 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les bons débarras" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II, Festival Bergman: "La honte" 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Quelle chaleur" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 45 "Martine la masseuse" 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Cause toujours tu m'intéresses" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 20 h 00, 21 h 40.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Ffolkes" 19 h 20, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Apocalypse now" 18 h 25, 21 h 10.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "C'est l'apocalypse" 20 h 00.
DAUPHIN 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Cordélia" 19 h 20, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Manhattan" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Little darlings" 19 h 05, 21 h 00.
DORVAL II, "The serial" 19 h 10, 21 h 05.
DORVAL III, "Foxes" 19 h 05, 21 h 05.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "All that jazz" 19 h 00, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer": 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "La femme flic" 19 h 51, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "La grande attaque du train d'or" 19 h 10 "Le champion" 21 h 10.
GREENFIELD II, "Jeux d'amour au collège des filles" 18 h 35. "Amants ardents" 20 h 05.
GREENFIELD III, "Buffet froid" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 25.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The psychiatrist" 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 35. "Doctor and his women" 13 h 50, 16 h 35, 19 h 20, 22 h 00.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Elle": 21 h 30. "Les naufragés de l'île perdue": 19 h 30.
KENT, 6100 ouest Sherbrooke (489-9707) — "The tin drum": 18 h 30, 21 h 05.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc 844-2829) — "Little darlings": 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, "The serial": 19 h 30, 21 h 15.
LA CITÉ III, "The rose": 18 h 15, 20 h 45.
LA SCALA, 6430 6430 Papineau (721-5107) — "Obsessions" 19 h 30, "Justice pour tous" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le retour" 19 h 00 "Le champion" 21 h 20.
LAVAL II, "Jeaux d'amour au collège des filles" 18 h 35 "Les passions de Monique" 20 h 10.
LAVAL III, "Gabrielle" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, "La fille" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL V, "Buffet froid" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 25.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) "Kramer contre Kramer": 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "Ciao, les mecs" 19 h 00. "Le commando des tigres noirs" 20 h 50.
LOEW'S 1, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Godsend" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S II, "Foxes" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S III, "When time ran out": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S IV, "Hearth beat" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 25.
LOEW'S V, "Mad Max" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Mon nom est Bulldozer" 19 h 30, "Les oies sauvages" 21 h 30.
MASCOUCHE II, "La grande menace" 19 h 30, "Elle" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) "Le triangle des Bermudes" 18 h 15, 21 h 50, "Le commando des tigres noirs" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Beneath the valley of ultra vixen" 19 h 00, 21 h 00.
MONTENACH II, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) "Morsures" 19 h 00, "Justice pour tous" 20 h 55.
OUIMETOSCOPE 1, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Mahler" (de Ken Russell, G.B. 1974) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Les grands enfants" de Paul Tana, 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe" 19 h 30, "Portier de nuit" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Hooper" 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45, "Every which way but loose" 14 h 00, 17 h 45, 21 h 30.
PLACE LAURIER, 1371 est Laurier — "Avoir seize ans" de Jean-Pierre Lefebvre, 20 h 00.
PARADIS 1, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Les oies sauvages" 19 h 30, "Mon nom est Bulldozer" 21 h 50.
PARADIS II, "Le ciel peut attendre" 21 h 40. "Mort sur le Nil" 19 h 10.
PARADIS III, "La séquestrée des S.S." 19 h 30. "Justine de Sade" 21 h 05.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Lenny Bruce performance film" (de John Magnuson, 1967) 19 h 30. "Lenny Bruce without tears" (de Fred Baker, 1972) 21 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Le tambour" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
PARASIEN II, "Cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARASIEN III, "Buffet froid" 12 h 50, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00; 19 h 45, 21 h 30.
PARISIEN IV, "La fille" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 15.
PARISIEN V, "Et la tendresse bordel?" 12 h 20, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 35.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Ali that jazz" 19 h 00, 21 h 10.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Being there" 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Nijinski" 13 h 15, 15 h 35, 18 h 00, 20 h 20.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Maraschino cherry" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Dirty pool" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Trois hommes d'Istanbul" 13 h 15, 16 h 35, 19 h 55. "Gabrielle" 14 h 50, 18 h 10, 21 h 30.
RIVOLI II, "Buffet froid" 13 h 25, 15 h 05, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 05, 21 h 45.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Ils sont fous ces sorciers" 19 h 35. "Brèves vacances" 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Mon nom est Bulldozer" 12 h 30, 16 h 40, 20 h 55. "La poursuite infernale" 14 h 50, 19 h 00.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Le mariage de Maria Braun" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Being there" 18 h 30, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Emperor Jones" 19 h 00, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Kramer contre Kramer" 19 h 40. "L'amour sur béquilles" 21 h 30.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le retour" 18 h 50. "Le champion" 21 h 05.
VERSAILLES II, "Gabrielle" 19 h 00, 21 h 00.
VERSAILLES III, "Buffet froid" 18 h 05, 19 h 50, 21 h 30.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "La poursuite infernale" 19 h 15. "Mon nom est Bulldozer" 21 h 05.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "A small circle of friends" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "The black stallion" 12 h 25, 14 h 35, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

CINÉ-PARCS
Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs dès 9 h 30.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Trans-Canadienne, sortie 95 (655-5515) — "Kramer contre Kramer"; "Le privé de ces dames".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "Aéroport Concorde 80"; "L'autre versant de la montagne" (2ème partie).
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY, Châteauguay (691-1310) — "Le commando des tigres noirs"; "Le triangle des Bermudes".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Godsend"; "Wild geesse".
CINÉ-PARC DOLLARD II, "Every which way but loose"; "Hooper".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Le commando des tigres noirs"; "Istambul mission impossible".
CINÉ-PARC LAVAL II, "Elle", "Capricorne I".
CINÉ-PARC LAVAL III, "Rocky 2"; "La malédiction de la panthère rose".
CINÉ-PARC LAVAL IV, "Kramer contre Kramer"; "Guerre et passion".
CINÉ-PARC ODÉON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "C'est l'apocalypse"; "Tueur d'élite".
CINÉ-PARC ODÉON II, "Le commando des tigres noirs"; "Istambul mission impossible".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME, Autoroute des Laurentides, sortie 44 ouest (861-0659) — "Le commando des tigres noirs"; "Le triangle des Bermudes".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15 vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Elle"; "Capricorne I".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne, vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Kramer oontre Kramer"; "Guerre et passion".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, "Rocky 2, la revanche"; "La malédiction de la panthère rose".

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU, 1200 est, Laurier — "La maladie, c'est les compagnies" film de Richard Boutet, 20 h 00.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Le fétichiste" de Michel Tournier avec Gérard Poirier. Mise en scène: Henri Barras. Lun. à jeu.: 20 h 30, Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Damnée Manon, sacrée Sandra" de Michel Tremblay, avec Sylvie Germain et André Doucet. Mise en scène de Danielle Fichaud, du mer. au lun.: 20 h 30.
CAFÉ NOOSPHÈRE, 816 est, Ontario (524-4911) — Veillée western avec Adenard Audet, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Circus Gothic" écrit et joué par Jan Kudeika. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — John O'Neal, pianiste de Milt Jackson, 21 h 30. 1 h 00. Relâche lundi.
LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène — "George Dandin" ou (le mari confondue) "Les Précieuses Ridicules", de Molière avec Elisabeth Chouvalidzé, Jacques Zouvi, Gabrielle Mathieu, Alain Gendreau, Serge Dupire, Béatrix Van Til, Jean Rossignol et Jean Dalmain. Mise en scène: Jean Dalamin. Mar. à sam.: 20 h 30. Matinées mer. ven.: 14 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, Charles Dutoit, chef d'orchestre; Guy Fouquet, violoncelliste, 20 h 30. Oeuvres de Mozart, Strauss, Debussy.
SALLE ANDRÉ MATHIEU, Cégep Montmorency, 475 boul. de l'Avenir, Laval — Récital de piano de Anisia Campos, 20 h 00. Programme: Schubert, Beethoven, Schumann, Franck.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Nasopodes et autres bêtes merveilleuses" de Michel Garneau, avec André Angélini, Jocelyne Goyette. Marcel Lebeouf, Guy Nadon et Julie Vincent. Mise en scène de Roger Blay. Tous les soirs: 20 h 30 (relâche lundi) sauf la représentation du dimanche: 15 h 00.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 275 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'impromptu d'Outremont" de Michel Tremblay avec Rita Lafontaine, Denise Morelle, Monique Mercure, Eve Gagnier. Mise en scène: André Brassard. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 30.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Gin game" de D.L. Coburn avec Jean Duceppe et Béatrice Picard. Mise en scène: Daniel Roussel. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "L'amour des trois oranges" d'Alexandre Arnoux avec Pierre Thériault, Edgar Fruitier, Michèle Deslauriers et plusieurs autres. Mise en scène: Gilles Pelletier 19 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Boris Vian Pokerblues", spectacle de musique et de théâtre avec Judith Chevalier, Alain Fournier, Francisco et Markita Boles. Mise en scène: Alexandre Hausvater. Ven., sam.: 23 h 00, dim.: 15 h 30. Lun., mar.: 21 h 00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Apprends-moi, Céline" de Maria Pacome, avec Catherine Begin, Janine Sutto. François Trottier, Louise Deschatelets et Jean Deschenes. Mise en scène de Danièle J. Suissa, Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE DES VOYAGEMENTS, 5145 St-Laurent (274-7985) — "Audience" et "Vernissage" de Vaclav Havel avec Vincent Bilodeau, Robert DuParc, Nadine Marchand, Jean-Marie Moncelet. Mise en scène Robert DuParc. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de Musique, 2375 chemin de la Côte Ste-Catherine (343-6479) — Récital de piano, Marianne Fontaine, 20 h 00. Oeuvres de Coulthard, Bach, Schumann, Ravel, Poulenc et récital de chant, Thérèse Sévigny, oeuvres de Haendel, Gluck, Mozart, Malher, Schumann, Berlioz. Entrée libre.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette: L'orchestre symphonique de Québec, James de Preist au pupitre, 20 h 30. Programme: Trois gymnopédies (Satie), Symphonie no. 45 (Haydn), Le Sacre du printemps (Stravinsky).
GRAND THÉÂTRE, Salle Octave-Crémazie — Le Trident présente "Les sept péchés québécois" 20 h 30. Au Salon: Théâtre du Gros Mécano présente "Images à 4" Une création pour les jeunes du premier cycle" Mar, mer., jeu.: 9 h 30 et 13 h 45.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)-996-5051 — Opéra — L'orchestre du CNA, John Nelson chef invité; Robert Silverman, piano.: 20 h 30, Programme: Beethoven, Stravinsky, Bartok, Strauss.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, "Notre petite ville" de Thornton Wilder, mise en scène de Jean Herblet, 20 h 00. Studio: "Loot" de Joe Orton. Mise en scène: John Wood. Lun. à ven.: 20 h 30.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

HEURES DE TOMBÉE:
10:30 heures, le jour précédent la première publication.
Pour l'édition du lundi, il faut nous aviser avant
15:30 heures, le vendredi.
Pour les annulations et les corrections les mêmes heures s'appliquent.
11-5-80

AIDES DOMESTIQUES

URGENT - cherche travail, gouvernante, enseignant anglais, à partir du 19 juin. (617) 758-3538. 8-5-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Encyclopédie Britannica édition 1978, $600. Table de service, tiroirs bombés, colonnettes et pattes de lion, noyer, pièce de collection, $600. Petit secrétaire en chêne $250. Commode en chêne avec miroir biseauté, $200. 4 chaises à têtes de lion en chêne, $250. pour les 4. Petit meuble à partitions teint au sang de boeuf, miroir biseauté, $175. Mme Therrien 522-3279 ou 285-1600 poste 55. 7-5-80

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

MOBILIER CHAMBRE à coucher, teak, commode 9 tiroirs, commode 5 tiroirs, tête de lit, 2 tables de chevet, très bon état, $500. 271-8235. 7-5-80

SUPERBES MEUBLES ANTIQUES, cause déménagement. Mobiliers de salon et de chambre Louis XV, divers fauteuils, tapis indien, lampes, bureaux, tables, etc. 849-5650. 7-5-80

A VENDRE. Bibliothèque, mobilier de chambre à coucher, divan moderne. État neuf. 735-3473. 8-5-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

A 30 minutes de Montréal, ENCAN TOUS LES DIMANCHES à 1 h. p.m. Marché Antique du Québec (depuis 1975), 358 rue Principale, St-Thomas d'Aquin. Tél.: 1-796-5955. Montréal: 843-5477. Route 20, transcanadienne, sortie 130 nord, (St-Thomas d'Aquin). Bienvenue aux antiquaires et amateurs de vieilles choses, etc... 15-5-80

APPARTEMENTS À LOUER

3½ - 4½ - 5½, 1860 Tillemont. Espaces de rangement. 384-3858. 7-5-80

CÔTES DES NEIGES (SECTEUR), grands 2½, 3½, propres, équipés, chauffés; juillet. De $180. à $255. 739-2913. 16-5-80

A LOUER, STUDIOS LUXUEUX. Entièrement remis à neuf — meublés — tapisserie et moquette — sur St-Denis au coin d'Ontario. 288-5227, 477-0733, 934-3112. 7-5-80

ANJOU, 5½ pièces, $190./mois, fournaise fournie, dans bloc de 8 logements. 352-7318. 7-5-80

GRAND 4 pièces dans bloc de 15 logements, eau chaude fournie, $275. par mois. 279-3752. 7-5-80

CHEMIN DE LA CÔTE STE-CATHERINE, 4855, grand 4½, cuisinière-réfrigérateur fournis, chauffé, eau chaude, balcon, face parc, frais peint, planchers refaits. 489-4742 ou s'adresser concierge app. #2. J.N.O.

ÉDOUARD-MONTPETIT, face au boisé de l'Université, 4½, blanc, luxueuse cuisine refaite, lave-vaisselle, $340.

Dominion condamnée à une amende de $3,500

La chaîne d'alimentation Dominion s'est vu imposer hier, par le juge Denis Lanctôt, de la Cour des sessions, des amendes totalisant $3,500 après avoir été reconnue coupable d'avoir enfreint la loi des poids et mesures à sept reprises.

Les offenses avaient été relevées en août 1978, au magasin du 4201 rue Saint-Denis, où des inspecteurs fédéraux s'étaient rendus.

Procédant à une vérification du poids de certaines marchandises pré-emballées étalées dans les comptoirs de viande, les inspecteurs pesèrent 47 paquets de poulet. De ce nombre, 18 avaient été erronément pesés, d'où les sept accusations portées, puisque le poids réel de cette volaille n'était pas conforme à celui indiqué sur l'étiquette.

Dans ses représentations sur sentence, le procureur de la Couronne avait fait valoir que Dominion avait déjà été condamnée à des amendes totalisant $90,000 pour de la publicité trompeuse relevée à Montréal, Québec et Chicoutimi.

Le juge Lanctôt estime que les erreurs de pesée seraient réduites au minimum si les paquets étaient pesés à la caisse. «Pour des raisons d'efficacité, sans doute, fait remarquer le magistrat, Dominion procède autrement et la pesée se fait dans un département d'emballage une fois par jour. Ayant décidé de procéder ainsi, Dominion se devait d'organiser un système adéquat de prévention des erreurs, tout en convainquant la Cour que les erreurs de pesée tenaient de l'imprévisible, ou de causes relevant de la vulnérabilité des agents humains préposés à la mise en marche des machines à calculer. L'ensemble de la preuve soumise par Dominion ne permet pas de savoir pourquoi ces erreurs ont été commises».

Deux ans de prison pour recel de poussière d'or

Un père de famille de six enfants, Philippe Gosselin, âgé de 49 ans, a écopé hier d'une peine de deux ans de prison, après avoir été reconnu coupable par un jury de recel de minerai d'or, évalué à $500,000.

Cette poussière d'or provenait d'un vol à main armée perpétré dans une mine à Joutel, en Abitibi, en mai 1979. C'est le mois suivant que la police avait appréhendé six individus en rapport avec cette affaire, dont Gosselin.

Celui-ci était le dernier à être jugé, les cinq autres ayant écopé de peines d'emprisonnement variant de 20 mois à cinq ans.

Propriétaire d'une cour de recyclage de métal à Delson, Gosselin se serait servi de ses outils sur place pour traiter tout le minerai volé et en extraire les pépites d'or.

En imposant sa sentence, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a dit espérer que celle-ci serve d'exemple à tous ceux qui, oeuvrant dans le même métier que l'accusé, seraient tentés de l'imiter.

Canadian Javelin porte plainte devant le commissaire aux langues

La société Canadian Javelin, de Montréal, accuse le gouvernement fédéral de «discrimination linguistique» pour avoir présumément refusé à ses représentants unilingues anglophones des services de traduction simultanée du français à l'anglais lors de récentes audiences d'une commission d'enquête à Montréal.

La compagnie minière, qui fait l'objet depuis 1977 d'une enquête approfondie de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, a adressé hier aux médias copie d'une lettre dans laquelle elle presse M. Max Yalden, commissaire aux langues officielles, de «corriger ce cas flagrant d'infraction à la loi sur les langues officielles».

Lors d'audiences tenues à Montréal les 16 et 17 avril derniers, le vice-président de la commission, M. Luc Couture, reçut les dépositions de témoins qui s'exprimèrent tous en français.

■ «L'avocat-conseil pour Canadian Javelin Limited a demandé des services de traduction simultanée qui lui furent refusés, proteste la lettre. Ce refus a fait beaucoup de tort à la corporation et l'a en fait privé du droit d'être vraiment présente et de participer de façon réaliste aux délibérations.

D'après la compagnie, «M. Couture allégua qu'un témoin peut faire sa déposition dans la langue de son choix, que Canadian Javelin avait reçu la permission d'assister comme privilège, et qu'il n'y avait aucune importance à ce que la corporation comprenne ou non les délibérations et les témoignages».


écrivez
Société Canadienne du Cancer

Une mode classique, dynamique, exagérée

Le classique, le dynamique, les super structures sont les trois mots clés qui devraient influencer la mode prêt-à-porter pour l'automne 1980.

C'est ce qu'affirme Mme Virginia Huber, représentante canadienne de mod Prism, dont le bureau principal se trouve à Londres. Invitée du Fashion Group de Montréal, Mme Huber a présenté une série de diapositives illustrant les principales orientations des collections européennes qui ont été présentées au début d'avril à Londres, Paris et Milan.

Selon cette spécialiste, en automne 1980, il y aura quatre catégories distinctes de couleurs: les neutres, dont le blanc, le retour des bruns à partir des beiges et des caramels, le brun tabac et le bleu marine qui comprennent les bordeaux et les canneberges, les prunes et les aubergines ainsi que le rouille qui reprend son importance, ainsi que la gamme des verts, du vert tilleul au vert forêt en passant par le vert «loden»; les pastels fumés dont les plus importants sont le jaune et le melon; et enfin, les couleurs vives, rouge tomate, ocre, bleu pervenche.

Le thème prévalent est celui du «classique» dont un retour aux tissus écossais traditionnels qui donne à la silhouette une allure étudiante, ou au tailleur inspiré des années 60.

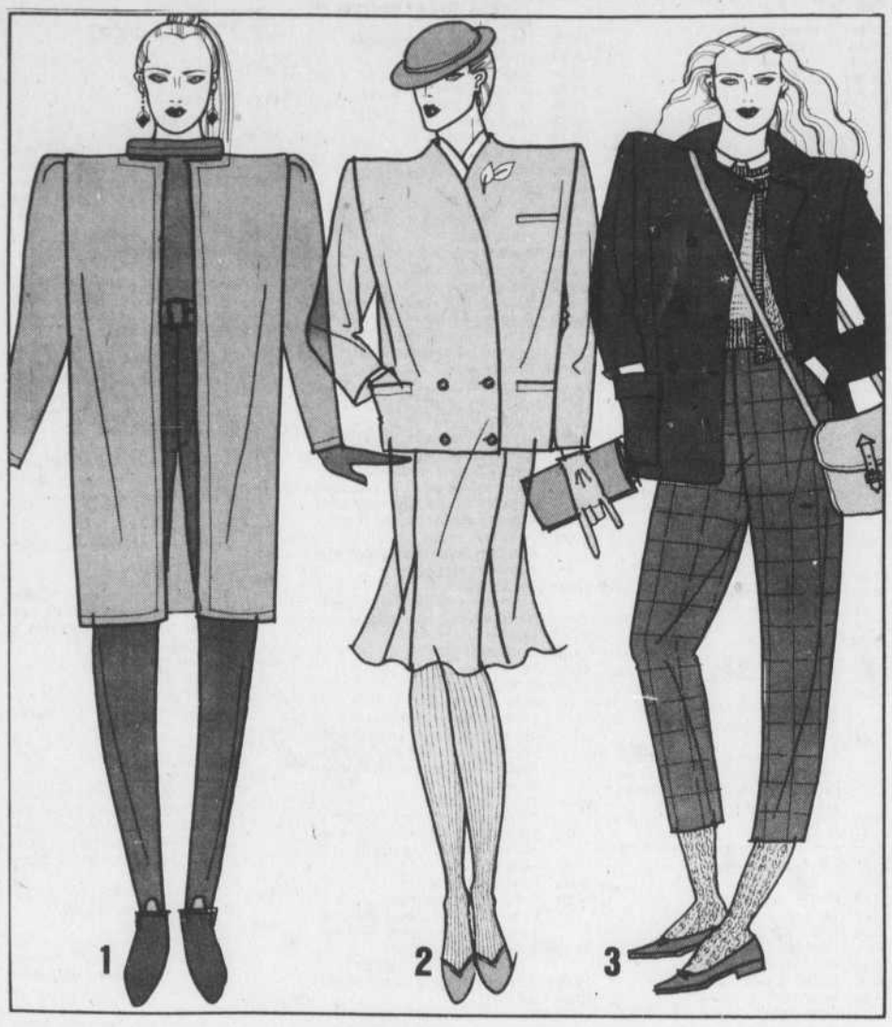
L'allure «jogging» qui a déjà tant influencé la mode continue d'être omniprésente. Le «dynamisme» constitue le deuxième thème en importance. Plusieurs dessinateurs s'en sont inspirés pour les vêtements de ski, les vestes en duvet, les gros pulls norvégiens, les énormes lainages portés avec de grosses chaussettes.

Le troisième thème est celui de «l'ultra moderne». Prism le surnomme la super structure, présentant des lignes hautement exagérées. Cette mode n'est certes pas pour tout le monde. Mais, note Mme Huber, au moyen de certaines modifications, ces silhouettes partiellement militaires, partiellement 1960, peuvent se transformer en modèles sobres et simples.

Quelques grandes lignes de la mode d'automne: le triangle continue - les épaules diminuent légèrement, mais sont quand même assez larges. Les hanches basses soulignent cette ligne triangulaire. Quant à la longueur, il est difficile d'établir une règle générale. Chez certains dessinateurs, elle est très courte, chez d'autres, très longue. D'autres ont tout simplement décidé de contourner cette difficulté en présentant l'ourlet assymétrique. Toutefois, «la» longueur à la mode pour l'Europe cet automne sera au genou. Pour la consommatrice plus conservatrice, elle sera un peu plus discrète et couvrira le genou.

Un des grands favoris de la mode d'automne sera le tricot sous toutes ses formes: robe-pull, blousons et vestes, tuniques, ensembles classiques en jersey, aux textures et styles originaux.

Les jaquettes et vestes de sport occuperont aussi une place importante: un blouson très court, très sobre, ou une blouse plus amble. De nombreux fabricants présentent des anoraks en duvet inspirés par les anoraks de ski.



Les trois gagnants de la mode automne 80: le modernisme, le style classique, le style collégienne.

ÉTÉ 80

AU

CONSERVATOIRE LASSALLE

SCIENCE DE LA PAROLE

COURS DU SOIR	COURS DU JOUR
DEUX SÉRIES DE COURS AU CHOIX:	DEUX SÉRIES DE COURS AU CHOIX:
DU 16 JUIN AU 16 JUILLET OU DU 11 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE	DU 19 JUIN AU 18 JUILLET OU DU 11 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE
LUNDI-MARDI-MERCREDI DE 18h30 À 21h20	LUNDI À VENDREDI DE 9h20 À 12h10

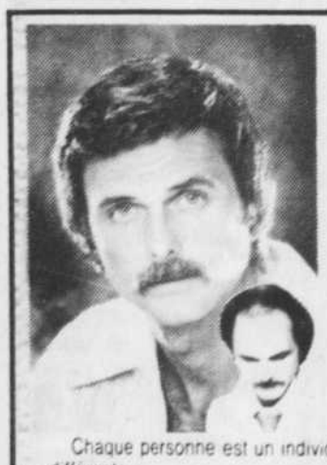
RENSEIGNEMENTS:

3505 RUE DUROCHER

MONTRÉAL H2X 2E7

288-4034

PERMIS 749 569



C'est plus qu'un remplacement de cheveux, c'est votre apparence d'autrefois retrouvée

Chaque personne est un individu projetant une apparence différente.

Depuis 1970 Eterna Capillaire a travaillé exclusivement à vous rendre une apparence des plus naturelles, ce que la nature avait enlevé à des milliers de nos clients. Notre travail est un mariage parfait de nos cheveux et de vos cheveux, si perfectionné qu aucun de vos amis, si proche soit-il, ne pourra s en apercevoir.

Nos procédés sont permanents ils vous permettront de prendre votre douche, nager, pratiquer tous les sports désirés, sans craindre que votre remplacement capillaire soit déplacé.

Eterna a la solution à votre problème

• TRANSPLANTATION • IMPLANTATION • TISSAGE ETC...

ETERNA CAPILLAIRE ltée

666 OUEST, RUE SHERBROOKE,
SUITE 1204, MONTRÉAL, P.Q.
TÉL.: 281-1685



Ces deux pins ont le même âge même si celui de droite présente plus de cernes. C'est qu'il a été fertilisé ... un moyen, entre autres, d'accélérer la croissance des arbres.

Des arbres supérieurs

La sylviculture est aux forêts ce que l'agriculture est aux fermes. Si l'on ensemence, éclaircit, fertilise, on peut arriver à *doubler* le rendement de nos forêts.

Une hausse constante de la production forestière est importante pour tous les Canadiens. Cette année, par exemple, les ventes de produits de pâtes et de papiers à l'étranger injecteront dans l'économie environ $1 000 par famille canadienne.



La cueillette de cônes de la cime d'arbres géants et génétiquement supérieurs, se fait par hélicoptère. Meilleurs sont les cônes, plus rapide sera la croissance. Dans les climats plus chauds, les arbres poussent plus vite que chez nous.

Les Canadiens, par la voie de leurs gouvernements, sont propriétaires de 90% des forêts canadiennes. L'industrie des produits forestiers leur verse donc des redevances pour le bois qu'elle récolte et un loyer pour les terres.

Ces paiements, plus les impôts que payent l'industrie et ses employés, ajoutent annuellement quelque deux milliards de dollars aux fonds publics. Les gouvernements en réinvestissent une partie – environ 5 cents par dollar – dans la régénération forestière.

Les forestiers au service du gouvernement et de l'industrie, croient fermement que cet investissement devrait être plus substantiel. C'est pourquoi on s'intéresse de plus en plus à la sylviculture pour améliorer les récoltes futures. Le Congrès canadien de la forêt, prévu pour cet automne, contribuera à faire prendre conscience des possibilités d'améliorations du rendement de la forêt.



Le reboisement d'aujourd'hui assure les récoltes des générations futures. Les gouvernements provinciaux et l'industrie travaillent de concert pour créer les forêts de demain.

Les économistes prévoient que la demande mondiale de pâtes et de papiers va doubler au cours des vingt prochaines années. Il semble donc fort sage d'investir dans nos forêts surtout quand on sait qu'un emploi canadien sur dix en dépend.



La concurrence ... de la Caroline du Sud. Les arbres de la pinède de Mme J.D. Royall sont prêts à alimenter les usines américaines en quinze ans. Chez nous, il faut toute une vie.

Si vous voulez en savoir davantage, demandez la brochure intitulée "CROISSANCE". Ecrivez à: Service des communications, Division P3, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X9.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada